

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 21 MARS 2017

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **mardi 21 Mars 2017, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur F. HUET.

Membres présents :

Collège A :

Mmes C. Biquet, L. Duvillard, E. Kohli.
MM Y. Artur, C. Coutant, F. Huet, M. Maynadié, P. Ortega-Deballon.

Collège B :

Mmes M.C. Brindisi, F. Goirand.
MM S. Audia, D. Carnet, H. Devilliers.

Collège P :

Etudiants circonscription médecine :

Mme M. Sovcik
M. N. Renardet

Etudiants circonscription pharmacie :

MM T. Debief, A. Georges

Etudiants circonscription maïeutique :

Mme

Collège BIATSS :

Mme C. Segado
M. D. Erimund

Personnalités Extérieures :

Mme V. Charvolin, C. Henriot, F. Jandin, P. Faivre
M. J.F Gerard-Varet

Invités à titre consultatif :

Mmes M.C. Busson, B. Gaubil, C. Tournay-Dupont
M. J.N. Beis

Membres excusés :

Mmes M. Nicod, C. Thauvin,

Absents:

Mmes M. André, A.L. Atchia, E. Atlan, C. Basset, L. Cauquil, B. Cluzel, A. Fraichard, J. Gressard, M.C. Lorriaux, L. Porcher, M. Rochelet, C. Schirrer, F. Tenebaum,
MM L.S. Aho-Glele, C. Andres, M. Binet, M. Cotte, V. Lefebvre, E. Lesniewska, F. Lirussi, T. Moulin, J. Plassard, P. Richebourg, G. Zanetta

Pouvoirs :

C. Thauvin à F. Huet

ORDRE DU JOUR

SEANCE PLENIERE :

Hommage suite aux décès de Mr Alexis RUSSIER (étudiant en PC2)

I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 25 Janvier 2017

II- INFORMATIONS GENERALES

- Adoption compte financier 2016 (mail A. BONNIN 13.03.17)
- Coopération renforcée entre les régions et les établissements d'enseignement supérieur
- Groupe hospitalier de territoire
- Demande de la CADA relative aux touchers pelviens et rectaux
- Vaccination Hépatite B (Paces)
- Modification paramétrage APB (Paces)
- Taux potentiels de réussite à la PACES (statistiques G. Vicente)
- Nombre d'inscrits en 1^{er} et 2^e cycle de médecine en 2016-2017 (chiffres G.Vicente)
- Dates ECN 2018 (Mars et juin)
- Point sur la coopération avec la Nièvre (Paces, Ecole d'Ergothérapie, stages hospitaliers pour les étudiants Clermontois...)
- Nouveau contrôle d'accès par carte professionnelle
- Lois- Décrets et Arrêtés février à mars 2017
- Arrêté du 14 février 2017 fixant la liste des centres d'épreuve pour les ECNi 2017-2018
- Circulaire du 20 février 2017 : Temps de préparation à l'ECN
- Arrêté du 23 février 2017 : résultats des élections à la juridiction disciplinaire
- Note du Ministère 03.03.17 Tutorat PACES
- arrêté du 9 mars 2017 : Numérisation de la profession d'odontologie

III- FINANCES

- Attribution bourses à l'étranger
- Financement des cylindres et des clés pour les locaux affectés aux laboratoires de recherche
- Don

IV- SCOLARITE

- Approbation des Comités pédagogiques de médecine et pharmacie de Mars 2017
- Calendriers universitaires Médecine et Pharmacie 2017-2018
- Fiches filières Médecine et Pharmacie 1^{er} et 2^e cycle
- Fiches AOF

V- UMDPCS

VI- QUESTIONS DIVERSES

Le Doyen ouvre la séance à 17h15.

Il rend hommage à Alexis RUSSIER, étudiant de PC2, décédé dans un accident de voiture. Le Doyen a présenté ses condoléances et celles des équipes de l'UFR à la famille de cet étudiant.

Il indique ensuite que la campagne de vaccination contre la méningite menée conjointement par l'uB et l'ARS a rencontré un succès mitigé. En effet, seulement la moitié des effectifs enseignants-étudiants-personnels ont adhéré, et moins d'un tiers des étudiants en Santé.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 25 janvier 2017

Madame Jandin signale qu'elle a été notée absente alors qu'elle était présente. Le compte-rendu sera modifié en ce sens.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Informations générales

✓ Le **3^e cycle rénové** Médecine et Pharmacie est en cours d'installation, mais il existe une inquiétude sur la faisabilité d'une mise en place au 1^{er} novembre 2017. Plusieurs spécialités et collèges d'internes (notamment hépato-gastroentérologie et anesthésie-réanimation) ont émis un avis défavorable lié soit à la maquette, soit à l'ouverture des options à l'ensemble des DES, et non à certaines spécialités comme c'était envisagé à l'origine. En ce qui concerne la médecine générale, si la porte est ouverte à tous les DES, il y a le risque d'une fuite massive vers les autres spécialités. L'évolution envisagée ne correspond pas au projet de départ. Les internes en anesthésie-réanimation seront en grève le 31 mars, ceux d'hépatogastroentérologie menacent de ne pas participer au choix des stages de mai.

La CNEMOPP a validé sur le fond le projet d'arrêté, mais la rédaction de celui-ci n'est pas terminée alors que sa publication est prévue au 15 avril. Une publication plus tardive mettrait la mise en place au 1^{er} novembre en péril.

✓ Adoption du compte financier – Message du Président de l'université du 13 mars 2017 (cf : annexe 1)

Le Président informe la communauté de la situation financière toujours délicate de l'établissement. Le compte financier 2016 est ainsi en déficit de 1,87 millions d'euros pour un budget global de 230,87 millions. Les comptes de l'université ont cependant été certifiés.

Un effort encore plus conséquent devra être fait en ce qui concerne les heures de formation. Actuellement, le total des heures au niveau de l'université est de 430 000, mais seules 385 000 heures pourront être financées.

Evelyne Kohli indique que l'accès au reliquat de formation continue pour l'UMDPCS est plus que compromis. Elle a rencontré Gilles Brachotte et le Directeur Général des Services vendredi 17 mars.

✓ **Coopération renforcée entre les régions et les établissements d'enseignement supérieur (cf : annexe 2)**

Une convention-cadre de coopération a été signée le 28 février 2017 entre la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et Régions de France. Elle est destinée à renforcer leurs liens et à prendre en compte les évolutions législatives des dernières années. Les axes de travail 2017 sont le patrimoine universitaire, la formation tout au long de la vie, l'intégration des formations paramédicales au sein des universités et les futurs programmes européens. Prévue pour durer 3 ans, elle a pour objet de conduire des coopérations sur plusieurs thématiques, notamment de planifier l'aspect territorial de la formation et de créer des liens avec le monde économique. Ce document reste très vague sur les modalités de mise en pratique de ces coopérations.

✓ **Groupement Hospitalier de Territoire**

Le Doyen présente une convention type entre GHT-établissement support et CHU.

Le document stipule que le CH, afin d'assurer la coordination des missions hospitalo-universitaires au bénéfice des GHT, conclut une convention avec chacun des autres établissements support des GHT de sa subdivision universitaire.

Les actions à développer ont pour but de favoriser l'égalité d'accès aux soins de recours, aux protocoles de recherche et aux innovations ; d'organiser les filières de prise en charge et les parcours des patients pour les activités de référence et de recours ; de proposer avec les facultés, l'encadrement pédagogique des formations en santé ; de proposer un service de promotion de la recherche clinique en territoire ; de coordonner une organisation dynamique et prospective de la démographie médicale en lien avec les ARS et les autres acteurs du territoire.

✓ **Demande de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)**

Un pharmacien, Karim IBAZATENE, a saisi cette commission suite à la polémique sur les touchers pelviens et vaginaux hors consentement des patients et au refus des facultés de Médecine qu'il avait interrogées en octobre 2016 sur leurs pratiques sur le sujet.

Le Doyen a interpellé les enseignants concernés. Ils confirment à l'unanimité qu'il n'existe pas de procédure écrite mais qu'il y a un consensus pour dire qu'aucun geste de ce type n'est pratiqué en dehors du cadre des soins.

✓ **Vaccination hépatite B PACES**

La France et Dijon en particulier se trouvent actuellement confrontées à une rupture de stock du vaccin contre l'hépatite B. Or, cette vaccination est obligatoire dans le cadre des études médicales et pharmaceutiques, et notamment dès le stage de soins infirmiers qui se déroule en juillet ou en août, après la validation du concours. Si cette pénurie continue, il faudra probablement, pour les étudiants n'ayant pu bénéficier de la vaccination, repousser le stage de soins infirmiers à l'issue de la PC2 et en tout état de cause avant l'accès à la PC3.

✓ **Modification des paramètres Admission Post-bac (APB)**

L'Etat a demandé très tard l'application de la procédure APB à l'ensemble des inscriptions à l'université, ce qui inclut les réorientations internes et externes, les néo-entrants à l'université, les professionnels et les candidats âgés de plus de 26 ans. Il n'existera plus de ce fait de commission de dérogation, plus

d'inscription par le biais d'un dossier et plus de droit de regard (et de veto) de l'UFR. En l'absence de filtres, les inscriptions seront quasiment automatiques. Cela représente un risque très important pour l'UFR, l'obligation à terme de procéder à un tirage au sort, qui aura pour effet de retenir des candidats médiocres et d'écarter de très bons candidats. Jusqu'à présent, nous acceptons 80 inscriptions hors académie, mais la rectrice voudra que tous les candidats de l'académie soient admis en priorité, ce qui conduira à refuser les autres (environ 30 Troyens admis chaque année). Ainsi, si un étudiant de Troyes place Dijon en 1^{er} vœu et qu'il est refusé, s'il avait mis Reims en 2^e vœu et que Reims est saturé, cet étudiant n'aura aucune inscription.

En commission d'admission PACES en 2016, 180 dossiers ont été examinés et seulement 25 acceptés.

✓ **Nombre d'inscrits en 1^{er} et 2^e cycle en 2016-2017**

2622 étudiants, y compris PACES (1420) sont inscrits à Dijon.

✓ **Résultats des ECNi blanches de mars**

Au niveau national, les 3 dernières villes du classement sont Reims, Nancy et Besançon. Dijon compte 4,17% d'étudiants classés entre la 1^{ère} et la 500^e place, 3,33% entre la 501^e et la 1000^e place, et 8,33% entre la 1001^e et la 1500^e place.

✓ **Dates des ECN 2018**

Les ECNi test auront lieu les 12, 13, 14 et éventuellement 15 mars. Les ECNi auront lieu les 18, 19, 20 et éventuellement 21 juin.

✓ **Contrôle d'accès**

Le contrôle d'accès au moyen de la carte professionnelle sera opérationnel à l'UFR d'ici 2 mois. Il nécessitera, pour l'entrée dans les bâtiments en dehors des horaires d'ouverture de ceux-ci (et à terme, pour l'ouverture des barrières) que les personnels et hébergés soient intégrés dans le système d'information et se soient fait délivrer la carte des personnels de l'université. Un recensement effectué par l'UFR montre qu'un nombre assez important, environ 100 personnes, ne sont pas intégrées dans le système d'information et/ou pas détenteur de la carte multiservices. Une communication envers ces personnes sera donc faite par l'UFR.

✓ **Point sur la coopération avec la Nièvre : PACES – ergothérapie – stages hospitaliers pour les étudiants clermontois**

- PACES : aucun dispositif favorisant les étudiants nivernais par rapport aux autres étudiants n'est possible mais il s'agit d'identifier les meilleurs. Cela pourra être fait par le biais d'un dispositif nommé « Les cordées de la réussite », en collaboration avec l'ARS et le rectorat.

- Projet de création d'une école d'ergothérapie : il s'agit d'un projet d'école privée à but lucratif, afin d'accueillir 30 étudiants (27 en formation initiale, 3 en formation continue) dès la rentrée 2017, au prix de 6 500€ par an. Les études d'ergothérapie sont universitarisées par arrêté mais sans obligation. Le projet pédagogique de cette école, qui voulait se prévaloir de l'Université de Bourgogne, n'a pas obtenu de validation par l'université. La région autorise de son côté l'ouverture de l'école mais, sans validation universitaire, elle n'accueillera pas d'étudiants issus de PACES.

- En ce qui concerne les stages en direction des clermontois, si un étudiant de Clermont-Ferrand demande à effectuer un stage en médecine générale ou en centre hospitalier dans la Nièvre, cela lui est possible dans la mesure où le stage est agréé. Pour les internes, cela sera possible par le biais de stage hors subdivision.

Lois, décrets, arrêtés (cf: annexe 3)

✓ **L'arrêté fixant la liste des centres d'épreuves pour les ECN** et le concours spécial d'internat à titre européen donnant accès au 3^{ème} cycle des études médicales 2017-2018 est paru le 14 février 2017.

✓ **La circulaire du 20 février 2017 relative au temps de préparation aux ECN et au respect des programmes nationaux du 2^{ème} cycle des études médicales** rappelle que les étudiants doivent accomplir 36 mois de stage dont le stage librement choisi et avoir effectué 25 gardes pour valider leur 2^{ème} cycle.

En ce qui concerne le temps de préparation aux ECN, la période de révision est différente d'une faculté à une autre, de 3 mois à rien (à Lyon). La Conférence des Doyens a voté une motion pour homogénéiser à 7 semaines pour tout le monde. Or, l'ANEMF, ainsi que les conseillers des ministres, rejettent cette motion, au motif qu'un étudiant qui n'est pas présent en stage n'est pas payé. Ils préfèrent une inégalité nationale. Dijon maintient la date de début de la période de révision au 1^{er} mai. Cette absence en stage est rattrapée après les ECN et la Direction des Affaires Médicales paie au trimestre et non au mois, ce qui pose moins de problèmes.

✓ **L'arrêté relatif aux membres élus et désignés de la juridiction disciplinaire** prévue à l'article L 952-22 du code de l'Education est paru le 23 février 2017. Parmi les personnels hospitalo-universitaires de Dijon, sont élus : Alexis de Rougemont (MCU-PH) pour le collège de biologie (1^{er} suppléant), Philippe Fagnoni (MCU-PH) au titre des disciplines pharmaceutiques (1^{er} titulaire), Jean-Noël Beis (PUMG) pour la discipline Médecine générale (2^{ème} titulaire).

✓ **Note ministérielle du 3 mars 2017 relative au tutorat en PACES et à l'information des lycéens.**

Cette note précise que les chefs d'établissement qui organisent des séances d'information en direction de leurs élèves de 1^{ère} et de Terminale peuvent solliciter les tutorats en PACES. En effet, les particularités de l'entrée dans les études de Santé rendent nécessaire l'intervention de personnes informées afin d'apporter des explications complémentaires aux futurs bacheliers.

Le Doyen avait envoyé un courrier aux proviseurs afin qu'ils s'assurent de la réalité de la qualité des tuteurs, certains membres d'officine privées se présentant comme mandatés par le TED.

Dans le même temps, les difficultés financières de l'université de Bourgogne l'ont conduite à prendre la décision de réduire l'indice de rémunération des tuteurs entre le 1^{er} et le 2nd semestre, pour un gain de 3000 euros rien que sur l'UFR Santé.

✓ **L'arrêté correctif du numerus clausus d'odontologie** a été publié le 9 mars 2017 il porte à nouveau ce NC à 30 places.

✓ **Arrêté du 15 mars 2017 modifiant l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des ECN**

III – FINANCES (cf : annexe 4)

Sont présentées au Conseil d'UFR les demandes suivantes :

✓ Attribution de bourses pour stages à l'étranger à hauteur de 150 € par personne

- Mr BLATRIX Léo (MM1) stage au Vietnam
- Mr CHEVALIER Grégoire (MM3) stage au Pérou
- Mme DE CARGOUET Nolwenn (MM1) stage au Vietnam
- Mme MARTINACHE Mégane (MM1) stage au Vietnam
- Mme PRIEM Lucille (MM1) stage au Vietnam
- Mme VINCENT Marine (MM1) stage au Vietnam

L'attribution de ces bourses est validée à l'unanimité par les membres du conseil

✓ Tarifs

- Principe de refacturation des cylindres de serrure et des clefs aux laboratoires et autres structures hébergées dans les locaux de l'UFR des Sciences de Santé, dans le cas d'une demande supplémentaire ou complémentaire à la dotation initialement prévue.
Montant unitaire HT cylindre : 130 €

Ce principe est adopté à l'unanimité par le Conseil

✓ Don

- Don de **600 €** à Mr Ali Bettaïeb par ESSEN Biosciences

Ce don est approuvé par l'ensemble du Conseil

IV – SCOLARITE

Approbation du Comité Pédagogique Pharmacie (cf : annexe 5)

Présentation du projet de promotion des étudiants de 5^e année Industrie

38 étudiants de la 5^e année Industrie se rendront au pays basque afin de découvrir le système pharmaceutique basque, 5^e secteur industriel pharmaceutique d'Europe.

Les projets de calendrier de l'année universitaire 2017-2018 (examens et suspension des cours) sont présentés aux membres du comité. Des modifications y sont apportées.

Les projets de calendriers sont approuvés à l'unanimité.

Les projets de fiches filières sont soumis à l'examen du comité. Monsieur Artur remercie les collègues enseignants ainsi que Béatrice Gaubil pour le travail effectué sur ces fiches filières.

En **DFGSP2**, le déséquilibre d'ECTS entre 3^e et 4^e semestre est solutionné par l'ajout de 0,5 ECTS au semestre 3 et la réduction d'autant au semestre 4 dans l'UE Sciences analytiques. Chacun des semestres totalise désormais 30 ECTS.

En ce qui concerne le contrôle continu, une règle commune est proposée et adoptée pour les examens de 2nde session de toutes les promotions. Si un contrôle terminal est organisé, la note de contrôle continu sera conservée. Si seul un contrôle continu est prévu, un oral sera mis en place pour la seconde session. Pour toutes les UE librement choisies, la 2^e session prend la forme d'un oral.

En **DFGSP3**, l'enseignement des zoonoses est supprimé, remplacé par une UE intitulée pathologie de l'œil et de l'oreille, dont les responsables seront les Pr. Marie et Tessier.

Examens anticipés : les étudiants souhaiteraient qu'il y en ait le plus possible mais devant la charge de travail de la scolarité, il y a risque de paralyser ce service, donc il est proposé d'en organiser 2 maximum en **DFGSP2** et **3** ainsi qu'en DFASP1.

DFASP2 et 3^e cycle court Industrie : Au semestre 2 de DFASP2, l'UE Entreprise est intégrée à la fiche filière afin de reconnaître le travail important fourni par les étudiants.

DFASP2 Officine

Madame Kohli souhaite que 3 UE cœur de métier : démarche et décision de l'acte pharmaceutique, soins de premiers recours et suivi pharmaceutique, soient validées à 10 et non 8/20.

L'examen de pré-stage, instauré à l'entrée de la **6^e Officine** à la rentrée 2016, est supprimé. Il est plus adapté de le placer en 5^e année Officine sur les UE cœur de métier.

Master Liptherapl

Monsieur Artur souhaite mutualiser certains enseignements avec le master Erasmus Mundus MAIA. Un module serait dispensé par des enseignants dijonnais et remplacerait l'UE Pharmacologie. Cela permettrait d'élargir le socle de recrutement aux internes en radiologie.

Les fiches filières sont validées à l'unanimité.

La charte des maîtres de stage, présentée aux membres du comité, est validée.

Approbation du Comité Pédagogique Médecine (cf : annexe 6)

I-1er cycle

- Examens sur tablettes

Il est proposé que les examens du premier cycle (PC2 – PC3) se déroulent sur tablettes à la prochaine rentrée. Certaines épreuves resteront des épreuves rédactionnelles qui ne pourront se faire sur tablettes, il faudra préciser de quelles UE il s'agit. Les enseignants devront nécessairement obtenir leur certification sur Sides. Deux séances d'initiation à Sides seront mises en place. C'est l'enseignant coordonnateur qui devra saisir les sujets, et non la scolarité.

Il est décidé que pour l'année 2017-2018, les examens sur tablettes seront organisés pour l'année de PC3 et uniquement pour les CT. Ensuite, en 2018 -2019, ce seront les examens de PC2.

- Fiches Filières PC2/PC3

Les fiches filières sont présentées. Encore cette année, le nombre d'heures de CM est en baisse pour PC2. La mise en place de la pédagogie inversée avait permis de réduire de manière conséquente le nombre d'heures de CM.

Se pose le problème du référentiel. Les étudiants sont perdus entre le cours et les livres. Le cours reste utile à leurs yeux pour compléter le livre. Ils aimeraient une seule source de supports et un cours qui soit conforme au manuel en contextualisant les connaissances. Ils demandent également à connaître à l'avance les séminaires pour pouvoir anticiper et travailler.

Pédagogie inversée en PC3

En PC3, une réduction de 30% des enseignements dans les UE d'organes doit être réalisée par les enseignants pour la rentrée 2017. Ceci devra être acté dans les fiches filières. Les étudiants s'inquiètent de savoir si les enseignants auront pu adapter leurs cours pour la rentrée, le Doyen indique qu'il y a largement le temps d'ici là.

II- 2^{ème} cycle

- Bilan ECN blanches interrégionales de février

Le manque d'organisation dont a fait preuve Nancy justifie qu'on ne s'appuie pas sur eux à l'avenir pour de telles épreuves. Les ECNI interrégionales ne sont pas à renouveler. Les étudiants Dijonnais ont cependant obtenu de très bons résultats et ils sont félicités. 88% des étudiants dijonnais ont participé et on trouve 4 de nos étudiants dans les 10 premiers. Dijon a des résultats supérieurs aux autres Universités jusqu'à la 400^{ème} place.

- Fiches filières (MM1-MM2-MM3)

Présentation des modifications des fiches filières sans remarques particulières.

Les fiches filières de Médecine et Pharmacie sont présentées et adoptées à l'unanimité (cf : annexe 7)

- stages en périphérie

La question du nombre de stages est réglée. Par contre, il y a 30 places en stage mais pas 30 hébergements en regard. Monsieur le Doyen propose que les étudiants choisissent d'abord la ville puis le service.

Problématique des hébergements pour les stages en centres hospitaliers.

Les représentants étudiants soutiennent que le Doyen avait garanti qu'il y aurait 30 places d'hébergement, soit une pour chaque stage, condition pour laquelle les étudiants étaient d'accord pour accepter le caractère obligatoire des stages en CH. Le Doyen réfute, précisant que ce n'est pas possible, que certains hébergements pourront être trouvés par les étudiants eux-mêmes et qu'en cas de problème une solution ponctuelle pourrait être trouvée.

III- Calendriers universitaires 2017-2018 1^{er} et 2^{ème} cycle

Présentation des propositions de calendriers : calendrier de suspension des cours et calendrier annuel.

Les étudiants demandent à ce que ces propositions leur soient envoyées.

Monsieur le Doyen explique qu'en 2019 il n'y aura probablement plus de redoublement en PACES. En effet, l'idée est que 2 concours soient organisés la même année, le deuxième en juin. Un étudiant recalé aura donc épuisé toutes ces chances au cours d'une même année. En conséquence, lors des inscriptions, il n'y aura plus de redoublement.

IV- Accréditation de l'Offre de Formation 2017-2021 (fiches AOF 2)

Toutes les fiches AOF de la liste jointe ont été transmises pour validation de notre offre de formation. Le dossier est en cours.

La totalité de l'offre de formation 2017-2021 pour l'UFR a été validée par le Ministère.

Le conseil doit cependant approuver les fiches AOF. Les fiches Médecine et Pharmacie sont présentées aux membres du conseil et **approuvées à l'unanimité**.

IV- Point étudiants

Les étudiants sont mécontents des changements de règles lors du tirage des pôles qui vient de se dérouler en particulier sur les tirages des étudiants qui ont déjà un stage à l'étranger ou en périphérie. Monsieur le Doyen propose alors qu'ils choisissent en fin de première descente ou en début de seconde afin de ne pas prendre des places à des étudiants qui n'ont pas encore choisi.

Pour les étudiants redoublants, il y aurait plusieurs possibilités mais l'option retenue est celle d'identifier en amont une liste supplémentaire qui s'appliquerait à chaque rotation. Monsieur le Doyen demande donc que chaque responsable identifie 10 stages par pôle pour les redoublants.

Les enseignants demandent à ce que soit organisée une réunion briefing préalablement au tirage des pôles de septembre afin de rappeler à chacun les règles du tirage. Monsieur le Doyen propose donc de tenir cette réunion le 29 août à 17h30. Il conviendrait de communiquer les dates des prochains tirages d'ici là.

Les calendriers universitaires et les calendriers de suspension des cours de Médecine et Pharmacie sont présentés et sont approuvés à l'unanimité (cf : annexe 8)

A noter que la 1^{ère} partie des épreuves de PACES aura lieu les 11 et 12 décembre 2017, la 2^e partie du 23 au 27 avril 2018.

V – UMDPCS

La fiche filière du Master PMP est présentée aux membres du conseil **(cf : annexe 9)**

- Types d'évaluation

Pour les enseignements à Dijon, les types d'évaluation ont été modifiés pour qu'ils soient en cohérence avec l'organisation des évaluations. En effet, l'évaluation de certaines UE ne fait l'objet que d'une seule épreuve, l'évaluation est donc appelée Contrôle Terminal (CT) et non Contrôle continu comme cela était présenté.

Pour les enseignements de Nancy, certaines modifications ont eu lieu. Elles n'ont pas encore été enregistrées pour le Master PMP.

- Règles de validation

La non compensation des semestres entre eux suit les règles de validation des autres parcours du Master Santé Publique et Environnement. La co-habilitation entre les villes de l'inter-région Grand-Est nécessite une plus grande cohérence dans nos délibérations et règles de validation et nous travaillons dans ce sens. Par ailleurs, la maquette du Master PMP rend peu cohérente la compensation entre les semestres.

- Validation des acquis de l'expérience

La validation des Acquis de l'Expérience était un projet envisagé dès l'habilitation du Master PMP en 2011. Sa mise en application a été validée par le conseil de perfectionnement du **03 Février 2016**.

Elle répond à des demandes régulières, environ 4 par an.

Elle s'impose aux diplômés d'université inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) par la Loi n°2002-73 du **17 Janvier 2002** du code de l'Education (Articles L.613-3 et L.613-4).

L'enregistrement du Master au RNCP a été effectué en Décembre 2016. Cet enregistrement est "de droit" pour les masters à visée professionnelle. Passé un délai de 3 mois, cet enregistrement est réputé favorable.

- Coursus santé/ UE au choix

La formulation antérieure était peu claire. Les modifications apportées ont consisté à simplifier et rendre plus lisible la validation des enseignements nécessaire à l'obtention d'un M1 pour les étudiants en santé.

- Nombre d'heures d'enseignement

Quelques modifications mineures ont été effectuées, en particulier dans la répartition CM et TD.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Le vote d'une cotisation d'un montant de 300 euros à l'Association Nationale des Responsables Universitaires de la Formation Continue en Santé ***est adopté à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Zimbra

an9939vi@u-bourgogne.fr

Adoption du compte financier 2016 - Message du président

De : Président université de Bourgogne <president@u-bourgogne.fr> lun., 13 mars 2017 10:01

Objet : Adoption du compte financier 2016 - Message du président

À : Président <president@u-bourgogne.fr>

Cher(e)s collègues, cher(e)s étudiant(e)s,

Notre conseil d'administration s'est réuni jeudi 9 mars pour débattre du résultat du « compte financier » de notre établissement au titre de l'année 2016. Dans la continuité de ces échanges, je tenais à vous informer des principaux éléments de notre situation financière.

L'année 2016 s'est inscrite dans un contexte national difficile pour les universités françaises marqué, notamment, par une augmentation soutenue des effectifs étudiants depuis cinq rentrées consécutives et qui se traduit pour notre établissement par une croissance de plus de 2.000 étudiants, par une augmentation importante des cotisations sociales et par la non-compensation par l'Etat de charges financières s'évaluant en millions d'euros.

Malgré une gestion rigoureuse depuis de nombreuses années et des arbitrages souvent difficiles, l'augmentation continue des charges que supporte notre établissement a désormais atteint ses limites. **Ainsi, et comme nous l'avions anticipé, le compte financier 2016 fait apparaître un déficit de 1,87 million d'euros** (pour un budget global de 230,87 millions d'euros). L'an passé à la même époque, nous terminions l'exercice avec un excédent de 0,66 million d'euros. Ce déficit est équilibré par un prélèvement sur notre fonds de roulement.

Les efforts réalisés, dès la rentrée de septembre dernier, ont permis de limiter ce déséquilibre du compte financier. Je remercie les membres du conseil d'administration qui ont adopté en cours d'année les mesures nécessaires qui s'imposaient proposées par la gouvernance, les personnels de l'uB qui font preuve d'un engagement exemplaire permettant que soient assurés un enseignement et une recherche de qualité et un bon fonctionnement de l'établissement malgré les contraintes, ainsi que les étudiants qui agissent en pleine responsabilité face aux évolutions nécessaires.

Il est important dans ce contexte de souligner que nos comptes ont été certifiés sans réserve, ce qui atteste de la confiance dans nos procédures mais aussi dans les décisions opérées. **C'est la première fois que le budget de notre université est déficitaire.** Si nous n'avions pas pris de mesure en cours d'année, ce déficit serait aujourd'hui encore plus lourd et les conséquences qui en découleraient, plus pénibles encore, pour notre collectivité.

En 2017 la situation budgétaire sera également difficile. Notre université y fera face, en responsabilité, en prélevant à nouveau sur le fonds de roulement. Mais cette approche ne peut pas être durable, **et il nous faut poursuivre cette année les efforts engagés** pour restaurer l'équilibre financier.

Dans ce paysage, **des orientations doivent être prises sur le plan national**, et nous pouvons espérer que le débat électoral actuel tracera des pistes de réflexions. Sachez que, plus que jamais, mes préoccupations quotidiennes sont centrées sur la qualité de notre formation, de notre recherche, des conditions de travail des personnels tout **en garantissant la préservation des équilibres généraux**. J'ai confiance en notre capacité à trouver des solutions adaptées pour préserver l'avenir de notre université et la renforcer dans le paysage national et européen.

Je vous remercie, chacune et chacun, pour les efforts auxquels vous avez consentis et le sens de la responsabilité que vous avez manifesté. Soyez assurés de mon entier dévouement pour réussir ensemble. Recevez, Cher(e)s collègues, cher(e)s étudiant(e)s, l'expression de mes sincères salutations.

Alain BONNIN

Président de l'université de Bourgogne



Reims, le 28 février 2017

Vers une coopération renforcée entre les régions et les établissements d'enseignement supérieur

Le 28 février dernier, à l'occasion du colloque annuel de la CPU, organisé à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, la CPU et Régions de France ont signé une convention-cadre de coopération destinée à renforcer leurs liens et à fixer de nouvelles bases de travail suite aux évolutions législatives des dernières années. En 2017, les axes de travail porteront sur quatre chantiers prioritaires : le patrimoine universitaire, la formation tout au long de la vie, l'intégration des formations paramédicales au sein des universités et les futurs programmes européens.

« Cette convention n'est pas une simple intention, mais la traduction claire de notre volonté partagée de poursuivre et de renforcer nos actions communes, de faire progresser la montée en compétences des populations, d'affirmer les capacités de recherche et d'innovation de nos territoires et les accompagner dans les transitions à venir », a affirmé Gilles Roussel, président de la CPU à l'occasion de la signature de la convention avec le Président de Régions de France.

" Avec les changements de ces dernières années au sein de l'organisation et la répartition des compétences entre les différentes collectivités territoriales, il était nécessaire de signer une nouvelle convention-cadre avec le CPU en ce qui concerne avant tout le domaine de l'enseignement supérieur. Cette nouvelle convention permettra un cadrage global d'engagements communs dans ce domaine pour les Régions et leur façon de travailler avec la CPU. " a souhaité réagir Philippe Richert, Président des Régions de France, ancien Ministre.

En 2009, la CPU et Régions de France avaient déjà signé, pour une durée de 5 ans, une convention visant à mettre en place des relations de travail régulière entre les organisations, dans un objectif d'accès à l'enseignement supérieur pour le plus grand nombre et dans un cadre d'engagement croissant des régions dans le soutien aux universités.

Ces dernières années, la loi pour l'enseignement et la recherche de juillet 2013 qui a organisé une contractualisation entre l'Etat et les établissements à l'échelle des sites, loi d'aout 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République ainsi que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de janvier 2014 ont renforcé l'intensité des relations entre les universités et leurs territoires et redessiné leur cadre.

« En renouvelant ce protocole pour les trois prochaines années, nous voulons affirmer notre souhait de poursuivre et d'intensifier des travaux en commun sur un ensemble de sujets partagés », ont indiqué Gilles Roussel et Philippe Richert.

La convention-cadre fixe donc de nouvelles bases de travail entre les deux parties, qui s'engagent à conduire des actions communes sur les thématiques suivantes :

- La stratégie et la planification territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Les liens avec le monde économique (apprentissage et formation continue dans le supérieur, formation tout au long de la vie, insertion professionnelle des diplômés du supérieur, innovations pédagogiques) ;
- Les financements non-récurrents, tels les contrats de plan Etat-Région (CPER), le programme d'investissements d'avenir (PIA), les fonds européens, les fondations universitaires...
- La vie de campus et la dynamisation des territoires ;
- La stratégie d'internationalisation, et notamment le soutien à l'accueil et à la mobilité des chercheurs et des étudiants ;
- La concertation et la réflexion communes pour l'évolution des prochains programmes-cadre européens ;
- La recherche, le transfert et la valorisation à travers des dispositifs tels les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), les incubateurs et les pôles de compétitivité.

Au cours de l'année, la CPU et Régions de France échangeront sur des sujets d'actualité impliquant les deux parties et s'inviteront à leurs événements phares respectifs (notamment le congrès des Régions de France et le colloque annuel de la CPU). Elles s'engagent part ailleurs à faciliter des démarches conjointes, soit entre établissements et conseils régionaux d'une même région, soit à travers l'organisation de séminaires d'échange.

Contacts presse :

Régions de France : Natacha HAMANE, nhamann@regions-france.org, Tél.06 51 29 92 19

CPU : Johanne FERRY DELY, jfd@cpu.fr, Tél. 06 06 53 06 66



CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION

CONCLUE ENTRE :

L'Association « Régions de France »
Sise 282, boulevard Saint Germain, 75007 Paris
Représentée par son Président

Ci-après dénommée « Régions de France »,

D'une part,

La Conférence des Présidents d'Université
Sise 103, boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS
Représentée par son Président

Ci-après dénommée « CPU »,

De deuxième part,

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »,

PREAMBULE

En 2009, l'Association des Régions de France et la Conférence des Présidents d'Université signaient une première convention cadre visant à promouvoir chacune, dans leur domaine de compétences respectives, une société de la connaissance, ancrée dans les spécificités territoriales, et permettant un accès à l'enseignement supérieur pour le plus grand nombre. Ce cadre partenarial s'inscrivait dans le contexte d'une contractualisation entre l'Etat et les Régions – au travers des CPER- visant à accroître le potentiel universitaire et scientifique des établissements via :

- des développements en matière de bâtiments universitaires et équipements pédagogiques et scientifiques,
- des collaborations de formation, de recherche et de transfert technologique avec les acteurs économiques organisés au sein des pôles de compétitivité et de cluster, voire des mutualisations d'équipements, telles que des plateformes technologiques,
- des actions en matière de logements étudiants et/ou de facilités d'accueils internationaux,
- enfin, des actions en matière de diffusion de la culture scientifique et technique.

ARTICLE II – Méthodologie recommandée pour la coopération et clause de revoyure

Les Parties conviennent que ces coopérations prendront les formes suivantes :

- **Organisation de moments formels d'échanges** sur des sujets d'actualité, impliquant les deux parties, et ce dans l'objectif de faciliter la compréhension réciproque des enjeux et de faire progresser des solutions satisfaisantes pour les parties.
- **Participation au congrès Régions de France** si un focus sur l'ESR ou sur l'avenir des programmes européens tels que, les fonds structurels, H2020, Erasmus +, des présidents d'université, seront nécessairement associés, et réciproquement **participation de représentants de Régions de France au colloque annuel de la CPU et des universités d'été** sur les questions territoriales relatives à l'ESR.
- **Facilitation des démarches conjointes**, soit entre établissements et conseils régionaux d'une même région, soit par des séminaires d'échanges organisés par Régions de France et/ou ses adhérents ou par la CPU et/ou le CLORA (club des organismes de recherche associés) en activant autant que nécessaire les régions (et leurs représentations à Bruxelles).

Les Parties conviennent des modalités de gouvernance et d'informations suivantes :

- **Mise en place d'un comité de coopération**
Pour définir les thématiques d'échanges et les travaux communs qui constitueront le plan d'action annuel, les parties conviennent de mettre en place un comité de coopération composé à parité des représentants de Régions de France et de la CPU. Ce comité de coopération se réunira au moins une fois dans l'année pour éclairer le bilan de l'année en cours et définir les sujets retenus de l'année suivante.
- **Information des adhérents et communications**
Le plan d'action pour l'année 2017 figure en annexe I de la présente convention.
Les plans d'actions successifs feront l'objet d'un relevé de décision entre les parties.
Chaque année un bilan sera coproduit par Régions de France et la CPU, ceci pour permettre de porter à la connaissance des Régions d'une part et des adhérents de la CPU d'autre part la teneur des coopérations menées et organiser le cas échéant des actions de communication internes et externes.

ARTICLE III – Déclinaison régionale de la convention de coopération

Les Parties conviennent de favoriser les échanges et la prise de connaissance mutuelle des partenariats régionaux qui existent entre les conseils régionaux et les établissements et/ou les regroupements d'établissements, en particulier les regroupements et COMUE autour des schémas régionaux de l'ESR, des CPER, des plans campus, des SATT, de la diffusion scientifique...

En termes opératoire cette convention cadre suggérait que les coopérations entre les Régions et les établissements d'enseignement supérieur s'appuieraient sur l'élaboration d'un Schéma Régional de l'ESR. Régions de France et la CPU, tout en respectant l'autonomie des établissements, se sont alors fixés comme objectif de susciter ces démarches et d'assurer le suivi des schémas et des contractualisations associés.

La loi ESR de juillet 2013 (dite loi Fioraso) organisant en particulier une contractualisation entre l'Etat et les établissements à l'échelle des sites (puis les réformes territoriales loi NOTRE en 2015 et MAPAM en 2016, ont certes mis en évidence l'intensité des relations entre les universités et leurs territoires, mais ont aussi rendu plus difficile la mise en œuvre opérationnelle de cette convention cadre, dans un contexte profondément modifié.

Le paysage territorial et les compétences associées stabilisés, les parties se sont rapprochées afin de se fixer de nouvelles bases de travail précisés dans le cadre d'une convention cadre renouvelée.

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE I – OBJET de la convention

Les parties conviennent de se rapprocher en vue de conduire des coopérations communes sur les thématiques suivantes :

- **Stratégie et planification** territoriale de l'ESR : articulations et cohérences des schémas régionaux de l'ESR (SRESRI), avec les SRDEII dédiés au développement économique et SRADDET en matière d'aménagement introduit par la loi NOTRE et avec les schémas d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de la promotion sociale portés par les regroupements/établissement depuis la loi Fioraso.
- **Liens avec le monde économique** : Apprentissage et Formation continue dans le supérieur, Formation tout au long de la vie, Insertion professionnelle des diplômés du supérieur, innovations pédagogiques, ...
- **Financement non récurrents** : CPER, PIA, fonds européens, fondations, *crowdfunding*
- **Vie de campus et dynamisation des territoires** : logement, mobilité, culture, santé, engagement étudiant
- **Stratégie d'internationalisation** : soutien à l'accueil et à la mobilité (chercheurs/étudiants), aide au montage de projets européens et aux réponses à des appels d'offre.
- **Concertation et réflexion communes pour l'évolution des prochains programmes-cadre européens** (FP9, politique de cohésion, Erasmus+), sur les écosystèmes régionaux au niveau européen.
- **Recherche, transfert et valorisation** : dispositifs de transfert et de valorisation (SATT, incubateurs, pôle de compétitivité...). développement du potentiel de recherche.

Pour ce faire les Parties s'engagent à faire connaître la Convention auprès de leurs membres de manière à faciliter le suivi quantitatif et qualitatif de ces coopérations régionales.

Ce suivi fera partie intégrante du bilan annuel coproduit par les deux parties et présenté au sein du comité de coopération (Article 2), qui s'appuiera pour se faire sur les chargé-e-s de mission des deux institutions en charge de ce partenariat.

ARTICLE IV – Durée de la convention

La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

ARTICLE V – Résiliation

La résiliation de la présente Convention peut être faite à la demande de l'une des Parties. La résiliation de la Convention cadre n'entraîne pas nécessairement la résiliation des partenariats passés entre les membres des Parties. La Convention étant conclue à titre gratuit, sa résiliation ne peut donner droit à aucune compensation financière.

Fait en 2 exemplaires à Paris, le 28 février 2017

Pour la Conférence des Présidents
d'Université (CPU)



Gilles ROUSSEL
Président de la CPU

Pour l'Association des Régions de France (ARF)



Philippe RICHERT
Président de l'ARF

ANNEXE 3



JORF n°0040 du 16 février 2017
texte n° 23

Arrêté du 14 février 2017 fixant la liste des centres d'épreuves pour les épreuves classantes nationales et le concours spécial d'internat à titre européen donnant accès au troisième cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2017-2018

NOR: AFSH1704695A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/2/14/AFSH1704695A/jo/texte>

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 14 février 2017 :
En application de l'article 1er de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales, les épreuves classantes nationales donnant accès au troisième cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2017-2018 se tiennent dans les centres d'épreuves listés en annexe du présent arrêté.
Les candidats visés au 2° de l'article 6 de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales relèvent des centres d'épreuves de Caen, Lille 1, Lille 2, Rennes et Strasbourg.
Après la date de clôture des inscriptions, un arrêté du ministre chargé de la santé peut, en tant que de besoin, désigner un centre supplémentaire parmi ceux listés en annexe du présent arrêté pour accueillir les candidats visés à l'alinéa précédent.
En application de l'article 4 de l'arrêté du 27 février 2004 modifié relatif à l'organisation, à l'inscription, au programme, au déroulement, à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine à titre européen, les épreuves du concours spécial d'internat de médecine à titre européen ouvert au titre de l'année universitaire 2017-2018 se tiennent dans les centres d'épreuves de Caen, Lille 1, Lille 2, Rennes et Strasbourg.

► Annexe

ANNEXE
LISTE DES CENTRES D'ÉPREUVES

CENTRE d'épreuves	UNIVERSITÉ ou autre établissement	CANDIDATS ultramarins et européens
Amiens	Amiens	
Angers	Angers	
Besançon	Besançon	
Bordeaux	Bordeaux	
Brest	Brest	
Caen	Caen	Centre d'accueil des candidats visés au 2° de l'article 6 de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales et des candidats au concours spécial d'internat de médecine à titre européen

Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	
Dijon	Dijon	
Grenoble	Grenoble	
Lille 1	Institut catholique de Lille (ICL)	Centre d'accueil des candidats visés au 2° de l'article 6 de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales et des candidats au concours spécial d'internat de médecine à titre européen
Lille 2	Lille 2	Centre d'accueil des candidats visés au 2° de l'article 6 de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales et des candidats au concours spécial d'internat de médecine à titre européen
Limoges	Limoges	
Lyon-Est	Lyon-Est	
Lyon-Sud	Lyon-Sud	
Marseille	Marseille	
Montpellier	Montpellier	
Nancy	Nancy	
Nantes	Nantes	
Nice	Nice	
Paris-V	Paris-V	
Paris-VI	Paris-VI	
Paris-VII	Paris-VII	
Paris-Sud-XI	Paris-Sud-XI	
Paris-XII	Paris-XII	
Paris-XIII	Paris-XIII	
Paris Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines	Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines	
Poitiers	Poitiers	
Reims	Reims	

Rennes	Rennes	Centre d'accueil des candidats visés au 2° de l'article 6 de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales et des candidats au concours spécial d'internat de médecine à titre européen
Rouen	Rouen	
Saint-Etienne	Saint-Etienne	
Strasbourg	Strasbourg	Centre d'accueil des candidats visés au 2° de l'article 6 de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales et des candidats au concours spécial d'internat de médecine à titre européen
Toulouse	Toulouse Purpan	
	Toulouse Rangueil	
Tours	Tours	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le 20 FEV. 2017

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs
les Présidents d'université

S/C de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie, chancelliers des universités

à l'attention de Mesdames et Messieurs
les directeurs des UFR de médecine

**Direction générale
de l'enseignement
supérieur
et de l'insertion
professionnelle**

Service de la stratégie
des formations et de la vie
étudiante

Sous-direction des
formations
et de l'insertion
professionnelle

Département
des formations de santé

DGESIP A-1-4
n°2017- 0084

Affaire suivie par :
Véronique LESTANG-
PRECHAC
Téléphone
01 55 55 69 15
Mél.
veronique.lestang-prechac
@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris cedex

Objet : Temps de préparation aux épreuves classantes nationales. Respect des programmes nationaux du deuxième cycle des études médicales.

Une enquête effectuée auprès des universités comportant une UFR de médecine a fait apparaître des disparités importantes relatives au temps de préparation accordé aux étudiants avant les épreuves classantes nationales (ECN).

Ces disparités peuvent s'interpréter comme le non-respect par certains établissements des dispositions de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales.

En effet, tout étudiant doit avoir validé son deuxième cycle pour pouvoir s'inscrire aux épreuves classantes nationales et avoir donc suivi précédemment l'ensemble de la formation théorique et pratique.

Je vous rappelle que l'article 8 de l'arrêté susvisé dispose que les étudiants doivent accomplir trente-six mois de stages incluant les congés annuels dont le stage librement choisi intervenant entre la validation du deuxième cycle et la nomination en qualité d'interne. De plus, ils doivent avoir participé également à au moins 25 gardes, les gardes faisant partie intégrante de la formation.

Si au sein de la commission pédagogique de chaque UFR, une instance a pour fonction, de « faire des propositions sur : [...] - l'organisation des stages et des gardes ;[...] », ces propositions doivent être conformes à la réglementation, c'est-à-dire comprendre cinq demi-journées par semaine en moyenne sur 12 mois permettant les 13 mois de stages (moins celui effectué avant la prise de fonction d'interne), chacun ayant une durée de 6 à 8 semaines à temps plein ou 12 à 16 semaines à mi-temps.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les risques encourus par les universités qui ne respecteraient pas cette réglementation.

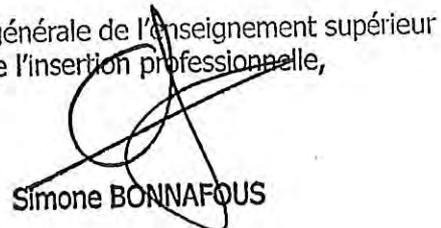
En effet, la participation aux ECN d'étudiants n'ayant pas validé leur deuxième cycle conformément à la réglementation nationale pourrait facilement être remis en cause et leur classement pourrait être invalidé puisqu'ils ne rempliraient pas les conditions d'accès aux épreuves.

Par ailleurs, un risque de recours de la part d'étudiants invoquant une inégalité de traitement face aux modalités de préparation aux ECN ne peut être exclu.

Enfin, le non-respect de la réglementation relative à la délivrance d'une formation pour laquelle votre établissement a été accrédité porte également le risque de remettre en question le bénéfice de cette accréditation.

Je vous remercie donc de bien vouloir veiller à l'homogénéisation des pratiques vis-à-vis du temps de préparation accordé pour la préparation des ECN qui respecte d'une part l'égalité de traitement due à chaque étudiant et d'autre part le cadre réglementaire du régime des études en vue du premier et du deuxième cycle.

La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,



Simone BONNAFOUS

REPUBLIQUE FRANCAISE

*Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Ministère des affaires sociales et
de la santé*

Secrétariat général

.....

Direction générale des ressources humaines

Direction générale de l'offre de soins

Arrêté du 23 FEV. 2017

**relatif aux membres élus et désignés de la juridiction disciplinaire prévue à l'article
L.952-22 du code de l'éducation**

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et la ministre des affaires sociales et de la santé,**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.952-22 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels
enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, et notamment ses articles
22 et 22-1 ;

Vu le décret n° 90-92 du 24 janvier 1990 modifié portant statut des personnels
enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des
centres hospitaliers et universitaires, et notamment ses articles 50 et 51 ;

Vu le décret n°2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels
enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale, et notamment son
article 39 ;

Vu les arrêtés du 25 juillet 2016 relatifs aux élections de la juridiction disciplinaire
compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et
universitaires et des personnels enseignants de médecine générale ;

Vu les arrêtés du 28 octobre 2016 fixant les listes des candidats ;

Vu les procès-verbaux établis le 12 décembre 2016 récapitulant l'ensemble des résultats
du scrutin du 15 novembre 2016,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Pour les disciplines médicales, la juridiction disciplinaire est composée des membres élus et désignés ci-après :

A- PROFESSEURS DES UNIVERSITES-PRATICIENS HOSPITALIERS

1) *Au titre de l'article 22 4° du décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié*

Collège de médecine

Mme Brigitte DRENO (*élue membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Nantes

M. Benoît MISSET (*élu 1^{er} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Rouen

M. Frank BOUDGHENE-STAMBOULI (*élu 2^{ème} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris VI)

Collège de chirurgie

M. Olivier FARGES (*élu membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris VII)

M. Pierre GOUNY (*élu 1^{er} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Brest

M. Eric LECHEVALLIER (*élu 2^{ème} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Marseille

Collège de biologie

M. Thierry HAUET (*élu membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Poitiers

M. Didier RAOULT (*désigné 1^{er} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Marseille

M. Jean-Michel COINDRE (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux

2) *Au titre de l'article 22 8^{ème} alinéa du décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié*

Collège de médecine

M. Thomas SIMILOWSKI (*élu membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris VI)

M. Olivier CLARIS (*élu 1^{er} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Lyon

Mme Sophie GROMB-MONNOYEUR (*élue 2^{ème} suppléante*)

Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux

Collège de chirurgie

M. Philippe DESCAMPS (*élu membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire d'Angers

M. François GUILLEMIN (*élu 1^{er} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Nancy

M. Henry COUDANE (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Nancy

Collège de biologie

M. Marc DELPECH (*désigné membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris V)

M. Jean-Paul SAINT-ANDRE (*désigné 1^{er} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire d'Angers

M. Daniel FAGRET (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Grenoble

B- MAÎTRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES-PRATICIENS HOSPITALIERS

Au titre de l'article 22 5° du décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié

Collège de médecine

M. Vincent HAZEBROUCQ (*élu membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris V)

M. Raphaël BRIOT (*élu 1^{er} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Grenoble

Mme Brigitte ESCOUBET (*désignée 2^{ème} suppléante*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris VII)

Collège de chirurgie

Mme Sonia GAUCHER (*élue membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris V)

Mme Elisabeth BOULANGER-VITTE (*désignée 1^{ère} suppléante*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris VII)

M. Michel RONGIERES (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Toulouse

Collège de biologie

M. Serge BOTTARI (*élu membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Grenoble

M. Alexis de ROUGEMONT (*élu 1^{er} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Dijon

M. Ivan BERLIN (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris VI)

C- PRATICIENS HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES, CHEFS DE CLINIQUE DES UNIVERSITES-ASSISTANTS DES HÔPITAUX ET ASSISTANTS HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES

Au titre de l'article 22 6° du décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié

Collège de chirurgie

Mme Gaelle FIARD (*élue membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Grenoble

Collège de biologie

Mme Emilie CHHUN (*désignée membre titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris V)

Collège de médecine

Mme Solen KERNEIS-CANNET (*désignée 1^{ère} suppléante*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris V)

Collège de chirurgie

M. Jean-Christophe BERNHARD (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux

Article 2

Pour les disciplines pharmaceutiques, la juridiction disciplinaire est composée des membres élus et désignés ci-après :

A- PROFESSEURS DES UNIVERSITES-PRATICIENS HOSPITALIERS DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES

1) Au titre de l'article 22-1 4° du décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié

M. Pascal LE CORRE (*élu 1^{er} titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Rennes

M. Gaël GRIMANDI (*élu 2^{ème} titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Nantes

Mme Valérie SAUTOU (*élue 3^{ème} titulaire*)
Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand

M. Dominique PORQUET (*désigné 1^{er} suppléant*)
Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de pharmacie de Paris XI)

M. Jean-Pierre BENOIT (*désigné 2^{ème} suppléant*)
Centre hospitalier et universitaire d'Angers

M. Patrice VANELLE (*désigné 3^{ème} suppléant*)
Centre hospitalier et universitaire de Marseille

2) *Au titre de l'article 22-1 8^{ème} alinéa du décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié*

M. Philippe ARNAUD (*élu 1^{er} titulaire*)
Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de pharmacie de Paris V)

Mme Sylvie CRAUSTE-MANCIET (*élue 2^{ème} titulaire*)
Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux

M. Pascal RATHELOT (*élu 3^{ème} titulaire*)
Centre hospitalier et universitaire de Marseille

M. Denis GUILLOTEAU (*désigné 1^{er} suppléant*)
Centre hospitalier et universitaire de Tours

M. Dominique BELLET (*désigné 2^{ème} suppléant*)
Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de pharmacie de Paris V)

Mme Françoise DIGNAT-GEORGE (*désignée 3^{ème} suppléante*)
Centre hospitalier et universitaire de Marseille

**B- MAÎTRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES-PRATICIENS HOSPITALIERS
DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES**

Au titre de l'article 22-1 5° du décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié

M. Philippe FAGNONI (*élu 1^{er} titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Dijon

Mme Nathalie RIZZO-PADOIN (*élue 2^{ème} titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de pharmacie de Paris V)

M. Johann CLOUET (*élu 3^{ème} titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Nantes

Mme Malika AOUADI-BALDUYCK (*désignée 1^{ère} suppléante*)

Centre hospitalier et universitaire de Lille

Mme Dominique RAPHANAUD-VIDAUD (*désignée 2^{ème} suppléante*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de pharmacie de Paris V)

M. Jean-Philibert GRELLET (*désigné 3^{ème} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux

**C- ASSISTANTS HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES DES DISCIPLINES
PHARMACEUTIQUES**

Au titre de l'article 22-1 6° du décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié

M. Jean-François HUON (*élu 1^{er} titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Nantes

M. Ian SOULAIROL (*élu 2^{ème} titulaire*)

Centre hospitalier et universitaire de Montpellier

M. Philip CHENNELL (*élu 1^{er} suppléant*)

Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand

Mme Elodie BOUAZIZ (*désignée 2^{ème} suppléante*)

Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de pharmacie de Paris V)

Article 3

Pour les disciplines odontologiques, la juridiction disciplinaire est composée des membres élus et désignés ci-après :

A-PROFESSEURS DES UNIVERSITES-PRATICIENS HOSPITALIERS DES CENTRES DE SOINS, D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DENTAIRES

1) Au titre de l'article 51 1° du décret n°90-92 du 24 janvier 1990 modifié

M. Bernard GIUMELLI (*élu 1^{er} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Nantes

M. Etienne DEVEAUX (*élu 2^{ème} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Lille

M. Louis-Frédéric JACQUELIN (*élu 3^{ème} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Reims

Mme Corinne TADDEI-GROSS (*élue 1^{ère} suppléante*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Strasbourg

M. Denis BOURGEOIS (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Lyon

M. Marc BOLLA (*désigné 3^{ème} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Nice

2) Au titre de l'article 51 5^{ème} alinéa du décret n°90-92 du 24 janvier 1990 modifié

M. Serge ARMAND (*élu 1^{er} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Toulouse

M. Jean-Marc MARTRETTE (*élu 2^{ème} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Nancy

M. Jacques-Henri TORRES (*élu 3^{ème} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Montpellier

M. Jacques DEJOU (*désigné 1^{er} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Marseille

M. Youssef HAIKEL (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Strasbourg

M. Philippe GIBERT (*désigné 3^{ème} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Montpellier

**B- MAÎTRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES-PRATICIENS HOSPITALIERS
DES CENTRES DE SOINS, D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DENTAIRES**

Au titre de l'article 51 2° du décret n°90-92 du 24 janvier 1990 modifié

M. Pierre-Pascal POULET (*élu 1^{er} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Toulouse

M. Laurent LE GUEHENNEC (*élu 2^{ème} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Nantes

Mme Sahar MOUSSA-BADRAN (*élue 3^{ème} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Reims

M. Marc ENGELS-DEUTSCH (*élu 1^{er} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Nancy

M. Jean-Pierre DUPREZ (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Lyon

M. Pierre MICHAILESCO (*désigné 3^{ème} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Montpellier

**C- ASSISTANTS HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES DES CENTRES DE SOINS,
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DENTAIRE**

Au titre de l'article 51 3° du décret n°90-92 du 24 janvier 1990 modifié

Mme Marie-Caroline BAUDRION (*élue 1^{ère} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Nantes

M. Yassine MESSAOUDI (*désigné 2^{ème} titulaire*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Lyon

M. Laurent VENET (*désigné 1^{er} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Lyon

M. Mohammed LAIB (*désigné 2^{ème} suppléant*)

Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires de Reims

Article 4

Pour la discipline de médecine générale, la juridiction disciplinaire est composée des membres élus et désignés ci-après :

A- PROFESSEURS DES UNIVERSITES DE MEDECINE GENERALE

1) Au titre de l'article 39 4° du décret n°2008-744 du 28 juillet 2008 modifié

M. Rémy SENAND (*élu 1^{er} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Nantes

M. Jean-Loup HERMIL (*élu 2^{ème} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Rouen

M. Vincent RENARD (*élu 3^{ème} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Paris XII

Mme Isabelle AUBIN-AUGER (*élue 1^{ère} suppléante*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Paris VII

Mme Laurence COMPAGNON (*élue 2^{ème} suppléante*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Paris XII

M. Philippe LAMBERT (*élu 3^{ème} suppléant*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Montpellier-Nîmes

2) Au titre de l'article 39 8^{ème} alinéa du décret n°2008-744 du 28 juillet 2008 modifié

M. Stéphane OUSTRIC (*élu 1^{er} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Toulouse Purpan

M. Jean-Noël BEIS (*élu 2^{ème} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Dijon

M. Patrick IMBERT (*élu 3^{ème} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Grenoble

M. Christian GHASAROSSIAN (*élu 1^{er} suppléant*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Paris V

M. Jean-Pierre LEBEAU (*élu 2^{ème} suppléant*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Tours

M. Laurent LETRILLIART (*élu 3^{ème} suppléant*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Lyon Est

B- MAÎTRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES DE MEDECINE GENERALE

Au titre de l'article 39 5° du décret n°2008-744 du 28 juillet 2008 modifié

Mme Marie Eve ROUGE-BUGAT (*élue 1^{ère} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Toulouse Rangueil

M. Gaëtan GENTILE (*élu 2^{ème} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Marseille

M. Olivier SAINT-LARY (*élu 3^{ème} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Paris Ile-de-France Ouest

Mme Gladys IBANEZ (*élue 1^{ère} suppléante*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Paris VI

M. Cédric RAT (*élu 2^{ème} suppléant*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Nantes

Mme Elisabeth STEYER (*élue 3^{ème} suppléante*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Nancy

C- CHEFS DE CLINIQUE DES UNIVERSITES DE MEDECINE GENERALE

Au titre de l'article 39 6° du décret n°2008-744 du 28 juillet 2008 modifié

M. Stéphane MUNCK (*élu 1^{er} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Nice

Mme Emilie ZARD (*élue 2^{ème} titulaire*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Paris XII

Mme Lucie BUNGE (*élue 1^{ère} suppléante*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Paris VII

Mme Mélanie BADIN (*désignée 2^{ème} suppléante*)

Unité de formation et de recherche de médecine de Montpellier-Nîmes

Article 5

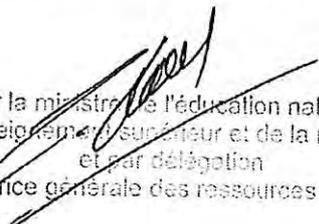
Le mandat des intéressés débute à la date du 1^{er} mars 2017.

Article 6

La directrice générale des ressources humaines et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche*, et sur le portail Galaxie (<https://www.galaxie.enseignementsuprecherche.gouv.fr/ensup/etablissements.html>).

Fait le **23** FEV. 2017

La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche


Pour la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation
la directrice générale des ressources humaines

Catherine GAUDY

La ministre des affaires sociales
et de la santé


Pour la Ministre et par délégation
La Directrice Générale
de l'Offre de Soins

Anne-Marie ARMANTERAS-DE SAXCÉ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
supérieur et de
l'insertion
professionnelle

Service de la stratégie des
Formations et de la vie étudiante

Sous-direction des
formations et de l'insertion
professionnelle

Département
des formations de santé

DGESIP- A1-4
n°2017-1105
Affaire suivie par
Anne Fauvaud
Téléphone
01 55 55 62 97
Courriel
anne.fauvaud
@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Paris le = 3 MARS 2017

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

A Mesdames et Messieurs les présidents
d'université

s/c de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie, chanceliers des universités

à l'attention de Mesdames et Messieurs les
directeurs d'UFR de médecine, pharmacie et
odontologie

Objet : Tutorat en PACES et information des lycéens

Réf : Arrêté du 18 mars 1998 relatif à l'organisation et à la valorisation du tutorat en premier cycle

Le tutorat d'accompagnement en première année commune aux études de santé (PACES) est un dispositif éprouvé de soutien aux étudiants qui s'appuie sur le bénévolat des tuteurs et la participation active des universités en termes d'organisation et de pédagogie.

Dans le cadre de l'orientation post baccalauréat des futurs bacheliers, il a été rappelé aux recteurs que les chefs d'établissements qui organisent des séances d'information pour leurs élèves de première et de terminale pouvaient solliciter les associations d'étudiants qui ont en charge le tutorat en PACES.

En effet, les particularités de l'entrée dans les études de santé par rapport aux autres formations universitaires rendent nécessaire l'intervention de personnes informées afin d'apporter des explications complémentaires aux futurs bacheliers.

Les étudiants tuteurs en PACES apparaissent ainsi comme des personnes ressources pour conseiller concrètement les lycéens intéressés par les études de santé et répondre à leurs questions. Les interventions « entre pairs » sont de plus particulièrement appréciées des lycéens.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir favoriser l'activité d'information des lycéens par les tuteurs en PACES, notamment en veillant au lien entre le tutorat et le service universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle de votre établissement.

Enfin, je vous rappelle que la valorisation de l'engagement associatif dans le parcours de l'étudiant-tuteur constitue un juste retour de l'implication de celui-ci.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle
Simone BONNAFOUS

JORF n°0061 du 12 mars 2017
texte n° 11

Arrêté du 9 mars 2017 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2016-2017 et le nombre d'étudiants pouvant être admis directement en deuxième année de ces études à la rentrée universitaire 2017-2018 en application de l'article 9 du décret n° 2014-189 du 20 février 2014 tendant à l'expérimentation de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques

NOR: AFSH1707915A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2017/3/9/AFSH1707915A/jo/texte>

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 9 mars 2017, l'arrêté du 10 janvier 2017 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2016-2017 et le nombre d'étudiants pouvant être admis directement en deuxième année de ces études à la rentrée universitaire 2017-2018 en application de l'article 9 du décret n° 2014-189 du 20 février 2014 tendant à l'expérimentation de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques, est modifié comme suit :

- « 1° Au deuxième alinéa, le chiffre : "1 199" est remplacé par le chiffre : "1 202" ;
- « 2° Le premier tableau est ainsi modifié :
- « a) A la ligne intitulée : " Bourgogne-Dijon", le chiffre : "27" est remplacé par le chiffre : "30" ;
- « b) A la ligne intitulée : " Limoges", le chiffre : "12" est remplacé par le chiffre : "14" ;
- « c) A la ligne intitulée : " Total", le chiffre : "1 199" est remplacé par le chiffre : "1 204". »

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 15 mars 2017 modifiant l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales

NOR : AFSH1708545A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif à l'organisation des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 février 2017,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 25 juillet 2015 est modifié comme suit :

1° L'article 1^{er} est ainsi modifié :

a) Au quatrième alinéa, les mots : « les conditions de remboursement par le CNG des frais exposés par l'université pour le déroulement des épreuves » sont remplacés par les mots : « comportant une annexe financière conforme à l'arrêté cité à l'alinéa suivant » ;

b) Après le quatrième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le Centre national de gestion rembourse à chaque établissement d'accueil les frais qu'il a exposés pour le déroulement des épreuves classantes nationales selon des modalités de calcul fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur. » ;

c) Au septième alinéa, le mot : « est » est remplacé par les mots : « peut être » ;

d) Au neuvième alinéa, après les mots : « chaque année » sont insérés les mots : « et au plus tard six mois avant le début des épreuves » ;

2° L'article 2 est ainsi modifié :

a) Au troisième alinéa, les mots : « l'arrêté du 25 septembre 2008 susvisé » sont remplacés par les mots : « arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé » ;

b) Au 5° du II, les mots : « De communiquer individuellement à chaque candidat les » sont remplacés par les mots : « De permettre à chaque candidat d'accéder individuellement aux » ;

3° A l'article 3, les mots : « conformément à l'article R. 632-5 du code de l'éducation » sont supprimés ;

4° Le troisième alinéa de l'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les universités comportant une UFR de médecine communiquent au directeur général du CNG, au plus tard à la date fixée par l'arrêté prévu au dixième alinéa de l'article 1^{er} du présent arrêté, le fichier des candidats à inscrire aux ECN en se conformant au processus défini par le CNG. » ;

5° Au 2° de l'article 6, les mots : « relèvent du centre d'épreuves supplémentaire mentionné au septième alinéa de l'article 1^{er} du présent arrêté » sont remplacés par les mots : « sont répartis par le CNG dans un ou plusieurs des centres d'épreuves mentionnés au deuxième alinéa de l'article 1^{er} du présent arrêté et/ou, le cas échéant, dans le centre d'épreuves supplémentaire mentionné au huitième alinéa du même article. » ;

6° Au 3° de l'article 9, les mots : « Deux membres titulaires » sont remplacés par les mots : « Un membre titulaire » ;

7° Au deuxième alinéa de l'article 11, après les mots : « d'annuler et » sont insérés les mots : « , le cas échéant, » ;

8° L'article 13 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 13.* – Un arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur, pris avant le 31 octobre d'une année universitaire donnée, peut prévoir l'organisation d'ECN tests par le directeur général du CNG au cours de cette même année universitaire. Ces tests peuvent donner lieu, à titre indicatif, à un classement national des candidats qui y participent. Ces tests et ces classements nationaux ne sont pas opposables dans le cadre des ECN et de la procédure nationale de choix mentionnée à l'article 2 du présent arrêté. » ;

9° Après l'article 13, il est inséré un article 13 *bis* ainsi rédigé :

« *Art. 13 bis.* – Des épreuves complémentaires sont organisées par le directeur général du CNG en mars 2017. Celles-ci peuvent donner lieu, à titre indicatif, à un classement national des candidats qui y participent. Les notes obtenues et ce classement national ne sont pas opposables dans le cadre des ECN et de la procédure nationale de choix mentionnée à l'article 2 du présent arrêté. Pour ces épreuves, et par dérogation au cinquième alinéa de l'article 1^{er}, le CNG ne rembourse aux universités que les frais afférents aux étudiants mentionnés au 2° de l'article R. 632-1 du code de l'éducation. Il rembourse également les dépenses liées pour certaines universités à la location de tablettes complémentaires permettant la passation de ces épreuves. »

Art. 2. – Les dispositions du *d* du 1° de l'article 1^{er} entrent en vigueur le 15 novembre 2017.

Les dispositions du 8° de l'article 1^{er} entrent en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2017-2018.

Art. 3. – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 mars 2017.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de l'offre de soins :

*Le sous-directeur
des ressources humaines
du système de santé,*

M. ALBERTONE

*La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*la directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,*

S. BONNAFOUS

ANNEXE 4 Nom	UB	Date vote conseil UFR	Date vote CA	Nature	Type	Désignation	Désignation complémentaires	Tarif HT en €	Date début validité	Date fin validité
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	BOURSE	DEPENSE	Bourses pour stages à l'étranger 2017				
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	BOURSE	DEPENSE	* BLATRIX Léo		150,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	BOURSE	DEPENSE	* CHEVALIER Grégoire		150,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	BOURSE	DEPENSE	* DE CARGOUET Nolwenn		150,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	BOURSE	DEPENSE	* MARTINACHE Mégane		150,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	BOURSE	DEPENSE	* PRIEM Lucille		150,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	BOURSE	DEPENSE	* VINCENT Marine		150,00		
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	Adoption du principe de refacturation aux laboratoires de l'UFR et autres entités hébergées par l'UFR du prix des cylindres de serrure				
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	PRIX DE VENTE SERVICES	RECETTE	* le cylindre		130,00	date vote CA	
UFR SCIENCES DE SANTE	41	21/03/2017	10/04/2017	DON	RECETTE	Don ESSEN Bioscience pour Mr Ali Bettaieb		600,00		

COMPTE RENDU DU COMITE PEDAGOGIQUE DE PHARMACIE SEANCE PLENIERE DU 17 MARS 2017

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **vendredi 17 mars 2017, à 10h en salle R01 Ferdinand Cabanne**, sous la présidence du Professeur Y. ARTUR.

Membres présents :

Sections 80 et 85 :

Mme O. Chambin
MM. F. Bouyer, C. Andrès

Sections 32, 81 et 86 :

Mme A. Tessier
MM. B. Collin, N. Desbois, C. Gros, F. Lirussi, A. Schmitt

Section 87 :

Mme E. Kohli
MM. Y. Artur, J.M Heydel

Etudiants circonscription pharmacie :

Mme J. Breda
MM. C. Bonet, T. Debief, A. Georges

Membres invités :

Mmes L. Betelli, B. Gaubil, C. Nicolas

Membres excusés :

Mmes V. Bérard, F. Bouyer, M.A. Lacaille-Dubois, M. Rochelet, C. Schirrer, V. Segaut-Rouxel, C. Vergely
MM. P. Fagnoni, E. Lesniewska

Absents:

Mmes C. Basset, C. Cachia, A. Carnet, L. Cauquil, J. Kern, C. Lejeune, C. Marie, A.C. Offer, C. Potin, N. Seguy, A. Tabutiaux, F. Vienney, M. Wendremaire
MM. A. Assifaoui, J.P. Belon, M. Boulin, R. Douhard, P. Faure, F. Girodon, S. Gueldry, M. Guerriaud, J.P. Lemaitre, F. Neiers, M. Sautour

Pouvoirs :

ORDRE DU JOUR :

Séance plénière :

- 1) Approbation du compte rendu du Comité Pédagogique de pharmacie du 19 janvier 2017
- 2) Présentation du projet de promotion des étudiants de 5^{ème} année du parcours industrie
- 3) Calendriers universitaires 2017/2018
- 4) Examen des fiches filières :
 - A. *DFGSP2*
 - B. *DFGSP3*
 - C. *DFASP1*
 - D. *DFASP2 Industrie*
 - E. *3^{ème} cycle court Industrie*
 - F. *DFASP2 Internat*
 - G. *DFASP2 Officine*
 - H. *3^{ème} cycle court Officine*
- 5) Charte des Maîtres de Stage
- 6) Questions diverses

Compte rendu du Comité Pédagogique de Pharmacie Vendredi 17 mars 2017

Ouverture de la séance à 10h05

Séance plénière

L'ordre du jour étant chargé, M. Artur fixe le prochain Comité Pédagogique de Pharmacie au 13 avril 2017. Il évoque également la nécessité de s'attarder sur les modifications des fiches filières en raison du prochain Conseil de l'UFR des Sciences de Santé qui aura lieu le 21 mars prochain et de l'importance de les faire valider très rapidement par les instances de l'université.

1/ Présentation du projet de promotion des étudiants de 5^{ème} année du parcours industrie

Trois étudiantes présentent le projet de promotion qui réunit les 38 étudiants de 5^{ème} année Industrie ainsi que des enseignants. Leur projet les amène, cette année, à découvrir le système pharmaceutique Basque, en raison de son essor, mais aussi du fait de qu'il s'agisse du 5^{ème} secteur industriel pharmaceutique d'Europe.

Les étudiants ont pris contact avec de nombreuses entreprises, associations, ... et vont pouvoir rencontrer et échanger avec Cita Alzheimer, Tecnalía, Bizkaia, Fae Farma et la faculté Vitoria. M. Heydel souligne l'importance de bien connaître le tissu industriel bourguignon afin de pouvoir échanger avec les étudiants de l'université de Victoria.

Cette expérience leur a permis de développer des compétences professionnelles dont le travail en équipe, la gestion de projet ainsi que des compétences en management et en financement.

Les étudiantes sont félicitées pour la qualité de l'exposé et les enseignants soulignent également le travail professionnel qu'ont fourni tous les étudiants.

2/ Approbation du compte rendu du Comité Pédagogique de pharmacie du 19 janvier 2017

Le compte rendu du dernier comité pédagogique est approuvé à l'unanimité.

3/ Calendriers universitaires 2017/2018 (documents)

Quelques modifications sont apportées au calendrier des examens. M. Heydel précise que le CSP aura lieu la semaine du 15 janvier, pour laisser aux étudiants de PH4 une semaine de révisions.

Concernant le calendrier des PH5 parcours Industrie, M. Andrès souhaite avancer la semaine des examens, elle aura lieu du 12 au 18 février 2018. Pour les PH5 parcours Officine, la session d'examens du mois de janvier est prolongée et se tiendra du 25 janvier au 2 février.

A la demande de Mme Chambin, Mme Gaubil précise que les examens de PACES auront lieu les 11 et 12 décembre, pour le premier semestre et du 23 au 27 avril pour le second semestre.

M. Georges demande s'il est possible de déplacer la période d'examens de la session 2 pour que les étudiants puissent avoir quatre semaines de révisions. Mme Gaubil lui indique qu'en raison des ECNI qui se dérouleront la semaine du 18 juin, il n'est pas possible de reculer la date de cette session.

Les calendriers sont approuvés à l'unanimité.

4/ Examens des fiches filières (documents)

A. DFGSP2

Un point est fait sur le problème du déséquilibre des crédits ECTS entre le semestre 3 et le semestre 4. Après discussion avec des membres de son équipe pédagogique, M. Gros propose de modifier le nombre d'ECTS pour le cours de Sciences analytiques : il est augmenté de 0,5 au semestre 3 et réduit d'autant au semestre 4. Aucune modification n'est apportée concernant les heures de cours dispensées. Le nombre d'ECTS est donc de 30 pour chaque semestre.

M. Gros pose également la question du contrôle continu en seconde session. Il ne souhaite pas faire de cas par cas, mais mettre en place une règle commune pour tous les étudiants et pour toutes les années afin d'avoir une harmonisation des procédures.

Il propose la règle suivante :

- si un contrôle terminal est organisé, le contrôle continu sera conservé ;
- si seul un contrôle continu est prévu, un oral sera mis en place pour la seconde session ;
- pour toutes les UE librement choisies, un oral sera mis en place pour la seconde session.

M. Bouyer évoque le problème d'un étudiant n'ayant passé aucun contrôle continu tout au long de l'année. Cet étudiant est considéré comme défaillant pour l'administration et doit donc redoubler son année puisqu'aucun rattrapage n'est actuellement possible. Cependant, dans certaines situations et sur décision du jury, les étudiants peuvent passer AJAC. M. Heydel attire l'attention sur le fait que les contrôles continus sont faits pour avantager les étudiants mais que certains d'entre eux font le choix de ne pas les passer et d'aller en seconde session.

M. Andrès précise qu'il est très difficile de mettre en place un emploi du temps pour les étudiants AJAC devant repasser les TP.

D'autre part, suite à une question de M. Bouyer sur les nombreuses absences de certains étudiants aux TP, M. Gros propose qu'un nombre d'absences s'élevant à plus de 25% ou 50% au TP, induit que l'étudiant soit défaillant. Mme Gaubil propose de vérifier le référentiel commun des études LMD et de soumettre cette question lors du prochain comité pédagogique.

L'UE projet professionnel a été complétée car aucune information n'apparaissait.

La fiche filière de PH2 est approuvée à l'unanimité.

B. DFGSP3

Les enseignants souhaitant homogénéiser les pratiques concernant le contrôle continu, Mme Tessier propose de faire un point avec son équipe pédagogique et de retourner très rapidement leur décision à Mme Gaubil.

Le cours de « Zoonose » (UE librement choisie) est définitivement remplacé par un cours sur les organes des sens, sous l'intitulé : « Pathologie de l'œil ». Il sera dispensé par Mmes Marie et Tessier.

M. Georges demande s'il est possible de séparer en deux, l'épreuve d'hématologie et d'anti-thrombotique. Il n'y a aucune opposition à cette demande.

C. DFASP1

Une indication concernant le SIR comme étant une UE du Master Santé et un lien vers la fiche filière de ce Master seront ajoutés afin que les étudiants prennent connaissance des modalités d'examen.

Plusieurs questions sont posées sur la possibilité de faire des examens anticipés. Il est convenu qu'une journée mi-novembre, de préférence le lundi, sera banalisée sur l'emploi du temps des PH2, PH3 et PH4 afin de leur faire passer au maximum deux épreuves anticipées le même jour. M. Desbois attire l'attention des étudiants sur le fait qu'aucun jour de révisions ne pourra leur être donné.

M. Artur propose de faire un point sur cette question lors du prochain comité pédagogique de pharmacie.

M. Georges s'interroge sur le fait que les étudiants de PH4 parcours Internat ne peuvent pas réellement choisir entre l'option PMO et l'option industrie. M. Andrès lui indique qu'il y a une incompatibilité d'emploi du temps avec l'option industrie.

La fiche filière de PH4 est approuvée à l'unanimité.

D. DFASP2 Industrie et 3^{ème} cycle court Industrie

Pour la fiche filière de PH5 industrie, aucun changement n'est apporté au semestre 1. M. Andrès, souhaite toutefois apporter des modifications au semestre 2 : l'UE Entreprise est désormais intégrée à la fiche filière afin de reconnaître le travail important que fournissent les étudiants lors du projet de promotion.

Il confirme également sa volonté d'uniformiser les règles du contrôle continu et applique la décision prise pour les PH2.

La fiche filière de PH5 Industrie est approuvée à l'unanimité.

Aucune modification n'est apportée à la fiche filière de PH6 industrie.

E. DFASP2 Officine et 3^{ème} cycle court Officine

Mme Kohli fait part de son intention de mettre en place une formation sur la vaccination contre la grippe dès la rentrée universitaire 2017 pour les étudiants en PH5 et PH6 du parcours Officine. En effet, une nouvelle réglementation autorise les pharmaciens à réaliser ce vaccin dans certaines régions de France. Il s'agit d'une recommandation nationale et il est important de former les étudiants autant sur les dispositions pratiques que sur la loi.

Des ajustements sont apportés à la fiche filière de PH5 Officine. Suite aux difficultés rencontrées par quelques étudiants qui se retrouvent en échec durant leur stage de 6^{ème} année par manque de prérequis, Mme Kohli souhaite que les trois disciplines cœur de métiers soient validées à 10/20 et non plus à 8/20. Les étudiants devront donc obtenir la note minimale de 10/20 dans les matières suivantes :

- Démarche et décision de l'acte pharmaceutique ;
- Soins de premiers recours ;
- Suivi pharmaceutique.

En cas d'échec, les étudiants pourront bénéficier d'une seconde session.

La fiche filière de PH5 Officine est approuvée à l'unanimité.

Les examens de pré-stage n'étant pas concluant, Mme Kohli propose de les supprimer. Aucune autre modification n'est apportée à la fiche filière de PH6 Officine.

La fiche filière de PH6 Officine est approuvée à l'unanimité.

F. DFASP2 Internat

Mme Cachia n'intervient plus dans deux EU du semestre 1. Aucune modification n'est apportée au semestre 2.

La fiche filière de PH5 Internat est approuvée à l'unanimité.

G. Masters

Pour le Master AQPS, Mme Gaubil indique qu'il est nécessaire de préciser les modalités de contrôle et la durée des épreuves.

Le Master Liphtherapi est à vocation Recherche. M. Artur souhaite mutualiser certains enseignements avec le Master Erasmus Mondus MAIA. Un module serait dispensé par des enseignants dijonnais et remplacerait l'UE Pharmacologie. Cela permettrait au Master Liphtherapi d'élargir le socle de recrutement à des internes en radiologie et d'augmenter le niveau des candidats. Un accord a été trouvé avec le responsable du Master MAIA, il reste toutefois des points à régler (frais d'inscription...).

La fiche filière du Master Liphtherapi et la demande de modification de M. Artur sont approuvées à l'unanimité.

5/ Charte des Maîtres de Stage (document)

Mme Kohli présente la charte des Maîtres de Stage. Il s'agit d'un engagement des Maîtres de stage et des étudiants. Elle a été validée par l'association des Maîtres de stage et sera applicable après approbation de ce comité pédagogique.

Mme Chambin demande si cette charte pourra être ajoutée aux conventions de stage afin de rappeler aux Maîtres de stage et aux étudiants leurs obligations. Mme Kohli n'est pas contre mais réaffirme qu'elle est avant tout présentée aux Maîtres de stage lors de leur agrément.

6/ Questions diverses (pas de document)

M. Artur fait un point sur les fiches AOF. Une demande de complément d'information a été faite fin février de la part du Ministère dans l'urgence.

D'après les informations du Ministère, le parcours DES – IPR risque de disparaître en raison des mauvais résultats au niveau national, cependant, la Conférence des Directeurs de Pharmacie souhaite son maintien. En effet, il s'agit du seul parcours recherche de la filière pharmacie.

N'ayant plus d'autres questions la séance est levée à 12h25.

COMPTE-RENDU DU COMITE PEDAGOGIQUE MEDECINE SEANCE DU 15 Mars 2017

Les membres du comité pédagogique se réunissent en séance le **mercredi 15 Mars 2017, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur F. HUET.

Membres Enseignants présents :

Mme S. Bechoua, L. Duvillard
MM S. Audia, Y. Bejot, P. Bonniaud, P.E. Charles, C. Coutant, H. Devilliers, S. Douvier, F. Huet, P. Ornetti, P. Ortega-Deballon, J.M. Rebibou

Membres étudiants présents :

Mmes M. André, A.L. Atchia, B. Cluzel
MM M. Binet, V. Lefebvre, N. Renardet

Membres invités présents :

Mmes B. Gaubil, C. Tournay-Dupont.
M D. Honnard

Membres excusés :

Mme
MM

Membres Absents:

Mme E. Atlan, V. Charvolin, J. Gressard, S. Lemaire-Ewing, M. Sovcik
MM E. Baulot, J.N. Béis, B. Bonin, D. Carnet, M. Cotte, S. Ladoire, M. Maynadié, L. Piroth, J. Plassard,
P. Richebourg, G. Zanetta,

ORDRE DU JOUR

I- 1^{er} cycle

- Examens sur tablettes
- Fiches Filières PC2/PC3
- La pédagogie inversée en P3

II- 2^{ème} cycle

- Bilan ECN blanches interrégionales de février
- Premier retour sur ECN Blanches nationales de Mars
- Fiches filières (MM1-MM2-MM3)
- Stage en périphérie
- Evaluation des stages du second cycle

III- Calendriers universitaires 2017-2018 1^{er} et 2^{ème} cycle

IV- Accréditation de l'Offre de Formation 2017-2021 (fiches AOF 2)

V- Point étudiants

VI- Point UMDPCS : Master PMP

VII- Questions Diverses

COMPTE RENDU DU COMITE PEDAGOGIQUE MEDECINE

SEANCE DU MERCREDI 15 Mars 2017

I-1er cycle

- Examens sur tablettes

Il est proposé que les examens du premier cycle (PC2 – PC3) se déroulent sur tablettes à la prochaine rentrée. Certaines épreuves resteront des épreuves rédactionnelles qui ne pourront se faire sur tablettes, il faudra préciser de quelles UE il s'agit. La question est de savoir si on passe les deux années du premier cycle sur tablettes dès la prochaine rentrée ou si on échelonne le changement sur deux ans et si le changement s'applique aux CT uniquement ou aussi aux CC. Les enseignants sont alertés sur le fait qu'ils devront nécessairement obtenir leur certification sur Sides. Deux séances d'initiation à Sides seront mises en place. Monsieur le Doyen ajoute que ce sera à l'enseignant coordonnateur de saisir les sujets, cette tâche ne sera pas dévolue à la scolarité.

Il est décidé que pour l'année 2017-2018, les examens sur tablettes seront organisés pour l'année de PC3 et uniquement pour les CT. Ensuite, en 2018 -2019, ce seront les examens de PC2. Il faudra alors rediscuter de la nécessité de faire passer ou non les CC sur tablettes. Les étudiants indiquent de leur côté que si les examens de CC ne se font pas sur tablettes ce n'est pas un problème.

- Fiches Filières PC2/PC3 (Cf. Annexe 1)

Les fiches filières sont présentées. Encore cette année, le nombre d'heures de CM est en baisse pour PC2. La mise en place de la pédagogie inversée avait permis de réduire de manière conséquente le nombre d'heures de CM. Actuellement en France, il n'y a plus qu'une seule Université qui organise encore tous les cours en CM. Quant à Marseille, elle fonctionne totalement en pédagogie inversée. Il nous faut donc poursuivre notre démarche.

L'expérience de PC2, après des débuts inquiétants en CC est une réussite. Les CT ont été rassurants sans aucune modification des exigences des enseignants à l'égard des étudiants. Les étudiants se sont adaptés. La difficulté majeure reste le référentiel et la multiplicité des documents de travail.

Point étudiants (Cf. Annexe 2)

Se pose le problème du référentiel. Les étudiants sont perdus entre le cours et les livres. Le cours reste utile à leurs yeux pour compléter le livre. Ils aimeraient une seule source de supports et un cours qui soit conforme au manuel en contextualisant les connaissances. Ils demandent également à connaître à l'avance les séminaires pour pouvoir anticiper et travailler. Monsieur le Doyen précise que dans le second cycle les étudiants écoutent et cherchent en même temps dans le livre. Enfin, il indique que dans deux ans on aura ces référentiels grâce à la mise en place de la plateforme UNF3S.

Pédagogie inversée en PC3

En PC3, aucune discipline n'est partante pour la pédagogie inversée. Monsieur le Doyen précise qu'on ne supprime pas l'ensemble du cours mais qu'il y a un socle de connaissances de base que les étudiants ne doivent pas acquérir à l'Université. Il impose donc de réfléchir en PC3 à une réduction de 30% à 50% des heures de CM pour les UE dites d'organes.

Vaccin contre l'hépatite B

Il y a actuellement une rupture de stock de ce vaccin. Le problème c'est qu'il y a une obligation être vacciné avant de partir en stage infirmier entre l'année de PACES et l'entrée en PC2. Il sera donc proposé au conseil d'UFR qu'à titre tout à fait exceptionnel, les étudiants non vaccinés puissent différer leur stage dans le courant de l'année de PC2 si la situation se débloque.

II- 2^{ème} cycle

- Bilan ECN blanches interrégionales de février (Cf. Annexe 3)

Le manque d'organisation dont a fait preuve Nancy justifie qu'on ne s'appuie pas sur eux à l'avenir pour de telles épreuves. Les ECNI interrégionales ne sont pas à renouveler. Les étudiants Dijonnais ont cependant obtenu de très bons résultats et ils sont félicités. 88% des étudiants dijonnais ont participé et on trouve 4 de nos étudiants dans les 10 premiers. Dijon a des résultats supérieurs aux autres Universités jusqu'à la 400^{ème} place.

- Premier retour sur ECN Blanches nationales de Mars (Cf. Annexe 4)

Les épreuves se sont bien déroulées. On a dénombré 27 absents.

Pour 2018, les dates des ECNI seront les suivantes : du 12 au 14 mars 2018 et du 18 au 22 juin 2018.

L'idéal serait qu'on travaille aux TCS car il est prévu qu'il y aura des TCS aux ECNI en 2021. Les actuels étudiants de PC2 sont concernés.

Délais de révision des MM3 avant les ECNI : la conférence des doyens a décidé d'uniformiser les délais de révision qui sont actuellement très différents d'une faculté à l'autre et dont on pouvait penser qu'ils génèrent une situation d'inégalité. Elle a fixé l'interruption des stages au 30 avril. Mais l'ANEMF a réagi contre cette décision au motif que cela ferait perdre trop d'argent à certains étudiants qui en ont besoin car ils ne seraient pas payés sur cette période (jusqu'à 250€). Ils préfèrent donc l'inégalité de traitement dans les dates de révision. Monsieur le Doyen explique qu'il ne s'agit pas d'une interdiction d'aller en stage mais d'une possibilité laissée aux étudiants qui le souhaitent afin d'augmenter la durée du temps de révisions. Le ministère interpellé par les étudiants se prononce contre la décision des Doyens également. Le Pr Coutant précise qu'il y a des étudiants qui doivent faire 2 mois de stage en juillet et août et qui ne viennent jamais tout en étant payés. Nous n'avons aucun moyen de pression car ils ont déjà validé le second cycle. Monsieur le Doyen indique qu'à Dijon on reste sur la date du 30 avril et précise aux étudiants qu'il préviendra l'administration de l'hôpital que les étudiants peuvent venir et qu'ils doivent donc dans ce cas être payés.

Enfin, quant au certificat de compétences clinique, nous sommes en attente de décisions nationales. Le CCC n'est pas déterminant pour la validation du 2^{ème} cycle pour les étudiants étrangers, à passer les ECNi et ne permet pas d'éliminer les étudiants qui ne parlent pas français.

- Fiches filières (MM1-MM2-MM3) (Cf. Annexe 5)

Présentation des modifications des fiches filières sans remarques particulières.

- Stage en périphérie (Cf. Annexe 6)

La question du nombre de stages est réglée. Par contre, il y a 30 places en stage mais pas 30 hébergements en regard. Monsieur le Doyen propose que les étudiants choisissent d'abord la ville puis le service.

- Evaluation des stages du second cycle

Question non discutée

III- Calendriers universitaires 2017-2018 1^{er} et 2^{ème} cycle (Cf. Annexe 7)

Présentation des propositions de calendriers : calendrier de suspension des cours et calendrier annuel. Les étudiants demandent à ce que ces propositions leur soient envoyées. Ce sera fait dès le lendemain. Monsieur le Doyen explique qu'en 2019 il n'y aura probablement plus de redoublement en PACES. En effet, l'idée est que 2 concours soient organisés la même année, le deuxième en juin. Un étudiant recalé aura donc épuisé toutes ces chances au cours d'une même année. En conséquence, lors des inscriptions, il n'y aura plus de redoublement.

IV- Accréditation de l'Offre de Formation 2017-2021 (fiches AOF 2) (Cf. Annexe 8)

Toutes les fiches AOF de la liste jointe ont été transmises pour validation de notre offre de formation. Le dossier est en cours.

Réforme du 3^{ème} cycle

La mise en place de cette réforme va conduire à une génération d'internes sacrifiée car les internes de 2^{ème} année vont voir des stages qui étaient jusque-là réservés aux anciens internes sanctuarisés pour être donnés aux internes de 1^{ère} année. Les arrêtés devront être publiés le 14 avril 2017.

V- Point étudiants

Les étudiants sont mécontents des changements de règles lors du tirage des pôles qui vient de se dérouler en particulier sur les tirages des étudiants qui ont déjà un stage à l'étranger ou en périphérie. Monsieur le Doyen propose alors qu'ils choisissent en fin de première descente ou en début de seconde afin de ne pas prendre des places à des étudiants qui n'ont pas encore choisi.

Pour les étudiants redoublants, il y aurait plusieurs possibilités mais l'option retenue est celle d'identifier en amont une liste supplémentaire qui s'appliquerait à chaque rotation. Monsieur le Doyen demande donc que chaque responsable identifie 10 stages par pôle pour les redoublants.

Les enseignants demandent à ce que soit organisée une réunion briefing préalablement au tirage des pôles de septembre afin de rappeler à chacun les règles du tirage. Monsieur le Doyen propose donc de tenir cette réunion le 29 août à 17h30. Il conviendrait de communiquer les dates des prochains tirages d'ici là.

VI- Point UMDPCS (Cf. Annexe 9)

Master PMP

Présentation de la fiche filière

VII- Questions Diverses

Question au sujet de PC3 : choix de 4 sessions parmi 5 rotations possible

Est-ce qu'il y a des stages en périphérie qui ne sont pas dans la liste ? Monsieur le Doyen répond que non.

Comité pédagogique

Point étudiant

15/03/2017

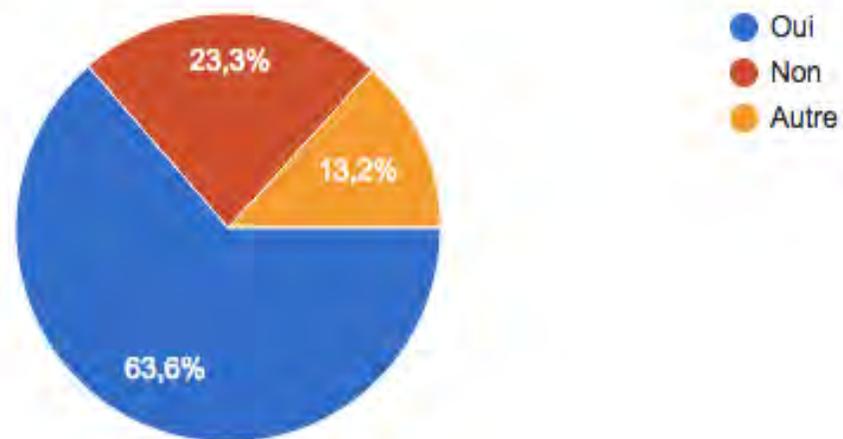
Avis des étudiants sur les livres

- Avis favorable (UE Appareil Digestif).
- En revanche pour l'UE Appareil Cardio vasculaire, le nombre d'heures d'enseignement étant maintenu à 50h (34h de cours et 16h de séminaires), a constitué une répétition du livre.
- Les étudiants ont considéré le livre de pharmacologie cardiovasculaire sans grand intérêt car trop dense et peu clair pour un enseignement de premier cycle.

Résultat Sondage Cours

Trouvez-vous que les cours faits par les professeurs sont utiles pour mieux comprendre les livres?

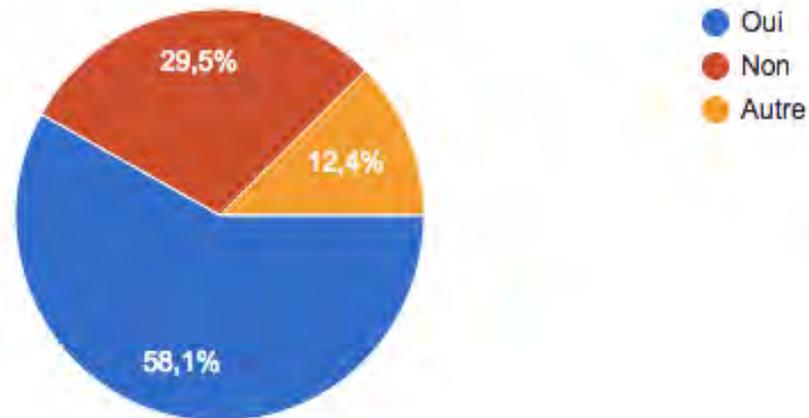
(129 réponses)



Résultat Sondage Cours

Serait-il plus intéressant de proposer des cas cliniques/exercices portant sur les chapitres du livre plutôt que des cours répétant les notions du livre?

(129 réponses)



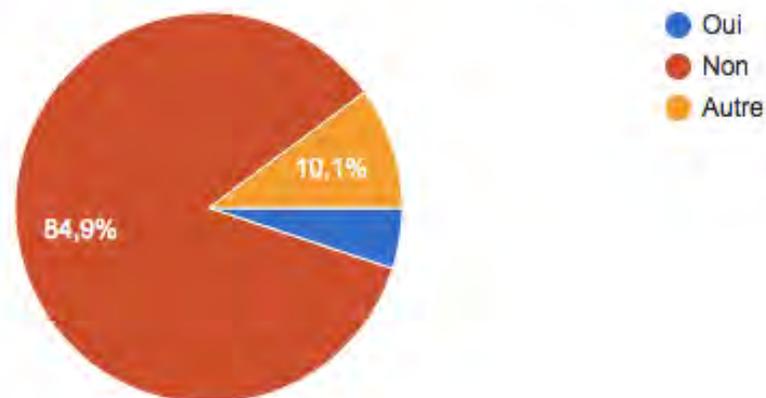
Avis des étudiants sur les cours

- Les étudiants jugent nécessaire que les professeurs insistent sur les points importants du livre à travers des exemples de cas cliniques afin qu'ils puissent discerner les informations importantes à retenir à leur niveau.
- Ils souhaitent une réactualisation des cours en utilisant pour support le livre ce qui réduirait considérablement la surcharge de travail à laquelle ils ont fait face notamment à cause des nombreuses contradictions entre le cours du professeur et le livre.
- Dès la rentrée, les étudiants aimeraient avoir un planning des chapitres des livres à apprendre avec les points clés à retenir pour mieux appréhender les séminaires.

Sondage Evaluation des connaissances

Pour ceux ayant appris majoritairement sur les livres, trouvez-vous que l'évaluation (CC et partiels) portait sur les notions importantes des livres?

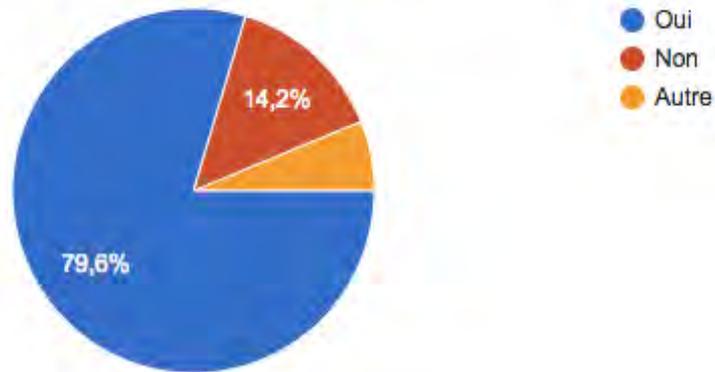
(119 réponses)



Sondage Evaluation des connaissances

Pour ceux ayant appris majoritairement sur les cours, trouvez-vous que l'évaluation (CC et partiels) portait sur les notions importantes des cours?

(113 réponses)



Résultat de l'évaluation des connaissances

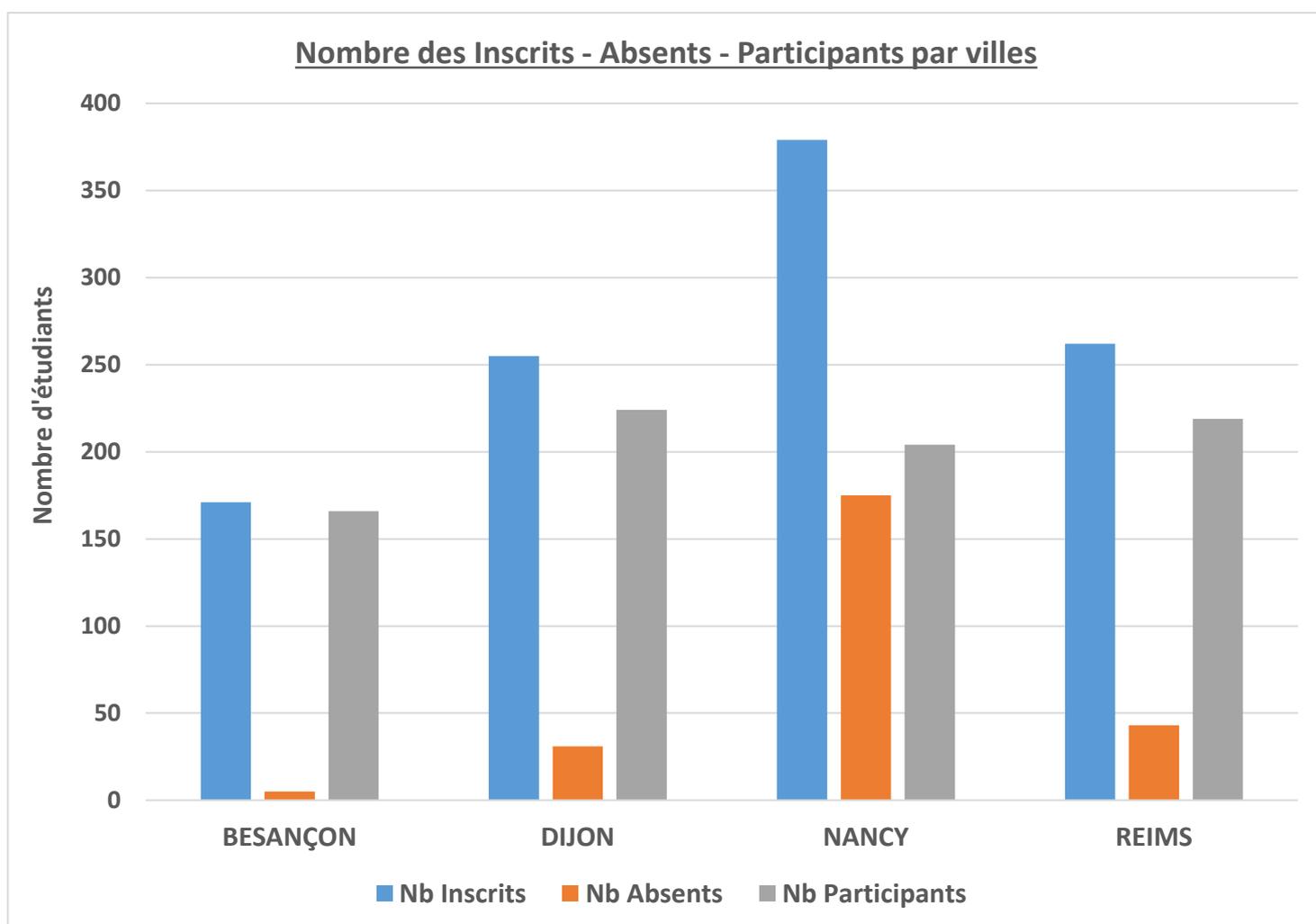
- Les étudiants, à l'issu des partiels, ont conclu que les évaluations se sont basées essentiellement sur les cours dispensés et insuffisamment sur les livres.
- Cela ayant causé beaucoup de découragement dans l'apprentissage des livres.

Point sur les stages en périphérie

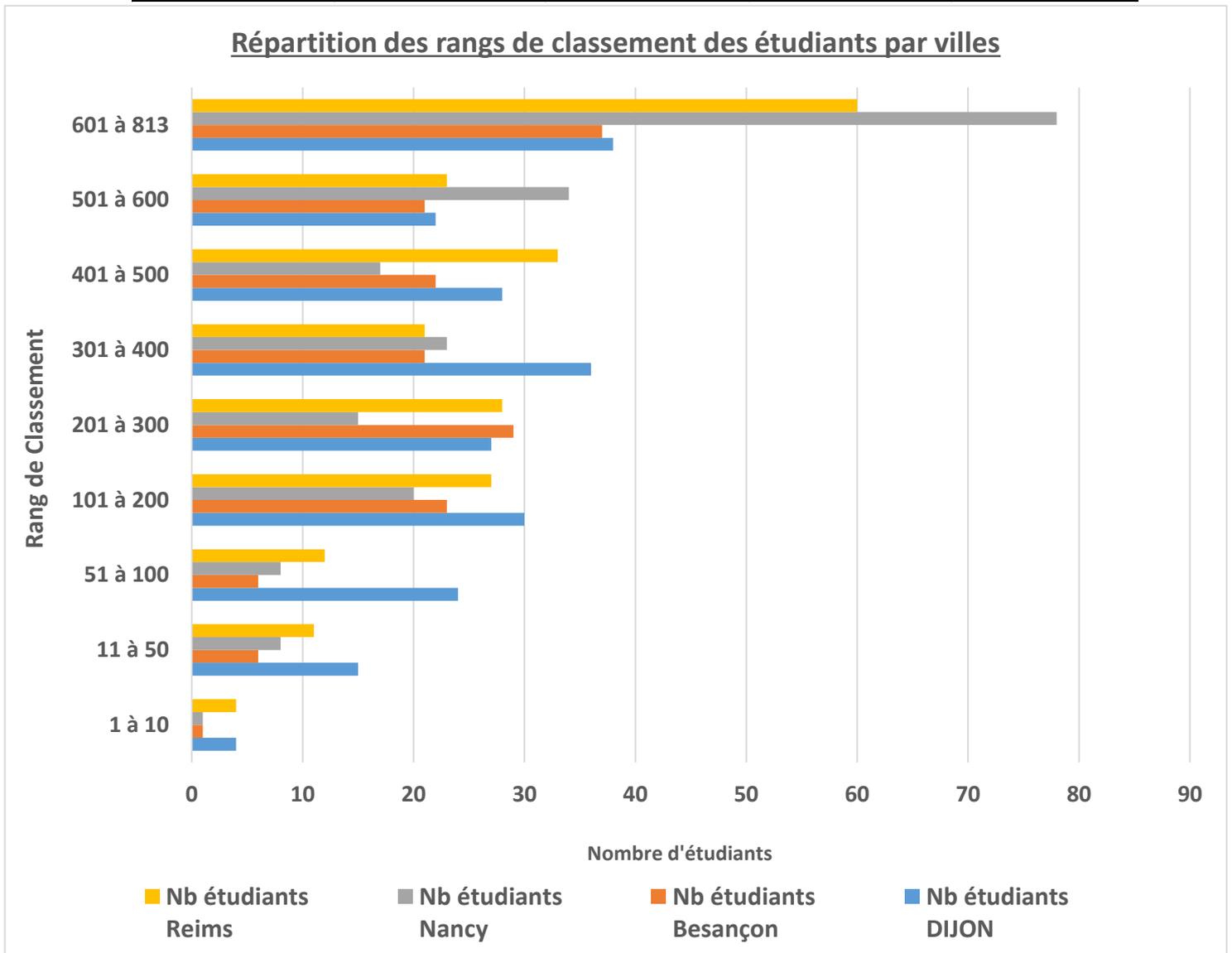
- Volonté des étudiants de pouvoir choisir une ville dans laquelle ils bénéficient déjà d'un logement.
- Inquiétude des étudiants sur les logements sur place.

Résultats ECNI Inter-Régionales du 06 au 08 Février 2017

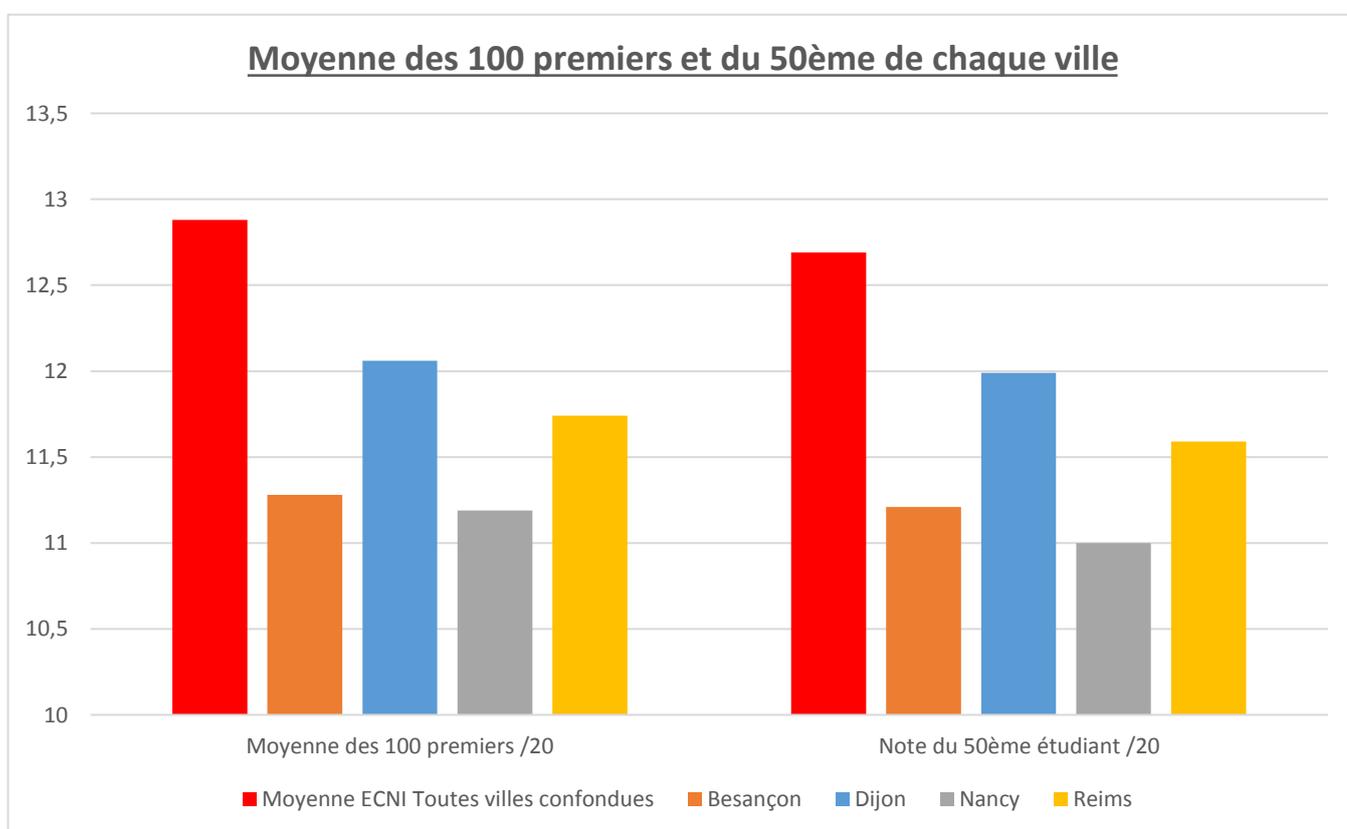
	Nb Inscrits	Nb Participants	Nb Absents	Taux participation
BESANÇON	171	166	5	97%
DIJON	255	224	31	88%
NANCY	379	204	175	53%
REIMS	262	219	43	84%
<u>TOTAL</u>	1067	813	254	76%



Rang de classement des étudiants par villes				
Rang de classement	Nb étudiants DIJON	Nb étudiants Besançon	Nb étudiants Nancy	Nb étudiants Reims
1 à 10	4	1	1	4
11 à 50	15	6	8	11
51 à 100	24	6	8	12
101 à 200	30	23	20	27
201 à 300	27	29	15	28
301 à 400	36	21	23	21
401 à 500	28	22	17	33
501 à 600	22	21	34	23
601 à 813	38	37	78	60
TOTAL	224	166	204	219



	Moyenne des 100 premiers /20	Note du 50 ^{ème} étudiant /20
Moyenne ECNI Toutes villes confondues	12,88	12,69
Besançon	11,28	11,21
Dijon	12,06	11,99
Nancy	11,19	11
Reims	11,74	11,59



TAUX DE PARTICIPATION AUX ECN COMPLEMENTAIRES

Mercredi 8 mars 2017

Statistiques prises sur le « vif » lors du dernier après-midi d'ECN

Centre	Nombre d'inscrits	Nombre d'absents	% d'absence
AMIENS	242	32	13,22
ANGERS	191	14	7,33
BESANÇON	171	4	2,34
BORDEAUX	477	57	11,95
BREST	195	28	14,36
CAEN	254	18	7,09
CLERMONT FERRAND	206	8	3,88
DIJON	263	27	10,27
GRENOBLE	190	6	3,16
LILLE CATHO	106	7	6,60
LILLE II	498	46	9,24
LIMOGES	144	6	4,77
LYON-EST	408	15	3,68
LYON-SUD	183	6	3,28
MARSEILLE	365	19	5,21
MONTPELLIER	250	13	5,20
NANCY	379	40	10,55
NANTES	232	11	4,74
NICE	146	4	2,74
PARIS-DESCARTES	415	25	6,02
PARIS-P.M. CURIE	388	14	3,61
PARIS-DIDEROT	379	29	7,65
PARIS-SUD	147	11	7,48
PARIS-CRETEIL	181	21	11,60
PARIS-BOBIGNY	160	31	19,38
PARIS-UVSQ	141	14	9,93
POITIERS	221	17	7,69
REIMS	264	15	5,68
RENNES	316	52	16,46
ROUEN	233	0	0
ST, ETIENNE	147	1	0,68
STRASBOURG	276	49	17,75
TOULOUSE	286	36	12,59
TOURS	255	12	4,71
TOTAL	8709	688	7,90

Gilbert VICENTE
AUFEMO-Strasbourg



Niveau :	LICENCE					Année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES					PC2
Mention :						
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	289h	32h30	36h	50h	60 h	467.5h
	284h30		37h	54h		468h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	séminaires	UE optionnelles	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Monsieur le Professeur MAYNADIE EA 4184, Université de Bourgogne UFR Médecine 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.34.14 – secrétariat : 03.80.39.34.16 mmaynadie@chu-dijon.fr	Madame Léna PERTUY Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.32.98 Ufrsante-1cyclemed@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR des SCIENCES DE SANTE

Objectifs de la formation et débouchés :**■ Objectifs :**

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques **de base**, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large, elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la sémiologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études : Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation : Connaissances physiologiques et sémiologiques permettant l'accès aux processus pathologiques et aux traitements (2nd cycle).

Modalités d'accès à l'année de formation :
■ de plein droit :

Classement en rang utile au concours Médecine de la PACES.

■ sur sélection :

 Dans le cadre de la procédure relative aux modalités d'admission en 2^{ème} année des études médicales (arrêté du 26 Juillet 2010 NOR : ESR51016583A)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
Droits d'inscription :

 En formation initiale : **Droits nationaux niveau Licence**
Organisation et descriptif des études :
■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assorti
SEMESTRE 3

UE	discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ (session 1)	Type éval ⁽¹⁾ (session 2)	coeff CT	coeff CC	coeff TP	total coef
1	Anglais 1		12			12	1	Oral 10 minutes	Oral 10 minutes	1	-	-	1
2	Bases moléculaires cellulaires et tissulaires de traitements médicamenteux	9			9	18	3	CC+CT (écrit) (QCM) : 1h30	CT (écrit) (QCM) : 1h30 CC conservé	3	1	-	2
3	Biopathologie tissulaire, illustrations et moyens d'exploration	20		10	4	34	3	CC+TP+CT (écrit) (QCM : 1h)	CT (écrit) (QCM : 1h) TP+CC conservés	12	3	1	1
4	Appareil digestif	16.30		7.30 (anatomie-histologie)	7	31	8	CC+TP (anat) + CT (écrit) (QCM : 1h)	CT (écrit) (QCM : 1h) TP (anat) +CC conservés	12	3	1	4
5	Appareil cardio-vasculaire	32		3 Physio cardiologique 7.30 (anatomie-histologie)	14	49	8	CC+TP (anat) +CT (écrit) (QCM : 1h30)	CT (écrit) (QCM : 1h30) TP (anat) +CC conservés	12	3	1	4
6	Nutrition	7		4 (présence obligatoire)	8	19	4	CC+TP+CT (écrit) (QCM : 1h)	CT (écrit) (QCM : 1h) TP+CC conservés	12	3	1	2
7	*Enseignements optionnels (1)					30	3						2
TOTAL UE		84h30	12	24h30	42h	193h	30						16
TOTAL UE	Sémiologie générale	5				5							
TOTAL S3		89h30	12	24h30	42h	198h	30						16

(1) une UE obligatoire de 30 heures / semestre (voir liste ci-jointe)

SEMESTRE 4

UE	discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	coeff CT	coeff CC	coeff TP	total coef
8	Anglais 2		12			12	1	CT (réduct : 1h)	CT (réduct : 1h)	1	-		1
9	Appareil locomoteur	44		7.30 (anatomie- histologie)		51.30	6	CC+TP (anat) + CT (écrit) (QCM : 1h)	CT (écrit) (QCM : 1h) TP (anat) +CC conservés	12	3	1	4
10	Tissu sanguin et système immunitaire	18				18	3	CC+CT (écrit) (QCM : 1h)	CT (écrit) (QCM : 1h) CC conservé	3	1	-	2
11	De l'agent infectieux à l'hôte	57			8	65	7	CC + CT (rédac, QCM et cas cliniques (écrit) : 2h00)	CT (rédac, QCM et cas cliniques (écrit) : 2h00) CC conservé	3	1	-	4
12	Bases moléculaires et cellulaires des pathologies	20	2.30	5 (obligatoir es)	4	31.30	3	CC+TP+CT (écrit) (QCM : 1h)	CT (écrit) (QCM : 1h) TP+CC conservés	12	3	1	1
13	Système neurosensoriel	56	6	7.30 (anatomie- histologie)		69.30	7	CC+TP (anat)+CT (écrit) (QCM : 1h30)	CT (écrit) (QCM : 1h30) TP (anat) +CC conservés	12	3	1	4
14	Enseignements optionnels (1)					30	3						2
TOTAL S4		195	20h30	12h30	12h	277h30	30						18

(1) une UE obligatoire de 30 heures / semestre

(1) Liste UE OPTIONNELLES
**UE OPTIONNELLES
(30h) : 3 ECTS**

Adaptation physiologique et comportementales	Dr Agnès JACQUIN	2ème semestre
Anglais oral consultation	Mme A. CARNET	1er ou 2ème semestre
L'enfant	Professeur HUET	1er semestre
Histoire de la Médecine et de la Pharmacie	Professeur CUISENIER- Mme TABUTIAUX	2ème semestre
Médecine, spiritualité et religions	Professeur ORTEGA DEBALLON	2ème semestre
Principes de biologie moléculaire en pratique médicale	Professeur BASTIE	1er semestre
Santé animale et médecine humaine	Professeur PIROTH	2ème semestre
UE Libre tutorat	Dr LEMAIRE EWING	2ème semestre

UE RECHERCHE
« MASTER mention BIOLOGIE ET PRODUITS DE SANTE - BIOPS »
(60 h) : 6 ECTS

Biochimie Métabolique et Régulation	Pr MASSON
Ethique et Déontologie Médicale	Pr FRANÇOIS-PURSELL
Hématopoïèse Normale et Tumorale	Pr BASTIE
Oncogénèse, Histogénèse et Différenciation	Pr GHIRINGHELLI
Pharmacologie Fondamentale, Préclinique et Clinique	Dr GOIRAND
Physiopathologie des Maladies Transmissibles	Pr PIROTH, Pr DALLE
Conception et Structure des Molécules d'intérêt Thérapeutique (inscription scolarité Pharmacie)	Pr MITAINE-OFFER
Développement du Médicament : De leur mise en forme vers leur évaluation Pharmacologique (inscription scolarité Pharmacie)	Pr CHAMBIN
Gestion Et Analyse Des Risques Environnementaux (inscription scolarité Pharmacie)	Dr LIRUSSI
Maladies du SNC : Modèles Animaux, Physiopathologie Et Stratégies Thérapeutiques (inscription scolarité Pharmacie)	Pr MARIE
Outils Et Technologies Appliqués A La Recherche Thérapeutique (inscription scolarité Pharmacie)	Pr HEYDEL
Nanobiosciences Nanobiotechnologies (inscription scolarité Pharmacie)	Pr LESNIEWSKA
Chimie Extractive et Chimie Structurales des Composés Naturels Végétaux (Inscription scolarité Pharmacie)	Pr LACAILLE DUBOIS

UE RECHERCHE
« MASTER mention Santé Publique et environnement »
6 ECTS

Statistiques de base (Nancy)

Responsable : Pr Catherine QUANTIN

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Un contrôle continu est organisé à raison de 2 séances par semestre.

Un contrôle terminal des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Niveau :	LICENCE					Année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES (DFGSM)					PC3 60 ECTS
Mention :						
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	304h 272h	36 h		4 h	60 h	404h 372h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	séminaires	UE optionnelles	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		+ stages 400h	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Monsieur le Professeur ORTEGA-DEBALLON pablo.ortega-deballon@chu-dijon.fr	Madame Léna PERTUY Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex ☎ 03.80.32.98 ufrsante-1cyclemed@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR des Sciences de Santé

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large, elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la sémiologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études : Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Connaissances physiologiques et sémiologiques permettant l'accès aux processus pathologiques et aux traitements (2nd cycle).

Modalités d'accès à l'année de formation :
■ de plein droit :

Un étudiant ajourné en PC2 pourra être autorisé à poursuivre en PC3 avec une dette (UE<10/20 dans un semestre non validé) de 2 UE et/ou de 8 ECTS maximum.

■ sur sélection :

Dans le cadre de la procédure relative aux modalités d'admission en 3^{ème} année des études médicales (arrêté du 26 juillet 2010 NOR : ESR51016574A).

■ droits d'inscription

En formation initiale : droits nationaux niveau licence.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplômes
Organisation et descriptif des études :
■ Schéma général des parcours possible

UE d'enseignement calquées sur un programme national, organisé en thèmes spécifiques d'organe et en stages d'insertion hospitalière.

- Offre d'enseignement avec un tronc commun représentant 90% des formations théoriques et stages puis une offre optionnelle (10%) réparties en UE libres ou en UE de master.

■ Tableaux de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis
SEMESTRE 5

UE	discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	coeff CT	coeff CC	coeff TP	coeff UE
1	Anglais 1		12			12	1	ORAL (10mn)	ORAL (10mn)	-	-	-	1
2	Biostatistiques	29				29	5	CC+CT (Tablette et/ou écrit) (QCM : 1h30)	CT (Tablette ou écrit) (QCM : 1h30) CC conservé	3	1	-	2
3	Génétique médicale	20				20	3	CC+CT (Tablette et/ou écrit) (QCM : 1h)	CT (Tablette ou écrit) (QCM : 1h) CC conservé	3	1	-	2
4	Appareil respiratoire	36				36	6	CC+CT (Tablette et/ou écrit) (QCM: 1h30)	CT (Tablette ou écrit) (QCM: 1h30) CC conservé	3	1	-	4
5	Immunopathologie	24				24	4	CC+CT (Tablette et/ou écrit) (QCM : 45 min)	CT (Tablette ou écrit) (QCM : 45 min) CC conservé	3	1	-	2
6	Rein et voies urinaires	40				40	7	CC+CT (Tablette et/ou écrit) (QCM 1h30)	CT (Tablette ou écrit) (QCM 1h30) CC conservé	3	1	-	4
7	Enseignements optionnels*					30	3						2
15	Informatique-Internet 1		6			6	1	CT (1h)	CT (1h)	-	-	-	1
TOTAL UE		149h	18h			197h	30						18

TOTAL S5		149h	18h			197h	30						18
-----------------	--	-------------	------------	--	--	-------------	-----------	--	--	--	--	--	-----------

SEMESTRE 6

UE	discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	coeff CT	coeff CC	coeff TP	coeff UE
8	Anglais 2		12			12	1	CT (réduct. :1h)	CT (réduct. :1h)	-	-	-	1
9	Santé Humanité Société	32				32	5	CC+CT (écrit (réduct.: 1h30)	CT (écrit (réduct.: 1h30) CC conservé				2
10	Sémiologie générale					STAGE*	5	CC (4 présentations orales) + CT (Tablette ou écrit) (QCM : 1h)	CT (Tablette ou écrit) (QCM : 1h) CC conservé (2)	3	1	-	2
11	Revêtement cutané	21				21	4	CC+CT (Tablette et/ou écrit) (QCM : 1h)	CT (Tablette ou écrit) (QCM : 1h) CC conservé	3	1	-	2
12	Hormonologie et reproduction	50				50	6	CC+ CT (QCM + rédac : 1H30)	CT (QCM + rédac : 1H30) CC conservé	3	1	-	4
13	Tissu sanguin	20			4	24	5	CC+CT (Tablette et/ou écrit) (QCM : 1h30)	CT (Tablette ou écrit) (QCM : 1h30) CC conservé	3	1	-	2
14	Enseignements optionnels*					30	3						2
16	Informatique-Internet 2		6			6	1	CT (1h) + QCM (30min)	CT (1h) + QCM (30min)	-	-	-	1
TOTAL UE		123h	18h		4h	175h	30						16
TOTAL S6		123h	18h		4h	175h	30						16

*Les stages hospitaliers de 4x120 heures sont effectués tous les matins du lundi au vendredi. L'évaluation de chaque stage consiste en une présentation orale de dossier clinique notée sur 10 (une note sur 6 pour la présentation du dossier du patient, une note sur 4 pour l'assiduité : une absence injustifiée : 2/4, 2 absences injustifiées : 0/4)

Les 4 notes ainsi obtenues constituent le contrôle continu de l'UE10.

En outre, l'étudiant doit valider ses 4 stages pour obtenir son UE de sémiologie (pas de compensation possible au sein de l'UE ni avec une autre UE).

(2) Un seul stage peut être refait (avant la tenue de la 2ème session). De ce fait, un étudiant ayant 2 ou plus de 2 stages non validés sera redoublant de principe (2).

(1) Liste des UE optionnelles
**UE OPTIONNELLES
(30h) : 3 ECTS**

Adaptation physiologique et comportementales	Dr Agnès JACQUIN- 2ème semestre
Anglais oral consultation	A. CARNET- 1er ou 2ème semestre
Anglais mobilité	M. DE LA GRANGE- 1er ou 2ème semestre
L'enfant	Professeur HUET – 1er semestre
Histoire de la médecine et de la Pharmacie	Professeur CUISENIER- Mme TABUTIAUX - 2ème semestre
Médecine, spiritualité et religions	Professeur ORTEGA DEBALLON - 2ème semestre
Principes de biologie moléculaire en pratique médicale	Professeur BASTIE- 1er semestre
Santé animale et médecine humaine	Professeur PIROTH- 2ème semestre
UE Libre tutorat	Dr LEMAIRE EWING- 2ème semestre
UE Génétique Humaine	Professeur CALLIER – 2ème semestre
UE Physiopathologie et cardiométabolique	Professeur VERGELY – 1er semestre

**LISTE DES UE RECHERCHE
« MASTER mention BIOLOGIE ET PRODUITS DE SANTE - BIOPS »
(60 h) : 6 ECTS**

Biochimie Métabolique et Régulation	Pr MASSON
Ethique et Déontologie Médicale	Pr FRANÇOIS-PURSSELL
Hématopoïèse Normale et Tumorale	Pr BASTIE
Imagerie Fonctionnelle et Moléculaire	Pr COCHET
Inflammation et maladie inflammatoires	Pr BONNOTTE
Morphologie Morphogénèse Imagerie	Pr TROUILLOUD, Pr LOFFROY
Oncogénèse, Histogénèse et Différenciation	Pr GHIRINGHELLI
Pharmacologie Fondamentale, Préclinique et Clinique	Dr GOIRAND

■ Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé :

- si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20,
- et si aucune UE n'a de note inférieure à 09/20
- si les 4 stages de l'UE 10 sont validés.

2^{ème} session : Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils obtiennent une note <9/20 ou s'ils n'ont pas la moyenne générale, devront repasser en 2^{ème} session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10. Les notes de contrôle continu seront conservées, même lorsqu'elles sont inférieures à 10.

Si un stage de l'UE 10 sur les 4 n'est pas validé, l'étudiant devra le refaire avant la délibération de 2^{ème} session. Si l'étudiant n'a pas validé ses 4 stages, il sera admis à redoubler.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque élément constitutif de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Cependant, l'UE 10 n'est acquise que si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10 et a validé ses 4 stages.

Conditions particulières pour les redoublants :

Les étudiants de PC3 qui redoublent conserveront leurs notes de CC et TP, ils repasseront uniquement le contrôle terminal des UE non validées.

Ils auront néanmoins le choix de repasser leurs CC. S'ils décident de repasser leurs CC, ils renoncent définitivement à leurs notes antérieures. Ce choix devra être notifié pour les deux semestres par écrit à la scolarité un mois avant la date de la première épreuve de CC.

La capitalisation des UE optionnelles en cas de redoublement est possible. Un étudiant redoublant peut choisir de passer une autre UE optionnelle que celle qu'il a validée antérieurement et la capitaliser pour l'année suivante.

Précisions :

Pour valider le diplôme (DFGSM) et accéder au 2^{ème} cycle, il faut valider indépendamment la deuxième et la troisième année, et ne pas avoir de dette. Si toutefois, le C2i niveau 1 n'est pas validé à l'issue de la 3^{ème} année du 1^{er} cycle, l'étudiant aura la possibilité de passer en DFASM 1^{ère} année mais devra se présenter à l'examen du C2i niveau 1 l'année suivante et repasser la ou les épreuves non validées. Il est rappelé que la validation du C2i niveau 1 est indispensable pour s'inscrire au C2i niveau 2 (*circulaire n° 2009-1006 du 6-3-2009 - NOR : ESRT0900127C*).

Conditions de validation du C2 i niveau 1 : validation des 5 domaines du C2i (QCM, Word, Excel, Powerpoint, dossier de compétence numérique). Les UE 15 et 16 ne sont qu'une partie de la validation du certificat C2i.

Niveau :	GRADE DE MASTER					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM1					4
Mention :						
Parcours :						
Volume horaire étudiant* :	389 h	25 h	h	h	26 semaines	414 h
Variable en fonction du parcours choisi (environ 600 h)	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
Philippe BONNIAUD PU- PH Philippe.Bonnaud@chu-dijon.fr	Pierrine DURY ☎ 03.80.39.33.07 ou 03 80 39 33.96 Ufrsante-2cyclemed@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 1^{ère} année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine. Le conseil d'UFR a acté la dénomination suivante pour chacune des années : Master Médecine 1 (MM1), Master Médecine 2 (MM2), Master Médecine 3 (MM3).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles de Médecin. Les années de MM1 et de MM2 donnent à l'étudiant les connaissances diagnostiques et thérapeutiques de l'homme malade. Le Diplôme unique prépare les étudiants aux Epreuves Classantes Nationales qui leur permettent de s'orienter vers une spécialisation, la Médecine Générale comprise. Cette spécialisation intervient au cours du 3^{ème} cycle (internat).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences sont celles de la 1^{ère} année du grade de Master en Sciences Médicales. Ce grade de Master a la particularité de se préparer en 3 ans.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

3^{ème} année du Diplôme de formation générale en sciences médicales validé

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Possibilité d'accès en MM1 pour les médecins étrangers diplômés ayant réussi le concours de PACES.

■ droits d'inscription

en formation initiale : **Droits nationaux niveau Master**

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année de MM1 ne propose pas de parcours différenciés selon les étudiants. L'année se déroule par alternance de 7 semaines d'enseignement et 7 semaines de stage hospitalier à temps plein de septembre à août (le stage d'été ayant une durée de 5 semaines). La formation est annualisée.

■ tableau de répartition des séquences d'enseignements:

Pour toutes les épreuves la répartition sera celle des ECNI. Idéalement, 1/5 pour les questions isolées, 4/5 pour les dossiers progressifs.

BLOC 1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	total coef
UE Tronc commun	UE 4 Perception, Système nerveux, Dermatologie	51			51	6	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
	UE 11 Urgences Médico-chirurgicales	44			44	5	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
TOTAL UE		95			95	11					

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	total coef
UE librement choisies	Médecine généraliste / prévention	30			30	2	mémoire	mémoire	1		1
	Réanimation Médicale	30			30	2	1h sur tablette ou écrit 1H	1h sur tablette ou écrit 1H	1		1
TOTAL UE		60				4					

BLOC 2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	total coef
UE Tronc commun	UE 5 Handicap, Vieillesse, Dépendance, Douleur, Soins Palliatifs, Accompagnement	44			44	6	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées))	1		1
	UE 8B Circulation, néphrologie, urologie	62			62	7	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées))	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées))	1		1
TOTAL UE		106			106	11					

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	total coef
UE librement choisies	Toxicologie aigüe	30			30	2	1 h sur tablette ou Ecrit 1h	1 h sur tablette ou Ecrit 1h	1		1
	Médecine du sport	30			30	2	1 h sur tablette ou Ecrit 1h	1 h sur tablette ou Ecrit 1h			
	Lecture ECG	30			30	2	1 h sur tablette ou Ecrit 1h	1 h sur tablette ou Ecrit 1h			
TOTAL UE		30			30	2					

BLOC 3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	total coef
UE Tronc commun	UE 1 Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle séminaires obligatoires*	42			42	5	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées+3)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées))	1		1
	UE 7 Inflammation, Immunopathologie, Appareil respiratoire	70			70	8	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées))	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées))	1		1
TOTAL UE		112			112	15					

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

- **séminaires obligatoires : organisation des soins primaires , violences et maltraitements aux personnes, inégalités sociales de santé**

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	total coef
UE librement choisies	Modèles expérimentaux et mécanismes physiologiques	30				2	CT tablette ou Ecrit 1H	CT tablette ou Ecrit 1H	1		1
	Santé / Armées**	30				2	1h sur tablette ou Ecrit 1H	1h sur tablette ou Ecrit 1H	1		1
	Lecture ECG	30			30		1h sur tablette ou Ecrit 1H	1h sur tablette ou Ecrit 1H	1		1
TOTAL UE		30			30	2					

**** UE optionnelle 4 – Santé Armées : tout étudiant comptant deux absences ou plus au cours de cette UE ne sera pas autorisé à passer la 1^{ère} session de l'examen**

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Stage et gardes	UE 13 Stage hospitalier					6 soit 1.5 ECTS/STAGE	Validation sur place par les enseignants responsables	(2)	1		1
	Anglais médical		25		25	2	oral	oral	1		1
	UE 12 Initiation à la recherche	16			16	1	CC(8 QCM)+CT tablette (lect. Article avec 15 QCM+ 8 QI) 2h00	(1)CC(8 QCM)+CT tablette (lect. Article avec 15 QCM+ 8 QI) 2h00*	1	1	1
TOTAL UE		16	25		42	9					

*l'évaluation de la LCA se fera sous forme d'une épreuve de contrôle continu comprenant 8 QCM (valeur ¼ de la note finale) et un contrôle terminal composé d'une lecture d'article de 15 QCM (valeur ½ de la note finale) et de 8 QI (valeur ¼ de la note).

(1) 2^{ème} session : les notes de contrôle continu ne seront pas reportées, seules seront prises en compte les notes du contrôle terminal

(2) Un seul stage invalidé entraîne le redoublement

Les stages hospitaliers, au nombre de 4 par année universitaire, sont effectués par période de 7 semaines continues à temps complet (5 semaines pour le stage d'été), en alternance avec des périodes de 7 semaines de cours. L'évaluation de chaque stage s'effectue par validation sur place des enseignants.

■ Modalités de contrôle des connaissances (1^{ère} année du master DFASM)

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionnant la deuxième partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Médecine ; la validation de l'année de MM1 permet d'acquérir 50 crédits européens.

L'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) (arrêtés du 3 mars 2006 et du 20 avril 2007) est obligatoire pour la validation du 2^{ème} cycle des études médicales. Cette attestation sera délivrée à l'issue du MM3. Son enseignement pratique sera dispensé lors du stage dans le pôle 1. La partie théorique se déroulera dans le cadre des cours de l'UE11 de MM1. Cet enseignement ne donnera pas lieu à l'obtention d'ECTS.

Carnet de gardes :

Chaque étudiant :

* devra effectuer 25 gardes au cours des 3 années du second cycle. Chaque garde devra être attestée par l'apposition du tampon du service sur le carnet de gardes.

* devra se présenter à la scolarité avant la tenue du jury de 1^{ère} session, afin de faire un recueil du nombre de gardes effectuées tout au long de l'année

A l'issue du MM3, si les 25 gardes n'ont pas été justifiées auprès du service de la scolarité, le deuxième cycle ne pourra être validé.

I - Enseignements dispensés au cours de la 4^{ème} année du parcours des études

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en Médecine, les unités d'enseignement librement choisies représentent au minimum 10 % et au maximum 20 % du total des enseignements. Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond de 25 à 30 h de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.).

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du premier cycle.

Les enseignements du tronc commun et les enseignements librement choisis sont dispensés tout au long de l'année. Les étudiants doivent opter pour 2 enseignements librement choisis en début d'année.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées tout au long de l'année par des examens terminaux,

Une session de rattrapage intervient fin août.

- les épreuves de contrôle terminal ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de l'année.

II – Validation des enseignements

La validation des unités d'enseignement (UE) permet l'acquisition des crédits européens correspondants.

- Les UE sont validées par obtention de chacun des éléments qui les composent ou par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Par contre, aucune compensation entre UE n'est envisageable.

La validation des UE et années entraîne la capitalisation des crédits associés.

Notes

- Dans les UE qui n'ont pas été acquises, la note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de première session même si elle est inférieure.

Les épreuves UE sont organisées tout au long de l'année, selon le calendrier joint dans le livret d'accueil. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats soit généralement fin août

L'obtention de l'année correspond à la validation de 50 ECTS (Tronc commun – Stages – Anglais médical – Initiation à la recherche – UE librement choisies)

III - 2ème session

Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils n'obtiennent pas la moyenne à chaque UE, devront repasser en 2^{ème} session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note < à 10.

Un étudiant ajourné en MM1 pourra être autorisé à poursuivre en MM2 avec une dette (UE < 10/20) de 2 UE maximum et /ou 8 ECTS maximum

IV - Compensation

La compensation peut être opérée entre les éléments constitutifs d'une même UE.

Dans le cas des UE librement choisies, la compensation est possible entre les UE sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 8. Seules les UE dont la note est inférieure à 10 peuvent être repassées en 2^e session.

Dans le cas des stages (UE 13), les notes ne se compensent pas entre elles. Tout stage doit être validé individuellement.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen.

V – Capitalisation

Les UE sont capitalisables. Les UE sont capitalisées est définitivement acquises.

Les UE ne sont affectées d'aucun coefficient.

Les ECTS obtenus par validation des stages sont définitivement capitalisés.

VI- Dispositions particulières pour les redoublants

Les redoublants conservent les UE obtenues (capitalisation). Ils repassent les épreuves de l'UE auxquelles ils ont obtenu une note <10/20. Ils repassent alors l'ensemble des épreuves de l'UE.

Les étudiants redoublants devront à nouveau effectuer l'intégralité des stages (6 mois à temps complet en respectant les alternances de blocs ou douze mois à mi-temps) incluant le ou les stages non validés. Celui-ci ou ceux-ci seront prioritaires dans l'ordre de réalisation des stages et repasser les UE non validées l'année précédente.

Les étudiants qui accèdent en DFASM après avoir validé leur DFASM mais pas le C2i (niveau1) devront impérativement repasser la ou les épreuves non validées de cet examen au cours de leur année de DFASM1 ou 2. Le C2i niveau 2 ne peut être validé avant le C2i niveau 1.

Niveau :	GRADE DE MASTER					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM2					5
Mention :						
Parcours :						
Volume horaire étudiant* : Variable en fonction du parcours choisi (environ 600 h)	413h	35h	/	/	26 semaines	448h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
Serge DOUVIER PU- PH Serge.douvier@chu-dijon.fr	Pierrine DURY ☎ 03.80.39.33.07 Ufrsante-2cyclemed@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 2^{ème} année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine. Le conseil d'UFR a acté la dénomination suivante pour chacune des années : Master Médecine 1 (MM1), Master Médecine 2 (MM2), Master Médecine 3 (MM3).

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles de Médecin. Les années de MM1 et de MM2 donnent à l'étudiant les connaissances diagnostiques et thérapeutiques de l'homme malade. Le Diplôme unique prépare essentiellement les étudiants aux Epreuves Classantes Nationales qui leur permettent de s'orienter vers une spécialisation, la Médecine Générale comprise. Cette spécialisation intervient au cours du 3^{ème} cycle (internat).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences sont celles de la 2^{ème} année du grade de Master en Sciences Médicales. Ce grade de Master a la particularité de se préparer en 3 ans.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

- 1^{ère} année du Diplôme de formation générale en sciences médicales validé
- Validation de chacune des UE par la moyenne
- 1 dette de 2 UE et/ou d'un maximum de 8 ECTS est tolérée

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Possibilité d'accès en MM1 pour les médecins étrangers diplômés ayant réussi le concours de PACES.

■ droits d'inscription

en formation initiale : **Droits nationaux niveau Master**

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année de MM2 ne propose pas de parcours différenciés selon les étudiants. L'année se déroule par alternance de 7 semaines d'enseignement et 7 semaines de stage hospitalier à temps plein de septembre à août (le stage d'été ayant une durée de 5 semaines). La formation est annualisée.

■ tableau de répartition des séquences d'enseignements:

Pour toutes les épreuves la répartition sera celle des ECNI. Idéalement, 1/5 pour les questions isolées, 4/5 pour les dossiers progressifs.

BLOC 1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Tronc commun	UE 6 Maladies Transmissibles, Risques Sanitaires	60			60	6	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
	UE 9 Cancérologie, Oncologie, Hématologie	55			55	6	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
TOTAL UE		115			115	12					

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE librement choisies	Psychologie et Neurologie	30			30	2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
	Allergologie	30			30	2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
TOTAL UE		60				4					

BLOC 2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Tronc commun	UE 2a De la conception à la naissance, Pathologie de la femme	42			42	5	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
	UE2b Hérité l'Enfant l'Adolescent	75			75	7	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
TOTAL UE		117			117	12					

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE librement choisies	UE opt 3 : Pathologie infectieuse Tropicale	30			30	2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
	UE opt 8 : Chirurgie plastique réparatrice et esthétique	30			30	2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h			
TOTAL UE		60			60	4					

BLOC 3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Tronc commun	UE 3 Maturation – Vulnérabilité, Santé Mentale – Conduites Addictives	42			42	5	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
	UE 8a Métabolisme Endocrino Hépatogastro	65			65	5	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	CT tablette (dossiers progressifs, questions isolées)	1		1
TOTAL UE		107			107	10					

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE librement choisies	UE Examens complémentaires	30				2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
	Santé Enfant	30				2	CT tablette ou écrit 1h	CT tablette ou écrit 1h	1		1
	C2I	10				2	1H d'écrit 1H d'examen pratique	1H d'écrit 1H d'examen pratique	1		1
TOTAL UE		70				6					

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage et gardes	UE 13 Stage hospitalier					6 soit 1.5 ECTS/STAGE	Validation sur place par les enseignants responsables	(2)	1		1
	Anglais médical		25		25	2	oral	oral	1		1
	*UE 12 Initiation à la recherche	14			14	1	CC(8 QCM) + CT tablette (lect. article+ 15 QCM+ 8 QI) 2h00	(1) CC(8 QCM) +CT tablette (lect. article+ 15 QCM+ 8 QI) 2h00	1	1	1
TOTAL UE		14	35		49	11					

*l'évaluation de la LCA se fera sous forme d'une épreuve de contrôle continu comprenant de 8 QCM (valeur ¼ de la note finale) et un contrôle terminal composé d'une lecture d'article, de 15 QCM (valeur ½ de la note finale) et de 8 QI (valeur ¼ de la note).

(1) 2ème session : les notes de contrôle continu ne seront pas reportées, seules seront prises en compte les notes du contrôle terminal.

(2) Un seul stage invalidé entraîne le redoublement

Les stages hospitaliers, au nombre de 4 par année universitaire, sont effectués par période de 7 semaines continues à temps complet (5 semaines pour le stage d'été), en alternance avec des périodes de 7 semaines de cours. L'évaluation de chaque stage s'effectue par la validation sur place des enseignants.

■ Modalités de contrôle des connaissances (1^{ère} année du master DFASM)

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionnant la deuxième partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Médecine ; la validation de l'année de MM2 permet d'acquérir 50 crédits européens.

L'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) (arrêtés du 3 mars 2006 et du 20 avril 2007) est obligatoire pour la validation du 2^e cycle des études médicales. Cette attestation sera délivrée à l'issue du MM3. Son enseignement pratique sera dispensé lors du stage dans le pôle 1. La partie théorique se déroulera dans le cadre des cours de l'UE11 de MM1. Cet enseignement ne donnera pas lieu à l'obtention d'ECTS.

Carnet de gardes :

Chaque étudiant :

* devra effectuer 25 gardes au cours des 3 années du second cycle. Chaque garde devra être attestée par l'apposition du tampon du service sur le carnet de gardes.

* devra se présenter à la scolarité avant la tenue du jury de 1^{ère} session, afin de faire un recueil du nombre de gardes effectuées tout au long de l'année.

A l'issue du MM3, si les 25 gardes n'ont pas été justifiées auprès du service de la scolarité, le deuxième cycle ne pourra être validé.

I - Enseignements dispensés au cours de la 4^{ème} année du parcours des études

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en Médecine, les unités d'enseignement librement choisies représentent au minimum 10 % et au maximum 20 % du total des enseignements.

Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond de 25 à 30 h de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.).

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du premier cycle.

Les enseignements du tronc commun et les enseignements librement choisis sont dispensés tout au long de l'année. Les étudiants doivent opter pour 2 enseignements librement choisis en début d'année.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées tout au long de l'année par des examens terminaux,

Une session de rattrapage intervient fin août.

- les épreuves de contrôle terminal ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de l'année.

II – Validation des enseignements

La validation des unités d'enseignement (UE) permet l'acquisition des crédits européens correspondants.

- Les UE sont validées par obtention de chacun des éléments qui les composent ou par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Par contre, aucune compensation entre UE n'est envisageable.

La validation des UE et années entraîne la capitalisation des crédits associés.

Notes

- Dans les UE qui n'ont pas été acquises, la note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de première session même si elle est inférieure.

Les épreuves sont organisées tout au long de l'année, selon le calendrier joint dans le livret d'accueil. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats soit généralement fin août.

L'obtention de l'année correspond à la validation de 50 ECTS (Tronc commun – Stages – Anglais médical – Initiation à la recherche – UE librement choisies)

III - 2ème session

Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils n'obtiennent pas la moyenne à chaque UE, devront repasser en 2^{ème} session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note < à 10.

A l'issue des deux sessions d'examens, seuls les étudiants ayant validés le MM1 et le MM2 seront autorisés à passer en MM3. Aucune dette ne sera tolérée.

IV - Compensation

La compensation peut être opérée entre les éléments constitutifs d'une même UE.

Dans le cas des UE librement choisies, la compensation est possible entre les UE sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 8. Seules les UE dont la note est inférieure à 10 peuvent être repassées en 2^e session.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen.

V – Capitalisation

Les UE sont capitalisables. Les UE sont capitalisées est définitivement acquises.

Les UE ne sont affectées d'aucun coefficient.

Les ECTS obtenus par validation des stages sont définitivement capitalisés.

VI– Dispositions particulières pour les redoublants

Les redoublants conservent les UE obtenues (capitalisation). Ils repassent les épreuves de l'UE auxquelles ils ont obtenu une note <10/20. Ils repassent alors l'ensemble des épreuves de l'UE.

Les étudiants redoublants devront à nouveau effectuer l'intégralité des stages (6 mois à temps complet en respectant les alternances de blocs ou 12 mois à mi-temps) incluant le ou les stages non validés. Celui-ci ou ceux-ci seront prioritaires dans l'ordre de réalisation des stages. Repasser les UE et optionnelles non validées.

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES : MM3					6 23 ECTS
Mention :						
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	76	4h30				80h30
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	séminaires	UE optionnelles	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Pr Sylvain LADOIRE Centre Georges François LECLERC 1 rue du Professeur MARION – 21079 DIJON Cedex ☎ 03.80 737506 sladoire@cgfl.fr	Pierrine DURY Université de Bourgogne UFR des Sciences de Santé 7, bd Jeanne d'Arc – 21078 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.33.07 ufrsante2cyclemed@u-bourgogne.fr
	UFR des Sciences de Santé

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La formation a pour premier objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base, indispensables à la maîtrise ultérieure des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers médicaux. Cette base scientifique est large, elle englobe la biologie, certains aspects des sciences exactes et plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'approche fondamentale de l'homme sain et de l'homme malade, incluant tous les aspects de la séméiologie.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Poursuite d'études : Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne la seconde partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens, correspondant au niveau maîtrise.

Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent, de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles.

Un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation permettant l'acquisition de l'attestation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche sont également organisés.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit :
 - 2^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales validée
- sur sélection :
- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

Décret n° 84-177 du 2 mars 1984 relatif à l'obtention des diplômes d'Etat de docteur en médecine et de docteur en chirurgie dentaire par les étudiants de nationalité étrangère ou les personnes titulaires de diplômes étrangers de médecin ou de chirurgien-dentiste, ou ayant accompli des études en vue de ces diplômes, et à l'obtention par les titulaires d'un diplôme étranger de sage-femme du diplôme français d'Etat correspondant

■ droits d'inscription

 en formation initiale : **Droits nationaux niveau Master**
Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles

L'année de DFASM3 (80.30h) propose un enseignement théorique sur 4 mois et des stages hospitaliers à mi-temps sur 12 mois

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 1

Modules transversaux	discipline	CM	TD	TP	SEM	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ session 1	Type éval ⁽¹⁾ session 2	coef CT	coef CC	coef TP	total coef
UE10	Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses	36				36	6	CT tablette (2DP-30QI)	CT tablette (2DP-30QI)				5
	Certificat de compétence clinique						2	Cas clinique	Cas clinique				
TOTAL													
UE 12	Formation Générale à la Recherche	10h00	4h30			14h30	5	2 examens sur tablette (1h30)**	2 examens sur tablette (1h30)**				3
UE optionnelle obligatoire	Préparation obligatoire « Préparation aux ECNi						2	Sous forme de conférences de septembre à mars	Sous forme de conférences jusqu'en avril				
UE optionnelle	Anglais intensif	30				30	2	1 oral /20	1 oral /20				1
Stages	Stage Hospitalier						6 Soit 1.5 ECTS/ STAGE	Validation sur place par les enseignants responsables	(1)				1
TOTAL		76	4h30			80.3	23						
TOTAL S1		76	4h30			80.3							

Séminaire obligatoire : Pertinence des soins : 4 heures

*présence obligatoire à au moins 50% des TD

** seule la meilleure des deux notes sera retenue pour la validation de l'UE.

(1) Un seul stage invalidé entraîne un redoublement

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les conférences se dérouleront à raison d'une fois par semaine de septembre à fin mars. La présence à au moins 25% de ces conférences validera l'UE.

Les examens de 1^{ère} session ont lieu en janvier et ceux de deuxième session en février.

Les ECNi se dérouleront fin juin.

● Sessions d'examen :

- 1^{ère} session : **janvier**
- 2^{ème} session : **février**

● Règles de validation et de capitalisation :Principes généraux :

Validation de chacune des UE. (obligatoires et optionnelles).

La présence est obligatoire au séminaire « Pertinence des soins ». organisé en octobre. Toute absence à ce séminaire entraînera pour l'étudiant son déclassement pour les choix des stages du mois de mars.

Certificat de compétence clinique :

Il est organisé sous forme d'une épreuve de mise en situation clinique auprès du patient ou d'une épreuve de simulation.

Tous les étudiants de MM3 devront être évalués au mois de novembre pour la première session et la deuxième quinzaine de janvier pour la 2^{ème} session au cours d'une épreuve de 20 minutes (interrogation, examen clinique, synthèse)

UE optionnelle obligatoire « Préparation aux ECNi » : présence obligatoire à au moins 75% de l'ensemble des conférences pour valider l'UE.

Session 2 : l'étudiant repasse :

Les UE obligatoires et optionnelles ou il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

Conditions particulières pour les redoublants

L'étudiant redoublant doit :

. effectuer l'intégralité des stages (12 mois à mi-temps ou 6 mois à temps complet en respectant les alternances de blocs) incluant les éventuels stages non validés l'année précédente. Celui-ci ou ceux-ci seront prioritaires dans l'ordre de réalisation des stages.

. repasser le UE non validées l'année précédente

Les cours de pôle faisant partie de l'enseignement du stage, ils doivent également être suivis par l'étudiant redoublant.

AUDITEUR : A l'issue des ECN, les étudiants ne souhaitant pas participer à la procédure nationale de choix

verront leur demande examinée en commission. En cas d'avis favorable, celle-ci se prononce également sur les formations pratiques auxquelles le candidat devra participer et les enseignements théoriques qu'il sera autorisé à suivre. Il bénéficiera du statut d'auditeur.

Niveau :	GRADE DE LICENCE					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES					2
Mention :						
Volume horaire étudiant :	305.5 h	143.5h	132.5h	60h	h	641.50 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	UE optionnelles	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité
Claude GROS Professeur ☎ 03.80.39.61.12 claude.gros@u-bourgogne.fr Nicolas DESBOIS Maître de Conférences ☎ 03.80.39.61.23 nicolas.desbois@u-bourgogne.fr	Camille NICOLAS ☎ 03.80.39.33.35 Camille.nicolas@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR des Sciences de Santé :PHARMACIE

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques conférant à leur titulaire le Grade de Licence.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques sanctionne la 1^{ère} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles du Praticien de Santé, spécialiste du Médicament. Le Diplôme unique ouvre à plusieurs orientations professionnelles :

- Officine
- Industrie
- Biologie
- Recherche

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences sont celles du grade de Licence en Sciences Pharmaceutiques.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

PACES (Première année commune des Etudes de Santé)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Passerelle : conditions définies par l'arrêté du 26 Juillet 2010

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Un seul parcours : le tronc commun d'enseignement.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sciences Fondamentales 1	Apprentissage des techniques et gestes de base Biologie cellulaire Analyse chimique		3	18.5	21.5	2	CC	Oral		2	2
	Bases physicochimiques du Médicament	14	10.5	12	36.5	3.5	CT écrit 2h CC pour TP	CT écrit 2h CC conservé	2.5	0.5	2.5
	Biodiversité et bioévolution des milieux naturels 1	10			10	1	CT écrit 1h	CT écrit 1h	1		1
	Sciences analytiques 1	10.5	9	12	31.5	3.5	CT écrit 1h30 CC pour TP	CT écrit 1h30 CC conservé	2	1	3
TOTAL UE		34.5	22.5	42.5	99.5	10					
	Coefficient général										3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sciences du Médicament 1	Synthèse des médicaments – Pharmacologie : Voies d'accès aux substances médicamenteuses : Chimie organique	9.5	4.5	6	20	3 (2)	CT écrit 1h CC pour TP	CT écrit 1h	1.5	0.5	3 2
	Sciences pharmacologiques 1	7.5	3		10.5	(1)	CT écrit 1h	CT écrit 1h	1		1
	Formulation, Fabrication 1 et aspects biopharmaceutiques des médicament	15		15	30	3	CT écrit 1h30 CC pour TP	CT écrit 1h30 CC conservé	1.5	1.5	3
TOTAL UE		32	7.5	21	60.5	6					
	Coefficient général										3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sciences Biologiques 1	Biochimie	23	3	9	35	3.5	CT écrit 1h30 CC pour TP	CT écrit 1h30 CC conservé	2.4	0.6	3
	Physiologie	36	3	6	45	4.5	CT oral CC pour TP	CT oral CC conservé	2.8	0.2	3
	Immunologie	15.5	4.5		20	2	CT oral CC	CT oral CC conservé	1.5	0.5	2
TOTAL UE		74.5	10.5	15	100	10					
	Coefficient général										3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langue étrangère	Anglais		10		10	1	CT écrit 1h	CT écrit 1h	1		1
TOTAL UE			10		10	1					
	Coefficient général										1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE C2I	Informatique		27		27		QCM épreuve pratique	QCM épreuve pratique	Pas de note – 1 résultat		

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Projet Professionnel 1	Obligatoire : validation en semestre 4 Les étudiants ont 2 jours de conférences obligatoires										

UE LIBREMENT CHOISIES

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Ethnopharmacologie		20	10		30	3	CC	Oral		2	2
Accès aux substances actives médicamenteuses : une approche expérimentale		5.5	4.5	20	30	3	CC	Oral		2	2
Enzymologie		6	4	20	30	3	CC	Oral		2	2

TOTAL S3						30					
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

SEMESTRE 4

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE SCES FONDAMENTALES 2	Sciences analytiques 2	15	4.5	12	31.5	2.5	CC pour TP CT Ecrit – 1h30	CT Ecrit 1h30 CC conservé	1.5	1.5	3
	Statistiques	4.5	7.5		12	1.5	CT Ecrit – 1h	CT Ecrit –1h	1.5		1.5
	Biodiversité -bio-évolution des milieux naturels 2	13	3	9	25	2.5	CT Ecrit– 1h30 CC pour TP	CT Ecrit 1h30 CC conservé	1.5	0.5	2
TOTAL UE		32.5	15	21	68.5	6.5					
	Coefficient général										3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE SCES DU MEDICAMENT 2	Voies d'accès aux substances médicamenteuses : Bioproduction d'une protéine Pharmacognosie	14	3	12	15	3.5					3
	Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	15	6	9	30	3	CT Oral CC pour TP	CT Oral CC conservé	2	1	3
	Cycle du Médicament & Pharmacologie : Sciences pharmacologiques 2 Cycle de Vie du Médicament	25	6		31	5	CT Ecrit –1 h30	CT Ecrit –1 h30	3		5
		10.5	9		19.5	(2)	CT Ecrit –1 h	CT Ecrit –1 h	2		3
TOTAL UE		64.5	24	27	115.5	11.5					
	Coefficient général										3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE SCES BIOLOGIQUES 2	Génétique	10			10	1	CT écrit de 1 h	CT écrit de 1 h	1		1
	Physiologie	33			33	3	CT écrit 2 h	CT écrit 2 h	3		3
	Pathogènes infectieux 1	23	1.5	6	30.5	3	CT écrit de 1 h30	CT écrit de 1 h30	3		3
TOTAL UE		66	1.5	6	73.5	7					
	Coefficient général										3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE COMMU- NICATION	Communication, logique et argumentation (Bibliographie en bibliothèque incluse)	1.5	8.5		10		CC	oral		1	1
	Langue étrangère		10		10		CT oral	CT oral	1		1
TOTAL UE		1.5	18.5		20	2					2
	Coefficient général										2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Projet Professionnel			7*		7	obligatoire	CT (Rapport écrit+exposé oral) CC (présence aux ED)	CT (Rapport écrit et/ou Exposé oral) CC conservé	0.875	0.125	1

UE LIBREMENT CHOISIES

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Technologie pharmaceutique appliquée à la mise en forme galénique d'une substance active	10.5		19.5	30	3	CC	Oral		2	2
	Méthodes pour le diagnostic et le suivi des maladies infectieuses	6	3	21	30	3	CC	Oral		2	2
	GYNObS (Gynécologie, Obstétrique)	24	6		30	3	CC	Oral		2	2

TOTAL S4						30					
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances (2^{ème} année)

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques sanctionnant la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES) organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques sanctionne le premier cycle, il confère à leur titulaire le grade de licence (décret du 20 avril 2011).

I - Enseignements dispensés au cours des 2^{ème} et 3^{ème} années du parcours des études

– Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent :

- **les unités d'enseignement du tronc commun** devant représenter au minimum 80 % et au maximum 90% du total des enseignements,
- **des unités d'enseignement librement choisies** par l'étudiant et le cas échéant des unités d'enseignements libres, conformément à l'annexe de l'arrêté,
- **des stages**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

- Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats.

- les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de chaque semestre.

II – Validation des enseignements

– **La validation** des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs (EC) des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Les UE, semestres et années sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui les composent
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20

La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue lors des évaluations à chaque EC ou à chaque UE est inférieure à 8 sur 20.

La validation des UE, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont porteurs de crédits.

Les enseignements et les formations ayant l'intitulé « obligatoire » ne sont pas porteurs de crédits.

Le référentiel LMD précise que « Toute absence à un examen doit être justifiée auprès du service de scolarité ou du secrétariat pédagogique ».

Notes

- Dans les UE qui n'ont pas été acquises, l'étudiant repasse les épreuves des EC dont les notes sont inférieures à 8 sur 20 et éventuellement celles des EC dont les notes sont comprises entre 8 et 10 sur 20.
- La note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de première session même si elle est inférieure.
- Toute absence à une épreuve terminale entraîne la mention « Défaillant ».

Les épreuves sont organisées à la fin de chaque semestre, **en janvier et en juin**. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements des 2 semestres est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats.

III - Compensation

La compensation peut être opérée :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE
- entre les UE d'un même semestre
- entre les deux semestres de la même année universitaire

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen

IV - Capitalisation

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e). Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport de 1 à 3.

- Capitalisation des EC : chaque EC est définitivement validé et capitalisé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Capitalisation de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation dans les conditions définies (*cf supra*).
- Capitalisation du semestre : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui la composent, soit par compensation entre les UE dans les conditions définies (*cf supra*).
- Capitalisation de l'année : chaque année est validée et capitalisée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20

V – Les stages.

Les stages pratiques réalisés au cours des deux premiers cycles de la formation et du troisième cycle du parcours officine font l'objet de l'utilisation de « **tableaux de bord** » qui constituent le **carnet de stages** de l'étudiant.

Le carnet de stages suit l'étudiant pendant toute la durée de sa formation. Il fait état des activités exercées au cours de chaque stage, il identifie les objectifs transversaux et spécifiques de chacun d'eux. Il est matérialisé par un ensemble de « tableaux de bord », chacun de ceux-ci étant spécifique du type de stage (*cf infra*). Les « tableaux de bord » permettent le suivi de la progression de l'étudiant dans l'acquisition de compétences professionnelles grâce à une évaluation formative et formatrice. Les « tableaux de bord » constituent un moyen pédagogique permettant un dialogue constant entre le stagiaire, le maître (ou le référent) de stage et les enseignants de l'unité de formation.

Le carnet de stages permettra de réaliser, à la fin du parcours de l'étudiant, une évaluation sommative (et certificative) attestant de l'ensemble des compétences acquises et de la qualité de la formation pratique professionnelle de l'étudiant.

Les stages suivants sont organisés :

a) stages faisant l'objet d'un « tableau de bord »

— **un stage officinal d'initiation**, d'une durée de six semaines, à temps complet, en une ou deux périodes, avant le début du cinquième semestre, dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France ;

Les enseignements théoriques et pratiques de la 3^{ème} année d'études ne pourront être suivis que par les étudiants qui ont validé le stage. Ce stage devra avoir été effectué dans une officine relevant du ressort géographique de l'Académie de DIJON, sauf dérogation exceptionnelle accordée conjointement par les Présidents des Universités concernés.

— **un stage d'application**, au cours de la 3^{ème} année et de la 4^{ème} année, d'une durée d'une semaine chacun, ayant pour objectif la mise en pratique d'enseignements thématiques.

— **un stage hospitalier** de 12 mois à mi-temps, au cours des deux derniers semestres de la formation au diplôme de formation approfondie des sciences pharmaceutiques, dont la finalité et l'organisation sont adaptées au cursus de l'étudiant (ce stage peut être effectué sur une période équivalente à six mois temps plein en fonction de l'orientation professionnelle choisie).

- **un stage de pratique professionnelle** (parcours officine) d'une durée de six mois, au cours de l'année du troisième cycle.

Tout stage non validé doit être réparé (sauf dérogation exceptionnelle) **avant l'admission dans l'année supérieure.**

b) stages ne faisant pas l'objet d'un « tableau de bord »

— **un stage optionnel de découverte du monde du travail** dans le domaine de la santé (hors officine et pharmacie à usage intérieur), d'une durée d'un mois avant le début du troisième semestre ;

— **un stage Initiation Recherche (SIR)** : ce stage d'une durée de deux mois au minimum est réalisé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur, rattaché à une équipe de recherche labellisée (article 15 de l'arrêté du 14 août 2003).

La validation du SIR sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 10 minutes maximum devant un jury commun à tous les SIR d'au moins 3 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR.

Le stage SIR ne valide pas une UE librement choisie dans le cadre de la formation pharmaceutique conduisant au Diplôme DFGSP, mais il est validant pour une UE de M1 BIOPS.

VI - Redoublement

A l'issue des 3^{ème} et 4^{ème} semestres, l'étudiant doit avoir validé les 60 crédits européens nécessaires à son admission pour être admis à suivre les enseignements des semestres suivants. Néanmoins, le passage en 5^{ème} semestre peut, être encore autorisé si l'étudiant n'a pas validé l'UE « communication » et/ou l'UE C2i niveau 1 et/ou une UE librement choisie et/ou, selon les décisions du jury 1 ou 2 Eléments Constitutifs (quelle que soit l'UE). Le retard de crédits devra obligatoirement être rattrapé au cours des 5^{ème} et 6^{ème} semestres du parcours de la formation.

Niveau :	GRADE DE LICENCE					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES					3
Mention :						
Volume horaire étudiant :	379h	98.50h	49.50h	30h ou 60h	0 ou 30h	587 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés avec UE librem choisies	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
Anne-Claire OFFER Professeur ☎ 03.80.39.32.74 acoffer@u-bourgogne.fr Anne TESSIER Professeur ☎ 03.80.39.34.92 anne.tessierl@u-bourgogne.fr	Camille NICOLAS ☎ 03.80.39.33.35 Camille.nicolas@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé – circonscription PHARMACIE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques conférant à leur titulaire le Grade de Licence.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 1^{er} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles du Praticien de Santé, spécialiste du Médicament. Le Diplôme unique ouvre à plusieurs orientations professionnelles :

- Officine
- Industrie
- Biologie
- Recherche

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences sont celles du grade de Licence en Sciences Pharmaceutiques.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

2^{ème} année du Diplôme de formation générale en sciences Pharmaceutiques

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Passerelle : conditions définies par l'arrêté du 26 Juillet 2010

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Un seul parcours : formation conduisant aux métiers de la Pharmacie

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 5

UE ENSEIGNEMENTS GENERAUX 1

discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Sémiologie clinique et générale	30			30	3	CT écrit 1h	CT écrit 1h	3		3
Voies d'accès substances médicamenteuses : chimie organique Chimie thérapeutique	18.5	4.5	12	35	3.5	CT écrit 1 h30 CC pour TP	CT écrit 1 h30 TP écrit 1 h	1 0.5		2 0.5
Pharmacognosie	15			15	1.5	CT écrit 1 h	CT écrit 1 h	1		1
Pharmacologie moléculaire 2 - Pharmacocinétique	25.5	4.5		30	3	CT écrit 2h	CT écrit 2h	3		3
Pharmacie galénique Formes parentérales & ophtalmiques	7	3		10	1	CT écrit 1h	CT écrit 1h	1		1
Pharmacie galénique Formes sèches	15		15	30	3	CT écrit 1h CC pour TP	CT écrit 1h TP écrit 1h	1,5	1,5	3
Langue étrangère		12		12	1	CT écrit 1h	CT écrit 1h			1
TOTAL UE	111	24	27	162	16					
Coefficient général										3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE ENSEIGNEMENTS INTEGRES 1

discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Pathologies cardiovasculaires et traitements	30	4.5	6	40.50	4	CT écrit 2h CC pour TP	CT écrit 2h CC pour TP	2,75	0,25	3
Pathologies endocriniennes et traitements	25.5	6		31.50	3	CT écrit 1h30	CT écrit 1h30	3		3
Système rénal : pathologies et traitements	17	3		20	2	CT écrit 1h	CT écrit 1h	2		2
Pathologies respiratoires	14	6		20	2	CT écrit 1h	CT écrit 1h	2		2
TOTAL UE	86.50	19.50	6	112	11					
Coefficient général										3

UE LIBREMENT CHOISIES

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OFFICINE 1	Plantes toxiques	10	10		20		CT oral	CT oral	1,5		1,5
Activités spécifiques à l'officine	Pathologies de l'œil, de l'oreille	10			10		CT écrit 1h	CT écrit 1h	0,5		0,5
TOTAL UE		20	10		30	3			2		2
UE non validante pour le M1											

Peuvent également être choisies les UE du M1 SANTE (voir fascicule spécial)

Les EC A (3 ECTS) et B (3 ECTS) d'une UE de M1 peuvent valider chacun une UE librement choisie (3ECTS).

Dans ce cas, le travail personnel n'est obligatoire que pour la validation de l'UE de M1. Il peut donc être finalisé au-delà du mois de juin, auquel cas l'UE de M1 sera validée l'année suivante.

TOTAL S5					30					
-----------------	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

SEMESTRE 6

discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Système de santé et santé publique	30			30	3	CT écrit 1h30	CT écrit 1h30	3		3
Immunopathologie – stratégies diagnostiques	14	6		20	2	CT écrit 1h + CC	CT écrit 1h CC conservé	1,5	0,5	2
Toxicologie générale	20			20	2	CT écrit 1h30	CT écrit 1h30	2		2
Pharmacie galénique - Biopharmacie	10	6	15	31	3	CT écrit 1h CC pour TP	CT écrit 1h CC conservé	2	1	3
Communication 2 – Lecture critique d’articles Anglais	7,5	22,5		30	2	CT écrit 1h30 oral	CT écrit 1h30 oral	1 1	1 1	2
TOTAL UE	81,5	34,5	15	131	12					
Coefficient général										3

UE ENSEIGNEMENTS INTEGRES 2

discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Pathologies digestives	8	2		10	1	CT écrit 1h	CT écrit 1h	1		1
Hématologie 1						CT écrit 1h30	CT écrit 1h30	1,5		
Anti-thrombotiques	27	6,5	1,5	35	3,5	CT écrit 1h30	CT écrit 1h30		1,5	3
Pathogènes infectieux 2 : Bactériologie - Virologie	29	6		35	3,5	CT écrit 1h30	CT écrit 1h30	3		3
Neurologie - Psychiatrie	21	4,5		25,5	2,5	CT oral	CT oral	2,5		2,5
Douleur	15	1,5		16,5	1,5	CT écrit 1h	CT écrit 1h	1,5		1,5
TOTAL UE	100	20,5	1,5	122	12					
Coefficient général										3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage d'application					35	3	CC rapport de stage écrit*	CC rapport de stage écrit*			1
TOTAL UE					35	3					1

*Tableau de bord, indicateurs, appréciation des maitres de stage

LE STAGE SERA VALIDE OU NON SANS NOTE ASSOCIEE

UE	discipline	CM**	TD*	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OFFICINE 2	STAGE en officine 1 semaine*				30	3	Note sur 20 tableau de bord avec indicateur				2
TOTAL UE		20	10		30	3					2

***ce stage pourra être effectué durant les vacances de printemps ou entre les deux sessions d'examens, dans ce cas les résultats de ce stage seront « en attente de résultat » lors de la première session.**

OU

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
	Biochimie clinique à visée diagnostic		30		30	3	CC	CC		2	2
TOTAL UE						3					2
UE non validante pour le M1											

TOTAL S6						30					
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

Peuvent également être choisies les UE du M1 SANTE (voir fascicule spécial)

Les EC A (3 ECTS) et B (3 ECTS) d'une UE de M1 peuvent valider chacun une UE librement choisie (3ECTS).

Dans ce cas, le travail personnel n'est obligatoire que pour la validation de l'UE de M1. Il peut donc être finalisé au-delà du mois de juin, auquel cas l'UE de M1 sera validée l'année suivante.

TOTAL S6						30					
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

Les étudiants peuvent choisir des UE optionnelles du M1 SANTE, en équivalence des UE librement choisies dès la 3^{ème} année d'étude, mais l'inscription administrative en M1 ne peut se faire qu'à partir de la 4^{ème} année

■ Modalités de contrôle des connaissances (2^{ème} et 3^{ème} années)

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques sanctionnant la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES) organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

Le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques sanctionne le premier cycle, il confère à leur titulaire le grade de licence (décret du 20 avril 2011).

I - Enseignements dispensés au cours des 2^{ème} et 3^{ème} années du parcours des études

– Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent :

- **les unités d'enseignement du tronc commun** devant représenter au minimum 80 % et au maximum 90% du total des enseignements,
- **des unités d'enseignement librement choisies** par l'étudiant et le cas échéant des unités d'enseignements libres, conformément à l'annexe de l'arrêté,
- **des stages**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

- Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats.

- les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de chaque semestre.

II – Validation des enseignements

– **La validation** des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs (EC) des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Les UE, semestres et années sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui les composent
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20

La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue lors des évaluations à chaque EC ou à chaque UE est inférieure à 8 sur 20.

La validation des UE, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont porteurs de crédits.

Les enseignements et les formations ayant l'intitulé « obligatoire » ne sont pas porteurs de crédits.

Master 1 SANTE
UE Dijon : synthèse

UE (responsable)	CM (S1/S2)	ED (S1/S2)	TP (S1/S2)	Travail personnel
Oncogénèse, histogénèse et différenciation (Pr F. Ghiringhelli)	51h (30/21)	5h (0/5)	4h (0/4)	Rapport bibliographique
Physiopathologie des maladies transmissibles (Prs L Piroth, F Dalle)	30h (30/0)	30h (0/30)		Stage labo
Physiopathologie cardio-métabolite (Pr C. Vergely, M. Zeller)	45 h (30/15)	15h (0/15)		Rapport bibliographique
Anatomie, morphogénèse et imagerie (Pr P. Trouilloud, Dr R. Loffroy)	50h (30/20)	10h (0/10) Présentation-critique d'article		Rapport bibliographique
Hématopoïèse normale et pathologique (Pr JN. Bastié)	60h (30/30)			Rapport bibliographique
Pharmacologie fondamentale, préclinique et clinique (Dr F. Goirand)	37h	23h		Présentation-critique d'article
Développement du médicament (Pr O. Chamblin)	21h (11/10)	19h (15/4)	20h (4/16)	Présentation-critique d'article Rédaction d'article d'après expérimentation
Conception et structure des molécules d'intérêt thérapeutique (Pr AC Mitaine-Offer)	48h (24/24)	12h (6/6)		Rapport bibliographique
Outils et technologies appliquées à la recherche thérapeutique (Dr JM Heydel)	55h (30/25)		8h (0/8)	Stage labo ou présentation d'article
Nanobiosciences, Nanobiotechnologies (Pr E. Lesniewska)	48h (24/24)		12h (6/6)	Rapport de TP (40h)
Chimie extractive et chimie structurale des composés naturels végétaux (Pr MA Lacaille-Dubois)	20		40	Rapport de TP (40h)
Analyse et gestion des risques environnementaux (Dr F. Lirussi)	30h (15/15)	20h (10/10)	10h (5/5)	Présentation-critique d'article
Biochimie métabolique et régulation (Pr P. Gambert)	46h (30/16)	14 (0/14) Présentation-critique d'article		Stage labo
Maladies du SNC (Pr C. Marie)	50h (25/25)	10h (5/5) Présentation article		Présentation-critique d'article
Imagerie fonctionnelle et moléculaire (Dr A. Cochet)	60h (30/30)	Présentation-critique d'article		Rapport bibliographique
Ethique et déontologie médicale (Pr I. François)				

Notes

- Dans les UE qui n'ont pas été acquises, l'étudiant repasse les épreuves des EC dont les notes sont inférieures à 8 sur 20 et éventuellement celles des EC dont les notes sont comprises entre 8 et 10 sur 20.
- La note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de première session même si elle est inférieure.

Toute absence à une épreuve terminale entraîne la mention « Défaillant ».

Les épreuves sont organisées à la fin de chaque semestre, en janvier et en juin. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements des 2 semestres est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats.

III - Compensation

La compensation peut être opérée :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE
- entre les UE d'un même semestre
- entre les deux semestres de la même année universitaire

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen

IV - Capitalisation

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e). Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport de 1 à 3.

- Capitalisation des EC : chaque EC est définitivement validé et capitalisé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Capitalisation de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation dans les conditions définies (*cf supra*).
- Capitalisation du semestre : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui la composent, soit par compensation entre les UE dans les conditions définies (*cf supra*).
- Capitalisation de l'année : chaque année est validée et capitalisée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20

V – Les stages.

Les stages pratiques réalisés au cours des deux premiers cycles de la formation et du troisième cycle du parcours officine font l'objet de l'utilisation de « **tableaux de bord** » qui constituent le **carnet de stages** de l'étudiant.

Le **carnet de stages** suit l'étudiant pendant toute la durée de sa formation. Il fait état des activités exercées au cours de chaque stage, il identifie les objectifs transversaux et spécifiques de chacun d'eux. Il est matérialisé par un ensemble de « tableaux de bord », chacun de ceux-ci étant spécifique du type de stage (*cf infra*). Les « tableaux de bord » permettent le suivi de la progression de l'étudiant dans l'acquisition de compétences professionnelles grâce à une évaluation formative et formatrice. Les « tableaux de bord » constituent un moyen pédagogique permettant un dialogue constant entre le stagiaire, le maître (ou le référent) de stage et les enseignants de l'unité de formation.

Le carnet de stages permettra de réaliser, à la fin du parcours de l'étudiant, une évaluation sommative (et certificative) attestant de l'ensemble des compétences acquises et de la qualité de la formation pratique professionnelle de l'étudiant.

Les stages suivants sont organisés :

a) stages faisant l'objet d'un « tableau de bord »

— **un stage officinal d'initiation**, d'une durée de six semaines, à temps complet, en une ou deux périodes, avant le début du cinquième semestre, dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France ;

Les enseignements théoriques et pratiques de la 3^{ème} année d'études ne pourront être suivis que par les étudiants qui ont validé le stage. Ce stage devra avoir été effectué dans une officine relevant du ressort géographique de l'Académie de DIJON, sauf dérogation exceptionnelle accordée conjointement par les Présidents des Universités concernés.

— **un stage d'application**, au cours de la 3^{ème} année et de la 4^{ème} année, d'une durée d'une semaine chacun, ayant pour objectif la mise en pratique d'enseignements thématiques.

— **un stage hospitalier** de 12 mois à mi-temps, au cours des deux derniers semestres de la formation au diplôme de formation approfondie des sciences pharmaceutiques, dont la finalité et l'organisation sont adaptées au cursus de l'étudiant (ce stage peut être effectué sur une période équivalente à six mois temps plein en fonction de l'orientation professionnelle choisie).

- **un stage de pratique professionnelle** (parcours officine) d'une durée de six mois, au cours de l'année du troisième cycle.

Tout stage non validé doit être réparé (sauf dérogation exceptionnelle) avant l'admission dans l'année supérieure.

b) stages ne faisant pas l'objet d'un « tableau de bord »

— **un stage optionnel de découverte du monde du travail** dans le domaine de la santé (hors officine et pharmacie à usage intérieur), d'une durée d'un mois avant le début du troisième semestre ;

— **un stage Initiation Recherche (SIR)** : ce stage d'une durée de deux mois au minimum est réalisé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur, rattaché à une équipe de recherche labellisée (article 15 de l'arrêté du 14 août 2003).

La validation du SIR sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 10 minutes maximum devant un jury commun à tous les SIR d'au moins 3 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR.

Le stage SIR ne valide pas une UE librement choisie dans le cadre de la formation pharmaceutique conduisant au Diplôme DFGSP, mais il est validant pour une UE de M1 BIOPS.

VI – Validation de l'année

Le Contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à 2 semaines après la publication des résultats trimestriels.

Le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

Seuls les étudiants titulaires du DFGSP (diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques) pourront s'inscrire au DFASP (diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques).

Le référentiel LMD précise que « Toute absence à un examen doit être justifiée auprès du service de scolarité ou du secrétariat pédagogique ».

Niveau :	GRADE DE MASTER					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES					4
Mention :						
Parcours :	3 parcours : officine, industrie-recherche, pharmacie hospitalière - biologie médicale - recherche (internat)					
Volume horaire étudiant* :	h	h	h	h	35 h	600 h
Variable en fonction du parcours choisi (environ 600 h)	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
Jean-Marie HEYDEL Professeur ☎ 03.80.39.38.17 Jean-marie.heydel@u-bourgogne.fr Philippe FAURE Maître de Conférences 03.80.39.34.38 philippe.faure@u-bourgogne.fr	Camille Nicolas ☎ 03.80.39.33.35 Camille.nicolas@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé : circonscription Pharmacie	

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

L'objectif est l'obtention de la 1^{ère} année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises sont celles du Pharmacien, Praticien de Santé, spécialiste du Médicament. Le Diplôme unique ouvre à plusieurs orientations professionnelles définies par les parcours :

- Officine
- Industrie - recherche
- Pharmacie hospitalière - biologie médicale - recherche (Internat)

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Les compétences sont celles de la 1^{ère} année du grade de Master en Sciences Pharmaceutiques.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Passerelle : conditions définies par l'arrêté du 26 juillet 2010.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Parcours avec pré-spécialisation : officine, industrie - recherche, pharmacie hospitalière - biologie médicale – recherche (internat)

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
à compléter et à adapter en fonction du contenu des UE et des semestres

SEMESTRE 1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Enseignements Généraux 1	Toxicologie	20	4.50	15	39.50	4	CT écrit 2 h + CC	CT écrit 2 h CC conservé	2.5	0.5	3
	Droit - économie des produits de santé	20	6		26	2.50	CT écrit 1 h + CC	CT écrit 1 h CC conservé	1	1.5	2.5
	Anglais		12		12	1	CT écrit 1h	CT écrit 1 h	1		1
	Qualité	26.50	9	3	38.50*	3	CT écrit 1 h30 + CC	CT écrit 1 h 30 CC conservé	2.5	0.5	3
TOTAL UE		66.50	31.50	18	116	10.50					
UE Enseignements Généraux 1	Coefficient général										3

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

* + 10 heures de travail personnel

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE Enseignements Thématiques 1	Anticancéreux	25	5		30	3	CT écrit 1h30	CT écrit 1h30	3		3
	Hépatogastro-obésité	10			10	1	CT écrit 1h	CT écrit 1h	1		1
	Neuro-psychiatrie	17	3		20	2	CT écrit 1h	CT écrit 1h	2		2
	Pathogènes infectieux 3 Parasitologie Mycologie	12 12	3 3		30	3	CT oral CT écrit 1h	CT oral CT écrit 1h	3		3
	Antibiotiques – Antiviraux - Antifongiques	22.5	3		25.50	2.5	CT écrit 1h	CT écrit 1h	2.5		2.5
	Immuno- interventions Vaccins	17	3		20	2	CT écrit 1h + CC	CT écrit 1h CC conservé	1.5	0.5	2
TOTAL UE		115.50	20		135.50	13.5					
UE Enseignements Thématiques 1	Coefficient général										4

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage d'application					35	3	CT oral	CT oral			1
TOTAL UE					35	3					1

La note obtenue au stage ne pourra pas compenser l'enseignement théorique.

UE LIBREMENT CHOISIES

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Officine nouvelles Technologies Santé	Nouvelles Technologies	9	21		30	3	CC projet	CC projet		2	2
TOTAL UE						3					2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
De la plante au patient			30			3	CC	oral		2	2
TOTAL UE						3					2

TOTAL S1						30					
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

Peuvent également être choisies les UE du M1 SANTE

Les EC A (3 ECTS) et B (3ECTS) peuvent valider chacun une UE librement choisie (3ECTS). Dans ce cas le travail personnel n'est obligatoire que pour la validation d'une UE de M1.

Un stage Initiation Recherche (SIR) : ce stage d'une durée de deux mois au minimum est réalisé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur, rattaché à une équipe de recherche labellisée (article 15 de l'arrêté du 14 août 2003).

La validation du SIR sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 10 minutes maximum devant un jury commun à tous les SIR d'au moins 3 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR.

Le stage SIR ne valide pas une UE librement choisie dans le cadre de la formation pharmaceutique conduisant au Diplôme DFGSP, mais il est validant pour une UE de M1 SANTE.

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coef f	coef f	total coef
UE ENSEIGNEMENTS GENERAUX 2	Santé Publique et politique de santé - éthique	25			25	2.5	CT écrit 1h30	CT écrit 1 h30	2.5		2.5
	Education thérapeutique	20			20	2	CT écrit 1h	CT écrit 1h	2		2
	Gestion des risques	26	6		32*	2.5	CT écrit 1h30 + CC	CT écrit 1h30 CC conservé	2	1.5	3.5
	Variabilités pharmacologiques et pharmacogénétiques de la réponse aux médicaments (VPRM)	14	6		20	2	CT écrit 1h	CT écrit 1h	2		2
	Anglais		12		12	1	CT (oral)	CT (oral)	1		1
TOTAL UE		85	24		109*	10					
UE Enseignements Généraux 2	Coefficient général										3

- *Sont prévues en plus 10 h e learning

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE PROJET TUTORE	Liste obligatoire à choix										
	Filière industrie – recherche : Evaluation du médicament pré et post AMM	20	10	22 (TPE)	52	5	CC Mémoire - oral	CC Mémoire - oral			3
	Filière officine	10	20	10 (TPE)	40	4	CC Mémoire – oral (projet)	CC Mémoire – oral (projet)			3

	Filière PH-BM- Recherche (internat)		50			5	QCM Ecrit – 1h30	QCM Ecrit – 1h30			2
TOTAL UE						4 ou 5					
UE Projet Tutoré	Coefficient général										3

Liste obligatoire à choix : 3 parcours : Industrie, Recherche – Officine – Internat : Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Industrie - recherche 1	Bioproduction Thérapie génique	32	4	36	72	6	CC CT écrit 1 h	CC conservé CT écrit 1 h	0.25	2.25	3
	Thérapie cellulaire						CT écrit 1 h	CT écrit 1 h			
	Liste obligatoire à choix										
	Analyse du Médicament et de son environnement	21		40	61	6	CC	CC conservé			3
	Accès au marché des produits de santé	30	20		50*	6	CT écrit 1h30 + CC	CT écrit 1h30	1.5	1.5	3
TOTAL UE						12					

+ 50 heures de travail personnel

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours Officine 1	Dispensation des médicaments et des autres produits de santé (PMO)	25	35		60	6	CT écrit 1h30 + CC	CT écrit 1h30 CC conservé	2	1	3
	Analyse et cadre juridique de la dispensation des médicaments (PMF et autres PS)	10	10		20	2	CT oral + CC écrit	CT oral CC conservé	1	1	2
	Droit pharmaceutique officinal	4	6		10	1	CT Ecrit 1h	CT Ecrit 1h			1
	Activités Spécialisées à l'officine 1 : Phytothérapie – Aromathérapie	20	10		50	4	CT oral+ CC	CT oral CC conservé	1.5	0.5	3
Nutrition Homéopathie	10 10					CT écrit 1h CT écrit 1h	CT écrit 1h CT écrit 1h	0.5 0.5			
TOTAL UE		79	61		140	13					
Coefficient général											3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours PH-BM- Recherche (Internat) 1	Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques		40			5	Ecrit 3h	Ecrit 3h			5
	Exercices d'application en sciences pharmaceutiques I		50			4	Ecrit 2h	Ecrit 2h			3
TOTAL UE						9					8
Coefficient général											3

UE parcours Officine ou Industrie						3	CT ou CC				3
--------------------------------------	--	--	--	--	--	---	----------	--	--	--	---

Validation des enseignements du Parcours Préparation à l'Internat pour le DFASP1 (PH4 sem2)

Le parcours Internat : Pharmacie hospitalière - Biologie médicale – Recherche de DFASP1 est validé :

- par obtention de la moyenne égale à 10 sur 20 à l'ensemble des disciplines spécifiques du parcours Internat ;
- et par compensation de l'UE d'un autre parcours avec les disciplines spécifiques du parcours internat et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue lors des évaluations de l'UE d'un autre parcours est inférieure à 8 sur 20.

Pour les étudiants du parcours suivant PMO, une épreuve de 1h30 aura lieu à la fin de l'enseignement.

UE LIBREMENT CHOISIES

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Biochimie clinique à visée diagnostic			14	16	30	3	CC	CC		3	2
TOTAL UE						3					2

UE non validante pour le M1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
2ème stage d'application					35	3	CT Oral	CT Oral			2
TOTAL UE					35	3					2

Peuvent également être choisies les UE du **M1 SANTE**

Les EC A (3 ECTS) et B (3ECTS) peuvent valider chacun une UE librement choisie (3ECTS). Dans ce cas le travail personnel n'est obligatoire que pour la validation d'une UE de M1.

TOTAL S2						30					
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances (4^{ème} année)

Les modalités de contrôle des connaissances ont été établies conformément au programme pédagogique adopté par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en application de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques sanctionnant la deuxième partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ; il comprend 2 semestres de formation validés par l'obtention de 60 crédits européens, correspondant au niveau M1.

I - Enseignements dispensés au cours de la 4^{ème} année du parcours des études

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les unités d'enseignement librement choisies représentent au minimum 10 % et au maximum 20 % du total des enseignements. Les ECTS sont donnés à titre indicatif. Un ECTS correspond à 25 à 30 h de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.).

Les enseignements tiennent compte des connaissances acquises au cours du premier cycle.

Les compétences acquises par les étudiants, au cours du premier cycle et des enseignements correspondant au tronc commun, ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances sont évaluées par un certificat de synthèse pharmaceutique. Il est organisé à la fin de l'enseignement correspondant au tronc commun. Le jury de ce certificat est pluridisciplinaire. Une session de rattrapage est organisée.

La note du CSP ne sera pas prise en compte dans la moyenne générale de 4^{ème} année. Toutefois, un étudiant qui ne l'aura pas validé en 2^{ème} session de 4^{ème} année (DFASP1) sera obligé de le repasser en 5^{ème} année.

Les enseignements du tronc commun sont dispensés aux 1^{er} et 2^{ème} semestres. Des enseignements spécifiques préparant aux orientations professionnelles sont également proposés, notamment au 2^{ème} semestre et permettent une spécialisation correspondant à l'orientation professionnelle choisie parmi les trois parcours suivants : « officine » ; « pharmacie hospitalière - biologie médicale - recherche » et « industrie - recherche ».

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

- Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats.

- les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la deuxième session.

Le jury délibère à l'issue de chaque semestre.

II – Validation des enseignements

La validation des unités d'enseignement (UE) ou des éléments constitutifs (EC) des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Les UE, semestres et années sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui les composent
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20

La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue lors des évaluations à chaque EC ou à chaque UE est inférieure à **8** sur 20.

La validation des UE, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont porteurs de crédits.

Les enseignements et les formations ayant l'intitulé « obligatoire » ne sont pas porteurs de crédits.

Le référentiel LMD précise que « Toute absence à un examen doit être justifiée auprès du service de scolarité ou du secrétariat pédagogique ».

Notes

- Dans les UE qui n'ont pas été acquises, l'étudiant repasse les épreuves des EC dont les notes sont inférieures à 8 sur 20 et éventuellement celles des EC dont les notes sont comprises entre 8 et 10 sur 20.
- La note de deuxième session (rattrapage) se substitue à celle de première session même si elle est inférieure.
- Toute absence à une épreuve terminale entraîne la mention « Défaillant ».

Les épreuves sont organisées à la fin de chaque semestre, en janvier et en juin. Une 2^{ème} session (de rattrapage) commune aux enseignements des 2 semestres est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats.

III - Compensation

La compensation peut être opérée :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE
- entre les UE d'un même semestre
- entre les deux semestres de la même année universitaire

Il n'y a pas de compensation en cas de note inférieure à 8/20 maintenue par le jury dans l'un des éléments.

La compensation s'exerce à l'issue de chacune des 2 sessions d'examen

IV - Capitalisation

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e). Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport de 1 à 3.

- Capitalisation des EC : chaque EC est définitivement validé et capitalisé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Capitalisation de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation dans les conditions définies (*cf supra*).
- Capitalisation du semestre : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui la composent, soit par compensation entre les UE dans les conditions définies (*cf supra*).
- Capitalisation de l'année : chaque année est validée et capitalisée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20

Niveau :	GRADE DE MASTER					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES					5
Mention :						
Parcours :	DFASP2 INDUSTRIE - RECHERCHE					
Volume horaire étudiant : Variable en fonction du parcours choisi*					Stage hospitalier Equivalent 6 mois temps plein Stage industriel 3 mois minimum	358 à 392h* dont - 40 à 45% de TP en autonomie et TPE - 53h d'enseignements intégrés au stage
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques ou TPE	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité
<p>Responsable Cyrille ANDRES Maître de Conférences Tél 03/80/39/32/44 cyrille.andres@u-bourgogne.fr</p> <p>Coresponsables : Mathieu Guerriaud Maître de conférences mathieu.guerriaud@u-bourgogne.fr</p> <p>Bertrand Collin Maître de conférences bertrand.collin@u-bourgogne.fr</p>	<p>Françoise Clerc Stéphanie BONNEFOY ☎ 03.80.39.33.35 ou 33 36 francoise.clerc@u-bourgogne.fr stephanie.bonnefoy@u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement : UFR des SCIENCES de SANTE - PHARMACIE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs : Le parcours proposé permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour devenir un Pharmacien de l'Industrie dans les différents domaines de cette activité: Recherche expérimentale et Recherche clinique, Développement, Production, Contrôle Qualité et Assurance Qualité, Distribution, Affaires réglementaires et industrielles, Commercialisation, Pharmacovigilance ...

Les objectifs de formation doivent prendre en compte le fait que le Pharmacien de l'Industrie doit à tout moment veiller à la qualité, à l'efficacité et à la sécurité des produits de santé et à la bonne application des exigences

réglementaires dont il garantit le respect. La formation suivie doit également permettre une orientation vers les Industries agro-alimentaires, cosmétiques et nutraceutiques.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :** Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :** Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : sans objet

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

à compléter et à adapter en fonction du contenu des UE et des semestres

DFASP2 – 5^{ème} ANNEE de PHARMACIE

PARCOURS INDUSTRIE - RECHERCHE

Pour être admis à s'inscrire en 6^{ème} année, l'étudiant doit valider la 5^{ème} année Hospitalo-Universitaire (A.H.U.), c'est-à-dire :

- la formation hospitalière. De plus, chaque stage doit être validé séparément (note au moins égale à 10/20) ; en cas d'échec le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.
- les Unités d'Enseignement (U.E.) obligatoires. Les règles générales de validation et de compensation prévues en DFASP1 s'appliquent aux UE à l'intérieur de chaque semestre.
- le stage d'application industriel

SEMESTRE 1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Parcours INDUSTRIE	Préparation aux fonctions hospitalières	14				Obligatoire ⁽²⁾	QCM validé	QCM validé			
	Stage hospitalier						CC	Réparation de stage		4	4
	Mémoire						Rapport + oral	oral	1 1		2
	Formation Hospitalière Pharmacie clinique Pré-requis Cas cliniques Cas tutorés			39			CC + oral	CC conservé + oral	6	2	8
TOTAL		14	39			18					14

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) non compensable

L'étudiant doit obtenir au moins 8/20 à l'épreuve orale de Pharmacie clinique pour que cet EC soit compensable

Composition des jurys (mémoire et oral de pharmacie clinique) : 2 membres (universitaire(s) – praticien hospitalier)

UE	Module	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Entreprise	Environnement juridique	12	10	5	27	2	Contrôle continu	Oral		2	2
	Gestion d'entreprise et économie de la santé							I		2	2
	1- Economie de la santé	6		6	12	1	Contrôle continu	Oral		1	1
	2- Gestion d'entreprise	8	4	6	18	1	Contrôle continu	Oral		1	1
	Management des hommes	16	14	10	40	2	Contrôle continu	Oral		2	2
TOTAL		42	28	27	97	6					6

UE	Module	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Identification et respect des spécifications technologiques du médicament	La substance active et son expertise chimique	5		10	15	4	Présentation orale	Présentation orale			4
	Stratégies technologiques de développement et de production	5		10	15						
	Spécificité de développement du biomédicament	8		12	20	2	Présentation orale	Présentation orale			2
	TOTAL	18		32	50	6					6

UE	Module	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TOEIC			24				Ecrit				
	TOTAL		24								

SEMESTRE 2

Validation du semestre: UE projet expérimental (à Dijon ou à Besançon), UE projet d'entreprise une des 4 UE optionnelles (à Dijon ou à Besançon), et le stage d'application industriel

PARTIE UNIVERSITAIRE

UE	Module	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet expérimental (UE Dijon)	Stratégie et conception de la forme pharmaceutique	8		6	14	2	Présentation orale	Présentation orale		6	6
	Sécurité et évaluation biologique de la dexaméthasone		10	25	35	2					
	Optimisation et évaluation de la forme pharmaceutique		6	25	31	2					
	TOTAL	8	16	56	80	6					

Ou

UE	Module	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet expérimental [UE Besançon]	Stratégie et conception de la forme pharmaceutique		20		20	2	Rapport écrit et présentation orale	Rapport écrit et présentation orale		6	6
	Conception et sécurité de la forme médicamenteuse	10	6	30	46	2					
	Optimisation de la forme galénique		6	20	26	2					
	TOTAL	10	32	50	92	6					

UE Projet Entreprise ECTS		Coefficient général (ECTS)
Simulation d'entreprise (30h TPE)	Session 1 : Contrôle continu Session 2 : oral	3

Options

UE	Module	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Développement et production	Aspects théoriques	22			22	2	Contrôle continu	Oral		2	2
	Mise en œuvre	3	2	55	60	4	Contrôle continu	Oral		4	4
	TOTAL	25	2	55	82	6					6

Ou

UE	Module	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Management	Gestion de projet	16	5	24	45	2	Contrôle continu	Oral			2
	Manager pour progresser	18	10		28	2	Contrôle continu	Oral			2
	Marketing pharmaceutique	16	5	6	27	2	Contrôle continu	Oral			2
	TOTAL	50	20	30	100	6					6

OU

UE	Module	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Innovations et Entreprenariat Biotechnologique	Stratégies de l'innovation	4		10	14	1,5	Contrôle continu	Oral			6
	Outils pour innover	4		10	14	1,5					
	Retours d'expériences d'entreprise biotechnologiques	8		6	14	1					
	Entreprises, innovations et influences normatives	6		12	18	1					
	Option Biomédicament Imagerie moléculaire	6		12	18	1					
TOTAL	28		50	78	6						6

OU

UE	Module	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Microtechniques et Dispositifs Biomédicaux (UE Besançon)	Des biomatériaux aux dispositifs médicaux	10	5		15	1	Rapport écrit	Rapport écrit			6
	Aspects règlementaires des DM	10	10		20	1,5					
	Nano et microvectorisation	10	5		15	1,5					
	Mise en œuvre expérimentale d'une forme nouvelle			50	50	2					
TOTAL	30	20	50	100	6						6

PARTIE APPLICATION INDUSTRIELLE

Stage d'application industrielle : durée du stage d'un minimum de 3 mois		Coefficient général (ECTS)
Evaluation du stage	Rapport écrit* : coefficient 2 Présentation orale** : coefficient 4	15

* : rapport de 15 pages maximum, en version électronique (format pdf) présentant les missions du stagiaire

** : oral de 10 min devant un jury composé au minimum d'un universitaire et d'un professionnel

Niveau :	GRADE DE MASTER					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES					5
Mention :						
Parcours :	DFASP2 Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche (Internat)					
Volume horaire étudiant :	h	h	h	h	Stage hospitalier 12 mois mi-temps Stage recherche 2 mois mi-temps	315h dont 75h enseignements intégrés au stage
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité
Florence BOUYER Maître de conférences Tél 03/80/39/34/50 Florence.Bouyer@u-bourgogne.fr Murielle ROCHELET Maître de conférences Tél 03/80/39/32/54 Murielle.Dequaire@u-bourgogne.fr	Camille NICOLAS ☎ 03.80.39.33.35 Camille.nicolas@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des SCIENCES de SANTE - PHARMACIE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ **Objectifs :** L'objectif est l'obtention de la 2^{ème} année du diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (arrêté du 8 avril 2013) Le parcours proposé a pour objectif d'apporter à l'étudiant les connaissances scientifiques nécessaires pour exercer ses fonctions dans l'environnement hospitalier quel que soit le diplôme d'enseignement spécialisé (DES) choisi. Ces connaissances doivent également fixer les bases communes sur lesquelles sont bâtis les enseignements spécifiques de chacun des DES. De plus, que ce soit pour un exercice dans les services de biologie médicale ou dans les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI), la formation par la recherche est prioritaire pour ce parcours de même que l'acquisition des connaissances sur l'environnement réglementaire, sur l'environnement législatif, sur les exigences liées à la certification des établissements de santé et sur le rôle de l'hôpital public.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) : Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation : Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : sans objet

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

à compléter et à adapter en fonction du contenu des UE et des semestres

DFASP2 – 5^{ème} ANNEE de PHARMACIE

PARCOURS PHARMACIE HOSPITALIERE BIOLOGIE MEDICALE - RECHERCHE

Un examen d'évaluation de niveau a lieu chaque année en septembre.

SEMESTRE 1 :

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Exercices d'application Sciences Pharmaceutiques 2	Internat blanc		35		80		QCM : 1h30 Exercices : 2 h Dossiers : 3 h	QCM : 1h30 Exercices : 2 h Dossiers : 3 h	2 3 5		2 3 5
	Exercices d'application										
	Dossiers théra & biologiques		45								
	TOTAL		80			8					10

(1) CT : contrôle terminal CC : contrôle continu

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances Pharmaceutiques générales	Exercices		18		40						Validation unique pour les 2 UE sous forme de concours blanc
	Dossiers		22								
	TOTAL		40			4					

LA PRESENCE AUX ENSEIGNEMENTS EST OBLIGATOIRE

La validation se fera sous la forme d'un Internat blanc pour les 2 UE :

- QCM 1 H30
- Exercices d'application : 2 h
- Dossiers cliniques : 3 h

Les éléments sont compensables entre eux

UE librement choisie

UE parcours Officine ou Industrie					3	CT ou CC					3
--------------------------------------	--	--	--	--	---	----------	--	--	--	--	---

CONCOURS NATIONAL : SEMAINE du 15 au 19 DECEMBRE

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Formation Hospitalière 1	Préparation aux fonctions hospitalières*	14					QCM validé	QCM validé			
	Stage hospitalier						CC	Réparation de stage			
	Pharmacie clinique Pré-requis Cas cliniques Cas tutorés		30				CC + oral	CC conservé + oral	3	1	4
	TOTAL	14	30		43	15					4

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

Remarque : Les étudiants suivront la partie « Préparation aux fonctions hospitalières » avec les autres parcours

Le parcours Internat : Pharmacie hospitalière - Biologie médicale – Recherche de 5^{ème} année est validé :

- par obtention de la moyenne égale à 10 sur 20 à l'ensemble des UE spécifiques du parcours Internat ;
- par obtention de la moyenne égale à 10 sur 20 à l'UE « Formation Hospitalière 1 » ;
- et par compensation de l'UE librement choisie avec les UE spécifiques du parcours internat et l'UE « Formation Hospitalière 1 », et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

La compensation n'est pas autorisée si la note obtenue lors des évaluations de l'UE librement choisie est inférieure à 8 sur 20.

Cas particulier : si un étudiant échoue à la validation de Novembre, mais réussit le concours national : possibilité d'équivalence

SEMESTRE 2 :

Etudiants reçus au CONCOURS NATIONAL DE L'INTERNAT

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Formation hospitalière 2	Stage hospitalier						CC	Réparation de stage			
	Mémoire						Rapport + oral	oral	1		2
	Pharmacie clinique Pré-requis Cas cliniques Cas tutorés		31.5				CC + oral	CC conservé + oral	3	1	2
	TOTAL		31,5		31,5	15					8

L'étudiant doit obtenir au moins 8/20 à la Pharmacie clinique pour que cet EC soit compensable

Composition des jurys (mémoire et pharmacie clinique) : 2 membres (universitaire(s) – praticien hospitalier)

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne	Qualité en milieu hospitalier	6				0,6	Ecrit 1h30	Ecrit 1h30	6		6
	Aspects réglementaires exercice hospitalier	13				1,3					
	Cas clinico-biologiques et thérapeutiques		12			1,2					
	Recherche		4			0,4					
	Activités spécifiques en milieu hospitalier	25				2,5					
	TOTAL	44	16			60					

UE	discipline	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
STAGE RECHERCHE sur 2 mois mi-temps	Mémoire						Ecrit*		3		6
	Présentation projet						Oral*		3		
	TOTAL					6			6		

- La validation du Stage Recherche sera obtenue après rédaction d'un mémoire de 10 pages maximum et présentation orale des travaux réalisés pendant 10 minutes maximum devant un jury commun d'au moins 3 membres, enseignants-chercheurs ou chercheurs dont l'un d'entre eux, au moins, est titulaire d'une HDR.

UE librement choisie : L'étudiant doit valider de façon indépendante une **UE de 3 ECTS** dans le parcours adapté aux résultats de son concours (UE Pharmacie ou Médecine, voire d'une autre composante).

Pour valider, l'étudiant doit obtenir la moyenne (10/20)

- à l'UE Enseignement préparatoire à la prise de fonction d'interne et à l'UE Stage de recherche. Les règles générales de validation et de compensation prévues pour DFASP1 s'appliquent.
- à l'UE Formation hospitalière 2

En cas de réorientation de l'étudiant, des ECTS obtenus dans le cadre d'un autre parcours peuvent être pris en compte s'il y a cohérence pédagogique.

ETUDIANTS AYANT ECHOUÉ AU CONCOURS D'INTERNAT

En cas d'échec à l'internat, l'étudiant doit s'engager dans les 7 jours suivant les résultats **par écrit** à effectuer ou non son stage hospitalier selon les modalités décrites ci-dessus.

Les étudiants auront le choix entre redoubler dans ce parcours ou dans un autre parcours (Officine ou Industrie). Ils devront alors acquérir, au 2^{ème} semestre, les ECTS du parcours choisi qu'ils n'ont pas validés en 4^{ème} année.

S'ils veulent rester dans le parcours Pharmacie Hospitalière – Biologie Médicale - Recherche, ils sont autorisés à assister en auditeur libre aux enseignements du 2^{ème} semestre de 4^{ème} année du même parcours.

Niveau :	GRADE DE MASTER					année
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES					5 60 ECTS
Mention :						
Parcours :	OFFICINE					
Volume horaire étudiant* :	h	h	h	h	Stage hospitalier 12 mois à mi-temps	380h dont 80h d'enseignements intégrés au stage + 10h C2I
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
Evelyne KOHLI Professeur 03/80/39/32/31 evelyne.kohli@u-bourgogne.fr	Stéphanie BONNEFOY ☎ 03.80.39.33.36 ou 32.21 Stephanie.bonnefoy@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des SCIENCES de SANTE - PHARMACIE	

A VOIR PLACE DE LA FORMATION A LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE **Formation à construire selon programme national**

Attestation d'aptitude à la vaccination

Suite aux dispositions du PFLSS 2017 autorisant les pharmaciens d'officine à administrer le vaccin contre la grippe à titre expérimental, l'étudiant suivra une formation spécifique conforme au programme national conduisant à une attestation d'aptitude à la vaccination anti-grippale. Cette formation obligatoire comprend un enseignement théorique (6h) organisé dans le cadre d'un des séminaires ainsi qu'une formation pratique

Objectifs de la formation et débouchés

Objectifs : Le parcours proposé permet à l'étudiant :

- d'acquérir un ensemble de connaissances et de compétences pour devenir un praticien de santé participant à la prise en charge globale pharmaceutique du patient. Il doit à ce titre:
 - assurer des activités concourant à la réalisation d'objectifs de santé publique et de sécurité sanitaire ;
 - apporter son expertise dans le domaine du médicament et des autres produits de santé assurant leur usage rationnel;
 - assurer des entretiens pharmaceutiques et participer activement à l'éducation thérapeutique des patients ;
 - contribuer aux soins de premier recours notamment dans les actions de dispensation et administration des médicaments, prévention, dépistage, promotion, conseils afférents au traitement et suivi pharmaceutique des patients ;
 - contribuer à l'orientation du patient dans le système de l'organisation et de la coordination des soins ;
 - collaborer à son éducation pour la santé;
 - coopérer avec les autres professionnels de santé afin d'optimiser les différentes compétences dans un souci d'efficacité pharmaco-thérapeutique et pour le bien-être des patients;
 - assurer et garantir la mise à disposition des médicaments et autres produits de santé dans un circuit sécurisé et dans une structure adaptée;
 - contribuer activement au recueil des informations par les centres de pharmacovigilance.

La formation à l'acquisition de ces compétences s'inscrit globalement dans une approche rationnelle de l'exercice professionnel de pharmacien, praticien de santé de proximité.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) : Le diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

Compétences acquises à l'issue de la formation : Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit :

1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : sans objet

Organisation et descriptif des études :

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Formation Hospitalière 1 M. Boulin / P. Fagnoni	Préparation aux fonctions hospitalières	14				Obligatoire	QCM validé	QCM validé			
	Stage hospitalier						CC	Réparation de stage			
	Pharmacie clinique Pré-requis Cas cliniques Cas tutorés		34.5				CC + oral	CC conservé + oral	3	1	4
	TOTAL	14	34,5			15					4

Compositions des jurys (mémoire et oral pharmacie clinique) : 2 membres (universitaire(s) – praticien hospitalier)

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Officine 2A F. Macé	Démarche et décision de l'acte pharmaceutique	10	25		35	3,5	CT (écrit 1,5h)	CT (écrit 1,5h)			3
	Soins de premiers recours	10	25		35	3,5	CC+ CT (oral+ écrit 1,5h)	CC conservé + CT (oral+ écrit 1,5h)	2	1	3
	Suivi pharmaceutique	5	10	10	25	2.5	CT (écrit + dossier à rendre)	CT (écrit + dossier à rendre)			2 (1/1)
TOTAL UE		25	60	10	95	9,5					6

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Officine 2B ?	Initiation à la reconnaissance de Macromycètes toxiques			15	15	1.5	CT (écrit 1h) CC	CT (écrit 1h) CC	0.5	1.5	2
	Anglais		10		10	1	Oral + CC	Oral CC conservé ??		1	1
TOTAL UE			10	15	25	2,5					3

UE LIBREMENT CHOISIES

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Préparations magistrales et hospitalières O. Chambin	Préparations magistrales et hospitalières	7	3	20	30	3	CC + oral	CC + oral			3
TOTAL UE		7	3	20	30	3					3

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Officine : Nouvelles Technologies de Santé M. Guerriaud	Nouvelles Technologies	9	21		30	3	CC (projet)	CC (projet)		3	3
TOTAL UE		9	21		30	3					3

TOTAL S1						30					
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Formation Hospitalière 2 M. Boulin / P. Fagnoni	Stage hospitalier						CC	Réparation de stage			
	Pharmacie clinique Pré-requis Cas cliniques Cas tutorés		31.5				CC + Oral	CC conservé + Oral	3	1	4
	Mémoire						Rapport écrit Oral	Rapport écrit Oral	1	1	2
	TOTAL		31,5		31.5	15					6

Compositions des jurys (mémoire et oral pharmacie clinique) : 2 membres (universitaire(s) – praticien hospitalier)

UE	discipline	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Officine 2C MA. Solari	Activités spécialisées 2 Homéo/aroma, Dermo- cosmétologie Nutrition	6 8 10	4 2 5		35	3,5	CT Ecrit 2 h	CT Ecrit 2h	2		2
	ETP		20		20	2	CT Ecrit 1 h	CT Ecrit 1	2		2
	Projet interprofessionnel (partie pratique)		10		10	1	CC	Oral rattrapage CC		1	1
	Anglais*		10		10	1	Oral + CC	Oral CC Conservé			1
	Management officinal	22	23		45	4,5	CC	CC Ecrit			3
	C2I Informatique niveau 2		10		10	obligatoire	écrit 2 h	écrit 2 h ?	1		1
TOTAL UE		46	84		130	12					6

UE LIBREMENT CHOISIES

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evaluation des pratiques professionnelles pharmaceutiques et recherche clinique ambulatoire Y. Michiels		20	10	30	3	CC + CT écrit 1h	CC+ CT écrit 1h	2	1	3
TOTAL UE		20	10	30	3					3

UE	discipline	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2		coeff CC	total coef
GEFPO (Groupement d'étudiants futurs praticiens officinaux) : management et gestion L. Morvan			13	17	30	3	CC	Projet à rendre		3	3
TOTAL UE			13	17	30	3				3	3

TOTAL S2					30						
-----------------	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--

Pour être admis à s'inscrire en 6^{ème} année, l'étudiant doit valider (note au moins égale à 10/20), la 5^{ème} année Hospitalo-Universitaire (A.H.U.), c'est-à-dire :

Semestre 1 :

- l'UE Formation hospitalière 1. Chaque stage doit être validé séparément; en cas d'échec le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.
- l'UE Officine 2A : **l'étudiant doit obtenir une note $\geq 10/20$ à chaque EC « cœur de métier » :**
Démarche et décision de l'acte pharmaceutique, Soins de premier recours et Suivi pharmaceutique.
- l'UE Officine 2B : la compensation est autorisée entre les EC si la note obtenue est ≥ 8 sur 20
- 1 UE librement choisie

Semestre 2 :

- l'UE Formation hospitalière 2. Chaque stage doit être validé séparément; en cas d'échec le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.
- l'UE obligatoire Officine 2C : La compensation est autorisée entre les EC si la note obtenue est ≥ 8 sur 20
- 1 UE librement choisie

ETP :

L'attestation de formation ETP ne sera pas délivrée en cas d'absence justifiée > 2 séances sur les 40h soit 3h-4h.

Les ECTS peuvent selon le cas être validés (moyenne $\geq 10/20$).

3^{ème} cycle court – 6^{ème} ANNEE de PHARMACIE

PARCOURS OFFICINE

Niveau :	3EME CYCLE COURT					année
Domaine :	DIPLOME DE PHARMACIEN					6
Mention :						
Parcours :	OFFICINE					
Volume horaire étudiant* :	110 h	170 h	h	h	Stage officinal 6 mois	280 h hors stage
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité
Evelyne KOHLI Professeur 03/80/39/32/31 evelyne.kohli@u-bourgogne.fr	Stéphanie BONNEFOY ☎ 03.80.39.33.36 ou 32.21 Stephanie.bonnefoy@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des SCIENCES de SANTE - PHARMACIE	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs : Le parcours proposé permet à l'étudiant :

- d'acquérir un ensemble de connaissances et de compétences pour devenir un praticien de santé participant à la prise en charge globale pharmaceutique du patient. Il doit à ce titre:
 - assurer des activités concourant à la réalisation d'objectifs de santé publique et de sécurité sanitaire ;
 - apporter son expertise dans le domaine du médicament et des autres produits de santé assurant leur usage rationnel;
 - assurer des entretiens pharmaceutiques et participer activement à l'éducation thérapeutique des patients ;
 - contribuer aux soins de premier recours notamment dans les actions de dispensation et administration des médicaments, prévention, dépistage, promotion, conseils afférents au traitement et suivi pharmaceutique des patients ;
 - contribuer à l'orientation du patient dans le système de l'organisation et de la coordination des soins ;
 - collaborer à son éducation pour la santé;
 - coopérer avec les autres professionnels de santé afin d'optimiser les différentes compétences dans un souci d'efficacité pharmaco-thérapeutique et pour le bien-être des patients;
 - assurer et garantir la mise à disposition des médicaments et autres produits de santé dans un circuit sécurisé et dans une structure adaptée;

- contribuer activement au recueil des informations par les centres de pharmacovigilance.

La formation à l'acquisition de ces compétences s'inscrit globalement dans une approche rationnelle de l'exercice professionnel de pharmacien, praticien de santé de proximité.

- La formation proposée permet l'acquisition des compétences nécessaires pour mener à bien un projet personnel au sein d'une officine.
- A l'issue de la formation, l'étudiant peut occuper un emploi dans une officine dans l'attente de sa soutenance de thèse et de l'obtention du diplôme d'état de docteur en pharmacie

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :** Le 3^{ème} cycle court ouvre à l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie (spécialité Officine) lequel permet l'exercice professionnel en qualité de pharmacien adjoint ou titulaire.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :** l'acquisition des compétences acquises est vérifiée par la validation des enseignements théoriques, du stage de pratique professionnelle et du projet de mission mené durant le stage. La thèse est obtenue après soutenance devant un jury conformément au chapitre IV de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **de plein droit :**

Le troisième cycle court est accessible aux étudiants ayant obtenu le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

■ **par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :** sans objet

Organisation et descriptif des études :

■ **Schéma général des parcours possibles :**

■ **tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

Le troisième cycle court comprend :

- un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois au total.
- des enseignements théoriques, dirigés et pratiques organisés en séminaires d'une durée de 1 à 3 semaines répartis avant, pendant et après le stage de pratique professionnelle.
- la gestion d'un projet personnel au sein de l'officine durant le stage de pratique professionnelle..

Séminaires : 30 ECTS

	CM	ED	Total	ECTS	session 1	session 2	Thèmes
1			77		CC	Oral	Législation, Entretiens, Suivi pharmaceutique, Premiers recours, Oncologie, Vaccins, Contraception, Grossesse, Aromathérapie/Homéopathie, DM, Orthopédie, Management, Mises en situation Projets de mission
2			35		CC	Oral	Médicaments génériques, Remboursements, Vaccins, Ostéoporose, PMA, Grossesse Contraception, Addictologie Vitamines, Aromathérapie/homéopathie, mises en situation Intégration équipe officinale, Suivi des missions
3			28		CC	Oral	Contraception, Grossesse, Laits infantiles, Matériel asthme, diabète, Prostate, Anti-histaminiques, DASTRI, Vaccins, Suivi projet interpro, Suivi des missions
4			35		CC	Oral	Vaccins, Entretiens d'embauche, Aromathérapie/homéopathie, Dépistage à l'officine, Suivi pharmaceutique, ophtalmologie, PMF, Suivi des missions
5			35		CC	Oral	Droit du travail, Aromathérapie/homéopathie, Allaitement, ETP, projet interprofessionnel, Addictologie, Hygiène bucco-dentaire, Dermo-cosmétologie, Formation PRAQ
6			70		CC	Oral	Addictologie, Journée ARS/Ordre, Pharmacie vétérinaire, micronutrition, Formation à la vaccination Soutenance des missions,
<i>Total</i>	110	170	280	30			

Modalités d'évaluation des séminaires

L'étudiant doit avoir une moyenne ≥ 10 à l'ensemble des séminaires

La compensation est autorisée entre les séminaires si la note obtenue est ≥ 8 sur 20

Stage de pratique professionnelle: 30 ECTS

Arrêté du 8 avril 2013

Le stage de pratique professionnelle est accompli :

- soit dans une officine, une pharmacie mutualiste ou une pharmacie d'une société de secours minière, dont le titulaire ou le pharmacien gérant sont agréés dans les conditions fixées à l'article 21, soit, à titre exceptionnel, dans une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé. Ce stage peut, après avis des conseillers de stage être accompli dans deux officines en deux périodes de trois mois ;
- soit dans un établissement pharmaceutique visé à l'article L. 5124-1 du code de la santé publique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien.

Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Le stagiaire reçoit une indemnité mensuelle de l'officine, de l'établissement industriel ou de la structure qui l'accueille.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Lorsque ce stage est effectué dans une officine située à l'étranger, il doit être complété par un stage d'au moins trois mois en France effectué dans une officine dont le titulaire est agréé dans les conditions fixées à l'article 21.

Modalités d'Evaluation du stage de pratique professionnelle

Pour valider le stage de pratique professionnelle, l'étudiant doit obtenir une note $\geq 85/170$ à l'examen de stage et avoir validé les compétences classées prioritaires figurant dans le tableau de bord (cf annexe 1)

Appréciation du MDS	Carnet de bord	Oral* 20min + 10 min questions	Total	Tableau de bord
/30	/20	/120	/170	Validation

* Compositions des jurys: 2 membres au minimum (1 enseignant et un maître de stage).

Réparation de stage : La durée de réparation du stage est fixée par le jury.

L'étudiant ayant validé son stage de pratique professionnelle peut obtenir un certificat de remplacement de l'Ordre régional des pharmaciens lui donnant le droit de remplacer un pharmacien titulaire pour une durée inférieure à 4 mois (art R.5125-39 du CSP)

Mission

Le sujet de la mission se rapporte à un projet confié à l'étudiant par le maître de stage après concertation avec lui ; il doit avoir une incidence sur l'évolution des Pratiques Professionnelles de l'officine concernée, voire d'autres officines. Un même sujet peut concerner plusieurs étudiants. Le projet peut ensuite être poursuivi afin de préparer la thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

Modalités d'évaluation de la mission

Pour valider la mission, l'étudiant doit obtenir une note ≥ 45 /90.

Appréciation du MDS	Ecrit (10 pages max)	Oral (15 min devant jury Enseignant + MDS)	
/20	/35	/35	Total/90

Modalités d'évaluation du 3^{ème} cycle court

Pour certifier le 3^{ème} cycle court, l'étudiant doit valider selon les modalités indiquées ci-dessus:

- les séminaires
- le stage de pratique professionnelle
- la mission

La thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

Arrêté du 8 avril 2013

Art. 23. – Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, **au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du 3e cycle court** une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques,

La thèse consiste en un mémoire dactylographié préparé sous la responsabilité d'un directeur de thèse. Le sujet de thèse peut porter sur des thèmes en rapport avec :

- la pratique d'une activité spécifique de l'orientation professionnelle ;
- le développement d'un acte pharmaceutique (santé publique, campagnes de dépistage, conseil, suivi pharmaceutique, accompagnement du patient, éducation thérapeutique du patient, etc.) ;
- l'évolution des pratiques professionnelles ;
- l'activité de l'étudiant au cours du stage hospitalier ;
- l'activité de l'étudiant pendant son stage professionnel ;
- une recherche expérimentale et/ou clinique.

Le sujet est approuvé par un enseignant-chercheur exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle est inscrit l'étudiant.

Le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques autorise la soutenance de la thèse.

Art. 24. – Le jury, désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, comprend au moins trois membres, dont le directeur de thèse :

- un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, président ;
- deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

Le jury peut soit refuser la thèse, soit l'admettre avec l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien ou très bien. Il peut le cas échéant demander des modifications.

Art. 25. – Pour les internes en pharmacie, le mémoire du diplôme d'études spécialisées tient lieu, le cas échéant, de thèse en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	Sciences, Santé, Technologies (Biologie - Santé)					M2
Mention :	Santé					
Parcours :	Des Lipoprotéines aux Thérapies Innovantes (LipTherapl)					
Volume horaire étudiant :	189 à 206 h	70 à 80 h	h	h	6 mois	259 à 286 h + stage de 6 mois en laboratoire
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	■ anglais					

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Professeur Yves ARTUR ☎ 03.80.39.32.04 yves.artur@u-bourgogne.fr Docteur Arnaud BEDUNEAU, Maître de conférences ☎ 03.81.66.52.91 arnaud.beduneau@univ-fcomte.fr	☎ 03.80.39.32.09 francoise.clerc@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR des Sciences de Santé, Dijon UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques, Besançon

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le parcours de M2 LipTherapl « Des lipoprotéines aux thérapies innovantes » est une formation originale permettant d'acquérir une double compétence dans les domaines des médicaments innovants et du diagnostic. La théranostique, contraction des mots thérapeutique et diagnostique, constitue actuellement une des principales approches pour le développement de nouveaux médicaments. **Les objectifs de ce parcours** sont de former des chercheurs et des professionnels de haut niveau dans les domaines des nanovecteurs de médicaments et de l'imagerie moléculaire.

Ce parcours, original et interdisciplinaire, est constitué d'un tronc commun apportant les bases de la formulation de vecteurs thérapeutiques et de l'imagerie médicale, et de deux options permettant aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans l'un de ces deux domaines. La première option concerne la mise en oeuvre de nanovecteurs pour la délivrance et le ciblage des médicaments et des gènes, c'est-à-dire la conception de formes d'administration nanométriques destinées en particulier à la prévention ou au traitement des cancers et des maladies inflammatoires. L'utilisation de vecteurs biomimétiques et de lipoprotéines pour cibler des molécules actives fait partie des approches

originales développées ici. La seconde option est axée sur l'imagerie moléculaire et ses applications prometteuses dans le suivi de l'efficacité des traitements pharmacologiques (pharmaco-imagerie). Sont traités les concepts fondamentaux du domaine (techniques non-invasives d'imagerie médicale), les outils utilisés ou en cours de développement (instruments, outils moléculaires tels que radiotraceurs et sondes, traitement de données,...) et les applications pour le diagnostic *in vivo* et le développement de nouveaux médicaments.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les secteurs d'activité et les métiers possibles accessibles aux diplômés du parcours LipTherapl sont les suivants en fonction de l'option choisie :

Option Nanovecteurs :

- Chercheur R&D : développement pharmaceutique, technologie pharmaceutique, études pré-cliniques (code ROME : K 2402)
- Chef de produit ou ingénieur dans le domaine des nanotechnologies (code ROME : H 1206)
- Chercheur en département qualité (contrôle des médicaments) (code ROME : H 1502)
- Poursuite en doctorat dans les domaines du transport et du ciblage des médicaments et de la nanomédecine

Option Pharmaco-imagerie

- Ingénieur de recherche ou chercheur sur une plateforme d'imagerie d'un organisme de recherche publique (code ROME : K2402)
- Chercheur dans un département R&D d'une firme pharmaceutique ou biotechnologique, en particulier dans un secteur dédié à la recherche de biomarqueurs et à l'imagerie en vue du développement de nouveaux médicaments, ou dans un département de radiologie (code ROME : H1206)
- Radio-pharmacien
- Chef de produit ou ingénieur d'application en imagerie biomédicale (code ROME : H 1206)
- Ingénieur de service (instrumentation pour imagerie) (code ROME : I1102)
- Poursuite en doctorat dans le domaine de l'imagerie moléculaire

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le parcours de master LipTherapl est une formation à et par la recherche. A l'issue de cette formation, l'étudiant doit être capable de :

- Conduire dans le champ disciplinaire une démarche innovante qui prenne en compte la complexité d'une situation en utilisant des informations qui peuvent être incomplètes ou contradictoires (développement chez tous les étudiants de l'aptitude à une réflexion scientifique),
- Conduire un projet de recherche (conception, mise en forme, pilotage, mise en œuvre et gestion, évaluation, présentation et analyse critique des résultats scientifiques) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif et en assumer les responsabilités,
- Actualiser ses connaissances par une veille scientifique, en particulier dans son domaine de recherche,
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en anglais et dans au moins une langue autre, ceci dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux.

A l'issue de la formation qui est dispensée en anglais, le diplômé doit avoir acquis la compétence à travailler à l'international.

■ Compétences acquises spécifiquement à l'issue de l'année de formation :

Concernant le domaine scientifique propre au parcours, pour tous les étudiants, les compétences et acquis de l'apprentissage sont de :

- Maîtriser les principaux concepts de pharmacodynamie et de pharmacocinétique
- Connaître les dispositions réglementaires concernant le développement et la production des produits de santé
- Etre capable de participer aux différentes étapes du développement d'un médicament, de la conception aux études pré-cliniques et cliniques

Pour les étudiants de l'option Nanovecteurs :

- Avoir une connaissance approfondie du domaine des systèmes innovants d'administration de médicaments, incluant leur contrôle et leur caractérisation physico-chimique
- Maîtriser les données physico-chimiques et biologiques permettant de développer de nouveaux nanosystèmes lipidiques de transport et de ciblage de médicaments
- Etre capable d'élaborer une stratégie en vue de développer un nouveau nanosystème de transport et de ciblage de médicament ou de gène pour le traitement d'une pathologie donnée

Pour les étudiants de l'option Pharmaco-imagerie :

- Comprendre les bases théoriques et acquérir le savoir-faire liés aux techniques d'imagerie moléculaire non invasives
- Connaître l'intérêt et les limites inhérentes à chaque technique d'imagerie
- Connaître les fondements chimiques, biologiques et pharmacologiques qui déterminent la conception d'un agent utilisé en imagerie pour une cible biologique donnée ou pour une maladie spécifique

- Etre capable de choisir la modalité d'imagerie la plus adaptée en fonction des objectifs médicaux spécifiques
- Etre capable d'élaborer une stratégie d'études de pharmaco-imagerie dans le cadre du développement d'un nouveau médicament

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ sur sélection :

En formation initiale, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme de Médecin ou de Pharmacien, ou d'un M1 dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, de la chimie ou de la physique, ou d'un diplôme équivalent de niveau bac + 4. Les étudiants internationaux doivent justifier d'un niveau équivalent, et passer par l'application Campus France et/ou contacter le Service des Relations Internationales de l'Université.

Dans tous les cas, la décision d'admission est prise par le Comité Pédagogique du parcours (constitué du responsable du parcours et des responsables des UE) au vu de l'excellence du cursus universitaire, de l'adéquation avec les objectifs du parcours, de la motivation du candidat (lettre de motivation) et de l'examen de son projet personnel et professionnel. Cette décision est prise après examen du dossier de candidature et entretien préalable du Comité Pédagogique du parcours (ou de personnalités mandatées par celui-ci) avec le candidat sur place ou par visioconférence.

Le parcours est également ouvert en formation continue, via l'Unité Mixte de Développement Personnel Continu en Santé de l'Université de Bourgogne ou le service compétent au sein de l'Université de Franche-Comté.

Les candidats postulent sur une offre de stage proposée par un des laboratoires de la liste des laboratoires d'accueil ou sur une offre extérieure pour leur stage de 6 mois en fonction de leurs objectifs personnels et professionnels. Ils doivent contacter le plus tôt possible les laboratoires d'accueil et faire connaître aux responsables pédagogiques du parcours LipTherapl dès que possible leur acceptation par une équipe de recherche.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Le parcours LipTherapl constitue un parcours de niveau M 2 de la mention « Santé ».

Pour valider le parcours LipTherapl, l'étudiant doit nécessairement suivre et valider les enseignements suivants :

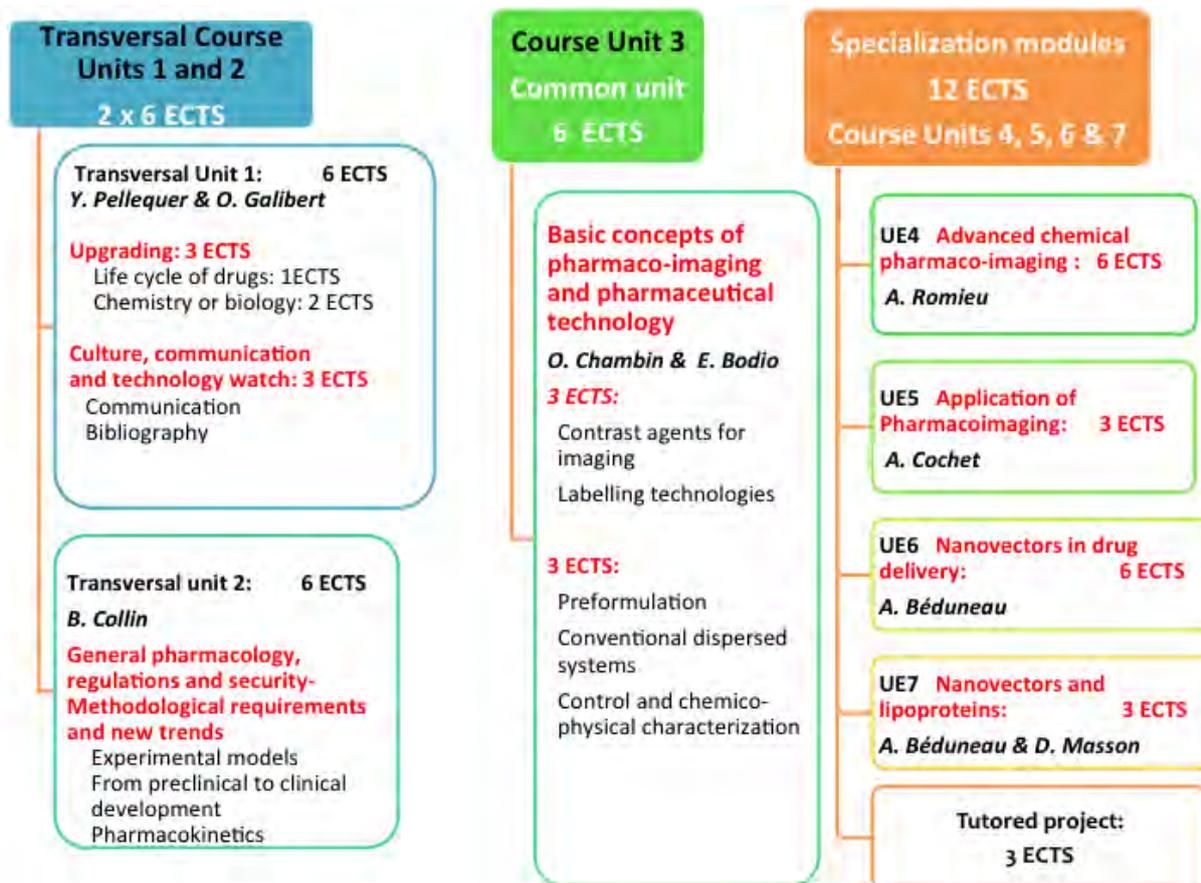
- Cinq UE, dont les UE 1, UE 2 et UE 3 (soit deux unités transversales et une unité commune) et deux UE au choix parmi les quatre UE de spécialisation proposées (UE 4, UE 5, UE 6 et UE 7). L'étudiant doit également réaliser un projet tutoré en rapport avec la spécialisation choisie. Le choix des UE 4 et 5 (ou des UE 4 et 7) correspond à la spécialisation « pharmaco-imagerie » ; celui des UE 6 et 7 (ou des UE 6 et 5) à la spécialisation « nanovecteurs ». Le total des enseignements de ce semestre 3 correspond à 30 ECTS.

La validation du module « Sensors and Digitization – Medical sensors » du Master Erasmus Mundus « Medical Imaging and Applications (MAIA) » est admise en équivalence de l'UE 2*.

- Le stage de 6 mois en laboratoire de recherche (30 ECTS, semestre 4).

Le schéma ci-dessous présente l'organisation générale des UE, hors stage de recherche de 6 mois.

* Le Master international MAIA est coordonné par l'Université de Girona (Espagne). Les partenaires en sont l'Université de Bourgogne et l'Università degli studi di Cassino e del Lazio Meridionale (UNICLAM, Italie).



■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mise à niveau chimie ou biologie, culture, communication, veille technologique	Cycle de vie du médicament	10			10	1	CT Ecrit 15 min	CT Ecrit 15 min			0,2
	Mise à niveau chimie	20			20	2	CC	CT Ecrit 15 min			0,4
	ou Mise à niveau biologie	ou 20			ou 20	ou 2	CC	CT Ecrit 15 min			0,4
	Culture, communication, veille technologique	15	15		30	3	CT Ecrit 2 h	CT Ecrit 2 h			0,4
TOTAL UE		45	15		60	6					1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Pharmacologie générale, aspects réglementaires, sécurité, nouveaux paradigmes et nouveaux outils	Pharmacodynamie/pharmacocinétique	15	5		20	2					
	Aspects réglementaires	6	4		10	1					
	Sécurité	10			10	1					
	Nouveaux paradigmes et nouveaux outils	14	6		20	2					
TOTAL UE		45	15		60	6	CT (a) Ecrit 3 h	CT (a) Ecrit 3 h			1

(a) : Epreuve commune aux quatre modules

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Concepts de base de pharmacologie et de technologie pharmaceutique	Concepts de base de pharmacologie et de technologie pharmaceutique	20	2		22	3	CT Ecrit 3 h	CT Ecrit 3 h			0,5
	Technologie pharmaceutique	21	6		27	3	CT Ecrit 3 h	CT Ecrit 3 h			0,5
TOTAL UE		41	8		49	6					1

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Avancée en chimie pour la pharmacologie	Chimie du marquage, des sondes et des agents de contraste	14	2		16	2	CT Ecrit	CT Ecrit			(b)
	Techniques de marquage des biomolécules	9	2		11	1,5	CT Ecrit	CT Ecrit			(b)
	Agents d'imagerie médicale bimodaux et sondes thérapeutiques	8			8	1,5	CT Oral 15 min ou revue bibliographique	CT Oral 15 min ou revue bibliographique			0,2
	Fondements des applications cliniques	6			6	1	CT Ecrit 1 h	CT Ecrit 1 h			0,2
TOTAL UE		37	4		41	6					1

(b) : Epreuve écrite de 2 h commune pour l'ensemble des deux modules et affectée d'un coefficient 0,6 au total

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Pharmaco- imagerie : applications	Techniques d'imagerie avancées	8			8	1					
	Acquisition et traitement des données	10			10	1					
	Exemples d'applications : du laboratoire au chevet du malade	3	8		11	1					
TOTAL UE		21	8		29	3	CT (c) Ecrit 2 h	CT (c) Ecrit 2 h			0,5

(c) : Epreuve commune aux trois modules

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Nanovecteurs pour l'administration de gènes et de médicaments	Systèmes colloïdaux	16	2		18	2					
	Applications médicales des nanostructures inorganiques	8			8	1					
	Approches thérapeutiques de l'usage des nanosystèmes	25			25	3					
TOTAL UE		49	2		51	6	CT (d) Oral 15 min	CT (d) Oral 15 min			1

(d) : Epreuve commune aux trois modules

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Nanovecteurs et lipoprotéines	Structure et métabolisme des lipoprotéines. Transport et administration de molécules naturelles bioactives	12			12	1,5					
	Nanotransporteurs lipidiques, ciblage, administration de médicaments à l'aide de lipoprotéines	14			14	1,5					
TOTAL UE		26			26	3	CT (e) Ecrit 2 h	CT (e) Ecrit 2 h			0,5

(e) : Epreuve commune aux deux modules

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet tutoré	En rapport avec la spécialisation choisie		30 (travail personnel encadré)			3	CT (f) Rapport écrit + oral 15 min	CT (f) Rapport écrit + oral 15 min			
TOTAL UE			30			3					0,5

(f) : Oral et écrit sont affectés du même coefficient

TOTAL S3 (selon la spécialisation choisie)	189 à 206	70 à 80		259 à 286	30						5
--	-----------	---------	--	-----------	----	--	--	--	--	--	----------

SEMESTRE 4

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage de 6 mois en laboratoire de recherche						30	CT (g) Mémoire écrit + oral	-			5
TOTAL UE						30					5

(g) : Mémoire écrit + oral 15 min + discussion de 15 min avec le jury. Oral et écrit sont affectés du même coefficient.

TOTAL S4						30					5
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 22 septembre 2014.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université
http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

Deux sessions d'examen sont prévues pour le semestre 3.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Pour valider le parcours Liptherapl, l'étudiant doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 pour le stage en laboratoire de recherche (écrit et oral compensables). Il doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 pour les UE 1, UE 2 et UE 3 (unités transversales et unité commune) avec une possibilité de compensation entre ces 3 UE. Il doit obtenir une note au moins égale à 10/20 dans chacune des deux UE de spécialisation choisie ainsi qu'au projet tutoré (écrit et oral compensables pour ce dernier).

Pour le calcul de la moyenne générale, les UE 1, 2, 3, 4 et 6 sont affectées chacune d'un coefficient 1. Les UE 5 et 7 ainsi que le projet tutoré sont affectés chacun d'un coefficient 0,5.

La validation du stage de 6 mois en laboratoire de recherche nécessite la réalisation d'un mémoire écrit en anglais (30-40 pages) synthétisant les travaux réalisés par le candidat, et la soutenance d'un oral de présentation de ceux-ci en anglais (15 min de présentation + 15 min de discussion avec le jury) devant un jury compétent dans l'option choisie par le candidat. Ecrit et oral sont affectés du même coefficient. L'évaluation est basée sur la qualité de la démarche scientifique, la qualité de l'exposé des résultats et celle des réponses apportées par le candidat aux questions du jury.

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES DE LA SANTE ET DU SPORT					M2
Mention :	SANTE					
Parcours :	Assurance Qualité des Produits de Santé et Harmonisation internationale (AQPS)					
Volume horaire étudiant :	163 h	113 h	80 h	h	Projet industriel, projet de promotion + stage de 6 mois temps plein	356 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Claire CACHIA Maître de conférences ☎ 03.80.39.32.41 ccachia@u-bourgogne.fr Véronique BERARD Maître de conférences ☎ 03.80.39.32.47 vberard@u-bourgogne.fr	Léna PERTUY ☎ 03.80.39.32.98 lana.pertuy@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé, Dijon	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif premier de ce master est de **former de futurs cadres des industries de Santé, experts en Système Qualité Pharmaceutique et Amélioration Continue, capables de le faire évoluer à partir des fondamentaux scientifiques, dans le but de garantir une meilleure sécurité du patient.**

En effet, il existe actuellement un grand nombre de référentiels réglementaires ou normatifs décrivant les systèmes Qualité à mettre en place dans les Industries de Santé ; bien que proches, ces systèmes se révèlent parfois différents sur des points essentiels et présentent un cadre réglementaire rigide. De fait, depuis une vingtaine d'années, les instances réglementaires tripartites (européennes, américaines et japonaises) communiquent sur les principes de Management de la Qualité au travers des guides ICH (International Conference on Harmonization). Les ICH consacrés à la Qualité (Q7 à Q11), et en particulier l'ICH Q10, ont pour objectif de définir les exigences d'un « Système Qualité Pharmaceutique » où l'étendue de l'harmonisation visée dépasse largement les référentiels pharmaceutiques habituels en prenant en compte les approches ISO de la qualité. Ces guides, bien que de mise en place complexe parce qu'en perpétuelle évolution, doivent aider les industriels de Santé à instaurer un système de

gestion de la qualité plus complet permettant une **amélioration continue** et une **flexibilité réglementaire** basées sur l'acquisition des **connaissances scientifiques** concernant les **processus**.

Pour ces raisons, notre parcours intègre cette **approche internationale harmonisée** du « **Système Qualité Pharmaceutique** » tout au long du **cycle de vie du produit** pour faciliter l'innovation, tendre vers une amélioration continue et faire une part plus importante au **management des risques** devenu indissociable de la démarche Qualité. Ceci permettra à nos diplômés qualitiens d'avoir la vision prospective d'un Système Qualité intégré et d'accéder au monde du travail de façon plus efficace, avec une **approche scientifique** et un **savoir-faire** adaptés à la mise en place des nouveaux Systèmes Qualité Pharmaceutique.

Par un apport conséquent de connaissances théoriques et pratiques, par leur mobilisation immédiate et systématique au travers de situations authentiques, par un stage à temps plein de 6 mois dans un service qualité avec des missions réelles d'envergure, la **finalité de ce parcours** est de permettre une **intégration rapide** à une fonction Qualité dans les entreprises de santé, quelque soit le domaine (cf. Débouchés).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Sur les 5 dernières années, 94% des diplômés sont en poste dans les industries de Santé.

Pour ces cadres « hommes et femmes de terrain » capables d'assurer la qualité des Produits de Santé, les créneaux professionnels et débouchés offrent un large éventail de carrières : **Responsables A.Q.** (assistants A.Q. système les premières années) en service Achat de matières premières, Recherche & Développement, Production, Affaires Réglementaires, Essais cliniques, Pharmacovigilance, mais aussi dans des domaines d'activités nouveaux comme la Distribution ou la Formation ; **Responsables Qualifications Validations** ; **Auditeurs** (fournisseurs, sous-traitants) ; **Coordonnateurs Qualité opérationnelle** ; **Coordonnateurs Amélioration continue** ; **Consultants Qualité** ; **Chefs de projet A.Q.**, **Responsables Maintenance**, **Responsables Système Qualité Pharmaceutique**, **Responsable Contrôle Qualité**, etc.

Cette formation intéresse en premier lieu les **industries pharmaceutiques, cosmétiques et vétérinaires** mais également les industries des autres **produits de santé, produits biologiques et biotechnologiques** (bio-productions), **des compléments alimentaires et dispositifs médicaux** et, dans une moindre mesure, les **hôpitaux**, les **essais cliniques**, la **pharmacovigilance** et les industries **agro-alimentaires**.

A noter que le rapport *Les métiers en 2022. Prospective des métiers et des qualifications* (Dares, France Stratégie, avril 2015) indique que les industries de Santé, en perpétuelle évolution normative et portées par la dynamique d'activités hautement technologiques continueront à offrir de **nouvelles opportunités de carrière** dans le domaine de la Qualité.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation (et donc de la formation) :

En intégrant plus directement à l'enseignement les concepts développés dans les guides ICH, notre parcours a pour **but et originalité** d'apporter aux futurs cadres de l'Industrie, les connaissances scientifiques et réglementaires, les compétences techniques, les méthodes et la rigueur leur permettant de conduire et maîtriser « une démarche Qualité harmonisée » tout au long du cycle de vie du médicament, ce dernier constituant une base méthodologique de référence adaptable aux spécificités des autres produits de santé.

A l'issue de la formation, nos étudiants Qualitiens auront acquis, outre les **connaissances scientifiques** concernant l'ingénierie et la qualité des produits de santé dans une approche globale, la **maîtrise** :

- des différents guides, normes et référentiels
- des techniques de rédaction de la documentation : manuel qualité, procédures/modes opératoires, modèles d'enregistrements et mises à jour
- des techniques d'animation de démarches Qualité : planification des étapes de projet, animation des réunions d'information et de travail, mesures préventives et correctives, propositions d'amélioration possibles, suivi des plans d'action et vérification de leur pertinence,
- des méthodes de mesure et d'analyse de processus : mise en place des indicateurs et suivi des tableaux de bord qualité, vérification du traitement des non-conformités, suivi des actions préventives et correctives (CAPA), analyse des résultats des audits internes,
- des outils et méthodes Qualité : analyses de risque, analyses fonctionnelles, analyses de la valeur, outils d'optimisation de la performance ; interprétation et exploitation des informations et/ou des données techniques.

Par ailleurs, ils auront développé de multiples **compétences transversales** et en particulier, **l'aptitude** :

- au management pour animer, motiver et mobiliser une équipe d'opérateurs/collaborateurs
- à communiquer, lire et rédiger des documents techniques, des rapports, en français et en anglais
- à mettre en place et animer des ateliers de formation pour opérateurs/collaborateurs
- au travail en équipes pluridisciplinaires voire internationales
- à la conception et l'animation de projets et/ou programmes Qualité
- à argumenter sur la politique d'Assurance Qualité et convaincre les services concernés
- à développer/entretenir des relations professionnelles avec les autorités administratives et de tutelle
- à la réflexion et la prise de décision et d'initiatives.

De façon détaillée :

- A l'issue de l'UE1 *Management et Communication*, les étudiants seront capables de gérer leur carrière professionnelle, ils connaîtront les fondamentaux du management (communication avec les opérateurs, les collaborateurs et la hiérarchie) ; ils sauront travailler en équipe, conduire des projets et gérer des situations complexes. Leur niveau d'anglais (TOEIC minimum de 700) leur permettra de travailler à l'international.
- A l'issue de l'UE2 *Qualité de la conception à la production*, les étudiants se seront appropriés les différents référentiels qualité opposables dans les industries de Santé et connexes, ils connaîtront la démarche développement associée aux différentes technologies industrielles et leurs contraintes et seront capables de mener à bien des qualifications d'équipements et des validations de méthodes (production, informatique, nettoyage, etc.) pour assurer la qualité du produit de santé dans la totalité de son cycle de vie.
- A l'issue de l'UE3 *Qualité et Risques interface R&D / Production*, les étudiants seront capables d'appréhender une situation à risques, de l'analyser et de mettre en place les différentes actions préventives et correctives, ils seront capables de garantir la stérilité des produits de santé biologiques ou stériles et des articles de conditionnement, ils seront capables de mobiliser l'ensemble de leurs connaissances sur les différents outils qualité, les statistiques industrielles et les techniques de rationalisation des ressources productives afin de suivre et de piloter des lignes de production.
- A l'issue de l'UE4 *Projets et Audits*, grâce aux différents projets industriels et de promotion menés de front, les étudiants seront capables de mettre en place et d'animer différentes formations Qualité en direction d'opérateurs et/ou de collaborateurs ; ils auront acquis les différentes compétences transversales développées au cours de travaux en groupe (autonomie, prise décision, écoute, initiatives, confrontation, diplomatie, esprit critique, etc.) et se seront appropriés les techniques d'audit grâce à la théorie et la mise en pratique *in situ*.
- A l'issue de l'UE5 *Pratique industrielle*, les étudiants seront capables de créer et de mettre en pratique les procédures de travail en ZAC et en laboratoire ainsi que les différentes procédures de qualification d'équipements, de validation de méthodes analytiques, microbiologiques et mycologiques ; ils sauront choisir et mettre en place le plan d'expérience le plus adapté à une situation donnée accompagnant des études industrielles.
- A l'issue de l'UE6 *Stage industriel*, les étudiants seront capables de mobiliser l'ensemble de ces pratiques.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ sur sélection :

Pharmaciens diplômés de filière industrie et étudiants de pharmacie de 5^{ème} année filière Industrie validée.

Pharmaciens de 5^{ème} année validée autres filières (internat, officine), médecins diplômés, étudiants titulaires d'un M1 (Sciences de la Vie, Sciences et Techniques), d'un diplôme de 2^{ème} cycle niveau M1, IUP ou Ingénieur, de préférence en Chimie physique, Chimie analytique, etc.

Parcours ouvert en formation initiale et continue, sans possibilité d'alternance.

Organisation et descriptif des études :

Adossé non seulement à différents laboratoires de recherche de l'uB (cf. fiche AOF) mais aussi au Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation dont Claire Cachia est la directrice, le master AQPS met un fort accent sur une **pédagogie active, contemporaine et renouvelée**. Il fonctionne en **approche programme** avec un conseil de perfectionnement, composé d'universitaires et d'industriels, qui établit les priorités et décide des évolutions de contenus et des innovations souhaitables (cf. EEE plus bas), élaborées ensuite et mises en place avec l'équipe pédagogique et/ou les intervenants de terrain. La formation fait une place importante aux méthodes actives, collaboratives/coopératives (apprentissage par problèmes, projets, travaux en groupe) et aux activités en **conditions authentiques**. En soutenant la motivation des étudiants, cette façon de faire des enseignants favorise les apprentissages en profondeur et développe les compétences transversales.

Des **évaluations diagnostiques** sont réalisées en début de formation pour vérifier le niveau et la qualité des apprentissages antérieurs des étudiants (en provenance de toute la France et de l'étranger). En cas d'acquis insuffisant, des remédiations adaptées sont proposées (ouvrages, cours supplémentaires, etc.).

Au début de leur enseignement, tous les universitaires présentent aux étudiants leur **plan de cours ou syllabus**, document écrit de quelques pages, dans lequel on trouve toutes les informations utiles relatives à l'enseignement et à son organisation pédagogique : contenu, objectifs d'apprentissage, méthodes d'enseignement et activités associées, méthodes d'évaluation, prérequis, ressources, etc. Il a pour fonction principale d'informer les étudiants pour les guider tout au long de leurs apprentissages.

Des **évaluations formatives avec feedback constructifs (en cours et en ligne)**, collectifs et/ou individualisés, sont mises en place dans la plupart des UE du semestre 3. Ceci permet à l'enseignant de vérifier la compréhension des étudiants et d'adapter son enseignement si nécessaire, et aux étudiants, d'être renseignés sur leur degré de maîtrise des objectifs visés et sur le développement de leurs compétences.

L'interdisciplinarité, l'autonomie et la réflexion sont favorisées en particulier au cours des TP : études d'aptitude des machines utilisées en Technologie industrielle en ZAC, dosages et validation de méthodes de contrôle analytique et microbiologique en conditions industrielles authentiques, mise en place de plans d'expérience, etc.

Des **évaluations des enseignements par les étudiants (EEE)** sont réalisées chaque année, à la fin de chaque intervention, à l'aide de grilles critériées élaborées par les étudiants eux-mêmes. Les résultats obtenus sont discutés et analysés par le conseil de perfectionnement du master dans le cadre de l'évolution du contenu de la formation.

■ Schéma général des parcours possibles :

Le M2 AQPS, parcours unique, comporte 4 heures d'enseignements mutualisés avec le parcours M2 Gestion des Ressources Humaines de l'université de Bourgogne (simulation d'entretiens de recrutement).

Le référentiel Qualité étant en perpétuelle évolution, cette maquette est vouée à évoluer d'ici à 2022 pour adapter les enseignements à la réalité de terrain : révision régulière des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) en parallèle de l'évolution des ICH.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
MANAGEMENT ET COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> Journée d'intégration Connaissance des métiers et de l'environnement de l'AQ Management : des fondamentaux aux actes Projet professionnel et préparation au recrutement Entretiens RH Gestion du temps 	27	4*		31	3	CC			2	2
	<ul style="list-style-type: none"> Anglais + TOEIC 		30		30	3	CC			2	2
TOTAL UE 1		27	34		61	6				4	4

* Enseignements mutualisés avec le M2 Gestion des Ressources Humaines de l'uB

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
QUALITE : DE LA CONCEPTION A LA PRODUCTION*	<ul style="list-style-type: none"> Documentation et culture de l'information Normes, référentiels, ICH et système documentaire Bonnes pratiques 	37			37	3	CT	CT	3		3
	<ul style="list-style-type: none"> Développement pharmaceutique et transposition d'échelle Métrologie et ZAC Technologies industrielles Qualification d'équipements Validation de processus Validation analytique 	36	8		44	3	CT	CT	2		2
TOTAL UE 2		73	8		81	6			5		5

* UE complétée par les TP de l'UE5 Pratique industrielle

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
QUALITE ET RISQUES INTERFACE R&D PRODUCTION*	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'expérience Microbiologie industrielle Assurance de stérilité Management des risques Santé au travail (RPS) 	19	4		23	3	CT	CT	2		2
	<ul style="list-style-type: none"> Outils et méthodes qualité Statistiques industrielles Déviation et change control Lean management 	20	36		56	3	CC/CT	CT	1	2	3
TOTAL UE 3		39	40		79	6			3	2	5

* UE complétée par les TP de l'UE5 Pratique industrielle

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
PROJETS & AUDITS	<ul style="list-style-type: none"> Conduite de formation Management de projets Projet de promotion Projets industriels 	12	9		21	3	CC/CT	CT		4	4
	<ul style="list-style-type: none"> Techniques d'audit Audit en place 	12	19		31	3	CC	CT	1	1	2
TOTAL UE 4		24	28		52	6			1	5	6

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
PRATIQUE INDUSTRIELLE	• Mycologie			9	9	1	CC	CT		0,5	0,5
	• Pharmacotechnie en zone à atmosphère contrôlée (ZAC)		3	30	33	2	CC	CT		2	2
	• Dosage et validation de méthodes			25	25	2	CC	CT		2	2
	• Microbiologie industrielle			16	16	1	CC	CT		0,5	0,5
TOTAL UE 5			3	80	83	6				5	5

TOTAL SEMESTRE 3		163	113	80	356	30			9	16	25
-------------------------	--	------------	------------	-----------	------------	-----------	--	--	----------	-----------	-----------

En dehors de ces contenus d'UE sur lesquels portent les évaluations formatives et certificatives, **les étudiants complètent leur formation en suivant des conférences d'industriels** sur des sujets variés : Achats, Conception de locaux, ZAC et isotechnie, Développement pharmaceutique, Transfert et validation analytiques, AQ en production (biologique, cosmétique, vétérinaire), Dispositifs médicaux, Compléments alimentaires, Management des risques, Variations, etc. **Certaines de ces conférences sont données en anglais.**

A noter que le nombre d'heures associées aux différents projets n'apparaît pas dans les tableaux précédents puisqu'il s'agit d'un travail personnel étudiant.

Les étudiants participent également à certains colloques d'intérêt (*Objets connectés et applications de santé* par exemple) et sont conviés aux Entrepreneuriales.

SEMESTRE 4

UE		CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (session 1)	Type éval (session 2)	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
STAGE INDUSTRIEL* 6 MOIS	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation du Maître de stage • Rapport écrit • Exposé oral 						CC CT CT	CT CT	10 10	5	
TOTAL UE						30			20	5	25

* Stage réalisé en France ou à l'international sous la co-responsabilité d'un universitaire

TOTAL SEMESTRE 4						30			10	15	25
-------------------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	-----------	-----------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● Sessions d'examen

A la fin du semestre 3 (M2S1), avant le départ en stage, les étudiants passent les épreuves du contrôle terminal. Les UE sont compensables entre elles. En cas de moyenne inférieure à 10/20, l'étudiant repasse en 2^{ème} session les UE (ou disciplines) dans lesquelles il a une note inférieure à la moyenne. Il conserve pour la 2^{ème} session les notes de contrôle continu (anglais, projet de promotion en particulier).

A la fin du semestre 4 (M2S2), à leur retour de stage, les étudiants présentent un rapport écrit de leurs missions et soutiennent un oral de stage, devant un jury composé des responsables du M2 et d'industriels, dont le maître de stage si possible. Le stage est validé si la moyenne pondérée de l'écrit, l'oral et l'appréciation du maître de stage est supérieure ou égale à 10/20.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

CALENDRIER ANNUEL 2017 - 2018

Composante	Diplôme et année	1er jour de présence	Fin des cours S1	Début et fin des examens S1	Début et fin des cours S2	Début et fin des examens S2 session 1	Début et fin des examens S2 session 2	Fin de présence	Obs	
Santé médecine	PACES	29/08/2017	01/12/2017	11 au 12/12/17	15/01 au 13/04/18	23 au 27/04/18		03/07/2018		
Santé médecine	DFGSM1 - PC2	05/09/2017	06/12/2017	07 et 08 et du 18 au 22/12/17	08/01 au 06/04/18	06 - 16 au 20 - 30/04/ 2018	11 au 15/06/18	12/07/2018		
	DFGSM2 - PC3	04/09/2017	05/12/2017	06 au 22/12/17						
	DFASM1- MM1	04/09/2017	Alternance de 7 semaines de stage et de 7 semaines de cours avec à l'issue 2 jours d'examens				20 au 24/08/18	31/08/2018	19 et 20/10/17 25 et 26/01/18 02 et 03/05/18	
	DFASM2 - MM2	04/09/2017							07 et 08/12/17 15 et 16/03/18 25 et 26/06/18	
	DFASM3 - MM3	04/09/2017	19/01/2018	08 et 09/01/18			12 et 13/02/18	03/09/2018	1 seul semestre puis stage	
	Internat DES 1ère à 5ème année	Interne des hôpitaux (salariés) - reprise des stages le 02/11/2017								
Santé Pharmacie	DFGSP2 - PH2	04/09/2017	01/12/2017	11 au 22/12/17	08/01 au 06/04/18	23/04 au 09/05/18	04 au 15/06/18	06/07/2018		
	DFGSP3 - PH3									
	DFASP1 - PH4	04/09/2017	01/12/2017	11 AU 22/12/2017	15/01 au 06/04/18	23/04 au 09/05/18	04 AU 15/06/18	06/07/2018	Examen CSP semaine du 15/01/2018	
	DFASP2 - PH5 officine	04/09/2018	19/01/2018	25/01 au 02/02/18	05/02 au 25/05/18	04 au 13/06/18	27/08 au 31/08/18	Année HU du 01/10/17 au 30/09/18		
	DFASP2 - PH5 Industrie	01/09/2017	23/02/2018	12 au 18/02/18	01/03 au 31/03/18 puis 3 à 6 mois de stage	03 au 05/09/18	19 au 28/09/18	Année HU du 01/10/17 au 28/02/18		
	DFASP2 - PH5 Internat	04/09/2017	15/11/2017	27/11 au 08/12/17	01/02/17 au 15/06/18	25 au 29/06/18	10 au 14/09/18	Année HU du 01/10/17 au 30/09/18		
	Préparation aux fonctions hospitalières (formation commune au trois parcours de 5ème année) formation les 05 et 06/06/2017 - examen le 12/09/2017									
	PH6 Officine	02/10/2017	Organisation spécifique : stage en officine et participation à des séminaires durant l'année universitaire							
	PH6 industrie	Du 01/10/2017 au 30/09/2018								
	PH6 Internat DES	En stage à l'hôpital du 02/11/2017 au 30/04/2018 et du 02/05 au 31/10/2018								

Santé Maieutique	DFGMA2	04/09/2017							
	DFGMA3	11/09/2017							
	DESF1 - MA4	11/09/2017							
	DEFS2 - MA5	11/09/2017							
Santé Master	M1 Santé (BIOPS)	07/09/2017	30/11/2017	23/11 au 22/12/17	08/01 au 06/04/18	29/03 au 09/05/18	01 au 22/06/18	06/09/2018	
	M2 AQPS	18/09/2017	03/03/2018		12/03 au 12/09/18 (stage)	06 au 08/03/18	01/09/2018	30/09/2018	
	M2 RGH - Relation hôte greffon	02/10/2017	24/11/2017	13 au 15/12/17	Janvier à juillet stage	28 et 29/06/18 (soutenance)	13/03/2018	31/08/2018	
	M1 SPE Santé Publique Environnement	18/09/2017	22/12/2017	13/12/2017	08/01 au 22/04/18	10 et 11/04/18	04 au 07/06/18	30/09/2018	
	M2 SPE - RCE								
	M2 SPE - IPS	02/10/2017	22/12/2017	06/04/2018	08/01 au 06/04/18	06/04/2018	21 et 22/06/18	30/09/2018	

SUSPENSION DES COURS 2017 - 2018

Composante	Diplôme et année	Toussaint		Noel		Hiver		Pâques	
		Du	Au	Du	Au	Du	Au	Du	Au
Santé médecine	PACES			22/12/2017	08/01/2018				
Santé médecine	DFGSM1 - PC2			22/12/2017	08/01/2018				
	DFGSM2 - PC3			22/12/2017	08/01/2018				
	DFASM1- MM1	Alternance de 7 semaines de cours et de 7 semaines de stage toute l'année - congés à Noël et l'été							
	DFASM2 - MM2	Alternance de 7 semaines de cours et de 7 semaines de stage toute l'année - congés l'été							
	DFASM3 - MM3	Dernière année du cursus, 1 semestre mi-temps cours et mi temps stage, 1 semestre stage, révisions avant l'épreuve classante nationale, pas de congés							
	Internat DES 1ère à 5ème année	Internes des hôpitaux (salariés)							
	Santé Pharmacie	PH2			23/12/2017	08/01/2018	18/02/2018	26/02/2018	07/04/2018
PH3				23/12/2017	08/01/2018	18/02/2018	26/02/2018	07/04/2018	23/04/2018
PH4				23/12/2017	08/01/2018	18/02/2018	26/02/2018	07/04/2018	23/04/2018
PH5				23/12/2017	08/01/2018	18/02/2018	26/02/2018	07/04/2018	23/04/2018
		Externes de hôpitaux du 01/10/2017 au 30/09/2018							
3ème cycle court		Périodes de stage et d'enseignement en alternance							
3ème cycle long - DES (internat)		Internes des hôpitaux (salariés)							
Santé Maieutique	DFGMA2			15/12/2017	02/01/2018			06/04/2018	23/04/2018
	DFGMA3			15/12/2017	02/01/2018			06/04/2018	23/04/2018
	DESF1 - MA4			22/12/2017	02/01/2018			13/04/2018	23/04/2018
	DEFS2 - MA5			22/12/2017	02/01/2018			13/04/2018	23/04/2018
Santé Master	M1 Santé			22/12/2017	08/01/2018				
	M2 AQPS			22/12/2017	08/01/2018	16/02/2018	26/02/2018		
	M2 RGH - Relation hôte greffon	20/10/2017	02/11/2017	15/12/2017	08/01/2017				
	M1 SPE Santé Publique Environnement			22/12/2017	08/01/2017				
	M2 SPE - RCE			22/12/2017	08/01/2017				
	M2 SPE - IPS			22/12/2017	08/01/2017				

FICHES AOF MEDECINE

1er cycle	Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	
2ème cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)	
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Anatomie et cytologie pathologiques
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Cardiologie et maladies vasculaires
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Dermatologie et vénéréologie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Endocrinologie, diabétologie, maladies métaboliques
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Gastro-entérologie et hépatologie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Génétique médicale
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Hématologie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Médecine interne
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Médecine nucléaire
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Médecine physique et de réadaptation
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Néphrologie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Neurologie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Oncologie option Oncologie médicale
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Oncologie option Onco-hématologie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Oncologie option Oncologie radiothérapique
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Pneumologie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Radiodiagnostic et imagerie médicale
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité médicale : Rhumatologie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité chirurgicale : Chirurgie générale (osseuse et viscérale)
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité chirurgicale : Neurochirurgie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité chirurgicale : Ophtalmologie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité chirurgicale: Chirurgie orale
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Spécialité chirurgicale : Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Autre spécialité : Anesthésie-réanimation
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Autre spécialité : Biologie médicale
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Autre spécialité : Gynécologie médicale
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Autre spécialité : Gynécologie-obstétrique
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Autre spécialité : Médecine générale
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Autre spécialité : Médecine du travail

3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Autre spécialité : Pédiatrie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Autre spécialité : Psychiatrie
3ème cycle	Diplôme d'études spécialisées (DES)	Autre spécialité : Santé publique et médecine sociale
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Chirurgie infantile
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Chirurgie orthopédique et traumatologique
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Chirurgie urologique
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Chirurgie vasculaire
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Chirurgie viscérale et digestive
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Gériatrie
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II	Réanimation médicale
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Addictologie
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Allergologie et immunologie clinique
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Andrologie
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Cancérologie
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Dermatopathologie
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Médecine de la douleur et médecine palliative
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Médecine de reproduction
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Médecine légale et expertises médicales
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Médecine du sport
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Médecine d'urgence
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Médecine vasculaire
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Néonatalogie
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Nutrition
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques
3ème cycle	Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Maïeutique	1er cycle	Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMA)
Maïeutique	2ème cycle	Diplôme d'Etat de sage-femme

Fiches AOF Pharmacie

Cycle	Diplôme	Options	Années
1^{er} cycle	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)		DFGSP2 DFGSP3
2^{ème} cycle	Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)		DFASP1 DFASP2
3^{ème} cycle court	Parcours industrie Management opérationnel et international des industries de santé		
3^{ème} cycle court	Parcours officine		
3^{ème} cycle long	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie : DES de Pharmacie	option: Pharmacie hospitalière-pratique et recherche (PH-PR)	
3^{ème} cycle long	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie : DES de Pharmacie	option: Pharmacie industrielle et biomédicale (PH-PIBM)	
3^{ème} cycle long	Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie : DES Innovation pharmaceutique et recherche		
3^{ème} cycle long	DES biologie médicale		

Niveau :	MASTER					Année 2017
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					M1 60 ECTS
Mention :	SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT					
Parcours :	PERINATALITE – MANAGEMENT ET PEDAGOGIE					
Volume horaire étudiant :	238	291		h	50 h	529 H (Dont 50 h projet)
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable universitaire
Professeur Catherine QUANTIN

Responsable pédagogique	Scolarité – secrétariat pédagogique
Karine GOUESLARD Karine.goueslard@u-bourgogne.fr	Isabelle MARIE ☎ 03.80.39.34.66 isabelle.marie@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé UMDPCs Directrice Professeur Evelyne KOHLI evelyne.kohli@u-bourgogne.fr	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Ce master a pour objectifs de :

- Apporter des connaissances théoriques et conceptuelles dans le domaine de la santé publique, de la périnatalité, du management, de la pédagogie médicale et de la recherche.
- Mettre en débat, ouvrir un espace de réflexion avec des enseignants universitaires et professionnels pour une formation dans un contexte réel
- Développer des compétences spécifiques
 - Aux missions de professionnels exerçant des responsabilités en périnatalité : pilotage de projets, organisations, politiques de santé périnatale.
 - A la transmission de savoirs dans des dispositifs de formation initiale et continue
 - Dans la mise en œuvre de la recherche en périnatalité

Trois parcours possibles : pédagogie en santé, management en santé périnatale et recherche.

■ Débouchés du diplôme :

- Coordinateur en santé périnatale dans des établissements de santé publics, privés, des agences sanitaires, des réseaux de santé périnatale, d'un service de PMI.
- Enseignant : formation initiale et continue
- Poursuite d'études doctorales à l'issue du parcours recherche
- Certains débouchés sont accessibles uniquement aux titulaires d'un DE de Sage-femme :
 - Emplois fonctionnels de coordinateurs en Maïeutique de certains établissements de Santé et de structures de formation
 - Sages-femmes chargées d'organisation et de coordination en établissements publics de santé
 - Sages-femmes Responsables d'unités de physiologie
 - Enseignant : formation initiale et continue des sages-femmes

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le titulaire de ce master sera capable de :

- Exercer des responsabilités fonctionnelles de coordination en santé périnatale stratégiques et opérationnelles : organiser, gérer, évaluer les activités
- Encadrer une équipe de soins dans le champ de la périnatalité
- Mettre en œuvre une politique de promotion et d'éducation à la santé
- Transmettre des savoirs dans le cadre d'une formation en santé, en alternance
- Elaborer une ingénierie de formation, pédagogique et de professionnalisation
- Mettre en œuvre une problématique d'investigation, de recherche en périnatalité

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection en M1 :

Une pré-sélection s'effectue sur dossier. Celui-ci comprend les pièces justifiant la capacité d'inscription du candidat à suivre une formation au niveau Master, une lettre de motivation et un projet de formation.

Si le candidat est admissible à la sélection à l'issue de cette étape, la sélection définitive s'effectue après un entretien.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Une commission de validation des acquis a été mise en place afin de permettre aux sages-femmes titulaires d'un diplôme de cadre sage-femme d'intégrer le master P.M.P et d'obtenir le master en effectuant uniquement une année de formation aménagée en M2.

Les titulaires de Master peuvent bénéficier d'une validation des acquis selon leur parcours et leurs acquis qui feront l'objet d'une décision du conseil pédagogique.

■ Pour les étudiants en « Coursus Santé »

Les étudiants en santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) suivent au cours de leurs études en 1^{er} et 2^{ème} cycle l'équivalent d'une partie du programme de M1 pour au moins 30 ECTS.

Organisation et descriptif des études :

- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 1 P DIJON	Le champ de la périnatalité : généralités, concepts	21	27	48	6	CT	6
UE 2 P DIJON	Politique périnatale et offre de soins en périnatalité	14	56	70	9	CT	9
UE 3 EL NANCY	Concepts de base en santé publique disciplines concourantes	20	10	30	3	CC	3
UE7 P DIJON	Les réseaux de santé en périnatalité	15	55	70	9	CT	9
UE10 EL NANCY	Protocole d'investigation en santé publique	6	24	30	3	CC	3
TOTAL S1		76	172	248	30		

SEMESTRE 2

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 4 EL NANCY	Politiques de santé publique en France	20	10	30	3	CT	3
UE 5 EL NANCY	Dépistage et santé publique	20	10	30	3	CC (25 %) CT (75 %)	3
UE 6 EL NANCY	Planification en promotion de la santé	40	20	60	6	CT	6
UE 8 EL NANCY	Education pour la santé	40	20	60	6	CC	6
UE 9 EL NANCY	Méthodes et outils de la qualité	20	15	35	3	CC	3
UE 11 P DIJON	Stage de formation à la recherche	10	32	42	6	CT	6
UE 12 P DIJON	Statistiques de base – apports théoriques et pratiques	12	12	24	3	CT	3
TOTAL S2		162	119	281	30		

TOTAL S1 + S2	238	291	529	60			
----------------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	--

❖ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

❖ **Règles de validation et de capitalisation :**

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. **Les semestres ne se compensent pas entre eux.** La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Selon le parcours choisi ou le parcours professionnel envisagé, un étudiant peut choisir de renoncer à la compensation, sous 48h après la promulgation des résultats. Dans ce cas, la note de la seconde session est prise en compte, le bénéfice de la note de la première session est perdu.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE :

Le diplôme Master PMP peut être délivré totalement ou partiellement par Validation des Acquis de l'Expérience à tous les professionnels de santé exerçant ou souhaitant exercer des responsabilités en périnatalité et pouvant certifier d'au moins trois ans d'expérience, équivalent temps plein, en rapport direct avec le diplôme Master PMP. Un jury composé de personnes qualifiées et d'une majorité d'enseignants-chercheurs décide d'une validation totale, partielle ou d'un refus de validation après l'audition du candidat qui vient compléter le dossier, sans s'y substituer.

En cas de validation partielle, un plan de formation est établi. Les personnes peuvent s'engager quand elles le souhaitent et le peuvent dans le parcours complémentaire préconisé.

❖ **Cursus Santé**

Les étudiants en santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) valident le M1 :

S'ils ont validé 30 ECTS parmi une liste comprenant les UE suivantes :

UE obligatoires :

- Investigation en santé publique : méthodes quantitatives 6 ECTS (S1)
- Statistiques de base, 6 ECTS (S1)
- Protocole d'investigation en santé Publique, 3 ECTS (S1)
- Stage d'initiation à la recherche, 6 ECTS (S2)

UE au choix :

- Mise en œuvre des traitements de données quantitatives 3 ECTS

- Lecture critique, recherche documentaire et communication scientifique, 3 ECTS
- Planification en promotion de la santé, 6 ECTS
- Education pour la santé, 6 ECTS

Règles de validation et de capitalisation du cursus santé:

Dans la mesure où les étudiants ne valident pas toutes les UE du M1, ils ne bénéficient pas de la compensation entre les UE d'un semestre. **Toutes les UE choisies doivent être validées.**

Les étudiants en santé peuvent être admis en M2 :

- Après **validation des 30 ECTS requis** pour validation du M1
- Et **validation du DCEM 2 (ou équivalent) ou acquisition du Diplôme d'Etat de sage-femme**

Pour le parcours Périnatalité Management et Pédagogie, seules 2 orientations sont possibles : Pédagogie et Recherche.

Niveau :	MASTER					Année 2017
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE					M2 60 ECTS
Mention :	SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT					
Parcours :	PERINATALITE : MANAGEMENT ET PEDAGOGIE					
Volume horaire étudiant :						
Orientation pédagogie en santé	cours magistraux	travaux dirigés			stage ou projet	Total
Volume horaire étudiant :	140	236			16 SEMAINES	376
Parcours management en santé périnatale	cours magistraux	travaux dirigés			stage ou projet	Total
Volume horaire étudiant :	124	235			16 SEMAINES	359
Parcours recherche	cours magistraux	travaux dirigés			stage ou projet	Total
Avec orientation pédagogie	158	229			24 SEMAINES	387
Avec orientation management	141	223			24 SEMAINES	364
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable universitaire
Professeur Catherine QUANTIN

Responsable pédagogique	Scolarité – secrétariat pédagogique
Karine GOUESLARD Karine.goueslard@u-bourgogne.fr	Isabelle MARIE ☎ 03.80.39.34.66 isabelle.marie@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des Sciences de Santé UMDPCs Directrice Professeur Evelyne KOHLI evelyne.kohli@u-bourgogne.fr	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Ce master a pour objectifs de :

- Apporter des connaissances théoriques et conceptuelles dans le domaine de la santé publique, de la périnatalité, du management, de la pédagogie médicale et de la recherche.
- Mettre en débat, ouvrir un espace de réflexion avec des enseignants universitaires et professionnels pour une formation dans un contexte réel
- Développer des compétences spécifiques
 - Aux missions de professionnels exerçant des responsabilités en périnatalité : pilotage de projets, organisations, politiques de santé périnatale.
 - A la transmission de savoirs dans des dispositifs de formation initiale et continue
 - Dans la mise en œuvre de la recherche en périnatalité

Trois orientations possibles : pédagogie en santé, management en santé périnatale et recherche.

■ Débouchés du diplôme :

- Coordonnateur en santé périnatale dans des établissements de santé publics, privés, des agences sanitaires, des réseaux de santé périnatale, d'un service de PMI.
- Enseignant : formation initiale et continue
- Doctorat à l'issue du parcours recherche
- Certains débouchés sont accessibles uniquement aux titulaires d'un DE de Sage-femme :
 - Emplois fonctionnels de coordonnateurs en Maïeutique de certains établissements de Santé et de structures de formation
 - Sages-femmes chargées d'organisation et de coordination en établissements publics de santé
 - Sages-femmes Responsables d'unités de physiologie
 - Enseignant : formation initiale et continue des sages-femmes

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le titulaire de ce master sera capable de :

- Exercer des responsabilités fonctionnelles de coordination en santé périnatale stratégiques et opérationnelles : organiser, gérer, évaluer les activités
- Encadrer une équipe de soins dans le champ de la périnatalité
- Mettre en œuvre une politique de promotion et d'éducation à la santé
- Transmettre des savoirs dans le cadre d'une formation en santé, en alternance
- Elaborer une ingénierie de formation, pédagogique et de professionnalisation
- Mettre en œuvre une problématique d'investigation, de recherche en périnatalité

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection en M1 :

Une pré-sélection s'effectue sur dossier. Celui-ci comprend les pièces justifiant la capacité d'inscription du candidat à suivre une formation au niveau Master, une lettre de motivation et un projet de formation.

Si le candidat est admissible à la sélection à l'issue de cette étape, la sélection définitive s'effectue après un entretien.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Une commission de validation des acquis a été mise en place afin de permettre aux sages-femmes titulaires d'un diplôme de cadre sage-femme d'intégrer le master P.M.P et d'obtenir le master en effectuant uniquement une année de formation aménagée en M2.

Les titulaires de Master peuvent bénéficier d'une validation des acquis selon leur parcours et leurs acquis qui feront l'objet d'une décision du conseil pédagogique.

■ Pour les étudiants en « Coursus Santé »

Les étudiants en santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) suivent au cours de leurs études en 1^{er} et 2^{ème} cycle l'équivalent d'une partie du programme de M1 pour au moins 30 ECTS.

Modalités d'accès au M2

Le Master 2 est accessible aux titulaires du Master 1ère année Périnatalité - Management et Pédagogie, aux étudiants du cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) ayant validé 30 ECTS en plus du DCEM2 ou du Diplôme d'Etat de sage-femme, ou sur validation d'acquis universitaires, notamment du diplôme de cadres sages-femmes à partir de 2003 (sur avis du conseil pédagogique).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des orientations possibles

- ❖ **OPTION 1** : PEDAGOGIE EN SANTE + STAGE
- ❖ **OPTION 2** : MANAGEMENT EN SANTE + STAGE
- ❖ **OPTION 3** : RECHERCHE EN PERINATALITE + STAGE

TOTAL PARCOURS COMMUN + OPTION : M2 60ECTS

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

SEMESTRE 3

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 1 EL NANCY	Investigation en santé publique-Méthodes quantitatives	30	12	42	6	CT	6
UE 2 EL NANCY	Mises en œuvre des traitements de données quantitatives	5	25	30	3	CC	3
UE 3 EL NANCY	Investigation méthodes qualitatives – Principes, outils	10	30	40	3	CT	3
UE 5 P DIJON	Pratiques pédagogiques et formation des adultes	10	15	25	3	CC (50%) + CT (50%)	3
UE 6 P DIJON	Qualité – risques – management	12	38	50	5	CT	5
TOTAL UE	Parcours commun	67	120	187	20		

ORIENTATIONS

PEDAGOGIE EN SANTE OU RECHERCHE							
UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 7 P DIJON	Développement professionnel : de la compétence à la capacité	12	18	30	4	CT	4
UE 8 P DIJON	Concepts, modèles et pratiques de l'évaluation	12	19	31	3	CT	3
UE 9 a) P DIJON	Pédagogie appliquée aux formations en périnatalité	7	22	29	3	CT	2
TOTAL UE		31	59	90	10		

MANAGEMENT EN SANTE PERINATALE OU RECHERCHE							
UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 7 P DIJON	Economie des systèmes de santé	12	12	24	3	CC (50%) + CT (50%)	3
UE 8 P DIJON	Ingénierie et administration de la production de soins dans les établissements de santé	13	20	33	4	CT	4
UE 9 a) P DIJON	Ingénierie et pilotage d'un pôle périnatal : approche sociologique et philosophique	9	21	30	3	CT	3
TOTAL UE		34	53	87	10		

TOTAL	UE communes	67	120	187	20		
	Orientation Pédagogie en santé	51	59	90	10		
	TOTAL S3	118	179	297	30		

TOTAL	UE communes	67	120	187	20		
	Orientation Management en santé périnatale	34	53	87	10		
	TOTAL S3	101	173	274	30		

SEMESTRE 4

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 4 EL NANCY	Lecture critique, recherche documentaire et communication scientifique	10	20	30	3	CC (30%) + CT (70%)	3

ORIENTATIONS

PEDAGOGIE EN SANTE							
UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 9 b) P DIJON	Pédagogie appliquée aux formations en périnatalité : alternance, supervision clinique et tutorat	12	37	49	6	CT	6
UE 10	STAGE (16 semaines)				21	CT	21
TOTAL S4 orientation Pédagogie		22	57	79	30		

ou

MANAGEMENT EN SANTE PERINATALE							
UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 9 b) P DIJON	Ingénierie et pilotage d'un pôle périnatal : approche gestionnaire	13	42	55	6	CT	6
UE 10	STAGE (16 semaines)				21	CT	21
TOTAL S4 orientation Management		23	62	85	30		

ou

RECHERCHE EN PERINATALITE							
UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 9b EL NANCY	Statistiques approfondies	30	30	60	6	CT	6
UE 10	STAGE (24 semaines)				21	CT	21
UE 13* OPTION	RECHERCHE CLINIQUE ET EPIDEMIOLOGIE						
TOTAL S4 orientation Recherche		40	50	90	30		

*Au semestre 4, une UE optionnelle est recommandée pour le parcours RECHERCHE : UE MASP2 01 « RECHERCHE CLINIQUE ET EPIDEMIOLOGIQUE » (RCE) 6 ECTS

❖ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

❖ **Règles de validation et de capitalisation :**

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. **Les semestres ne se compensent pas entre eux.** La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20. Selon le parcours choisi ou le parcours professionnel envisagé, un étudiant peut choisir de renoncer à la compensation, sous 48h après la promulgation des résultats. Dans ce cas, la note de la seconde session est prise en compte, le bénéfice de la note de la première session est perdu.

CAPITALISATION

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

***Prise en compte de la note obtenue à l'UE optionnelle :**

La note obtenue à l'UE optionnelle comptera comme **un bonus**. Seuls les points au-dessus de 10 seront pris en compte pour le calcul de la moyenne semestrielle, pour 1/5ème de la valeur totale des coefficients du semestre, soit coefficient 6.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE :

Le diplôme Master PMP peut être délivré totalement ou partiellement par Validation des Acquis de l'Expérience à tous les professionnels de santé exerçant ou souhaitant exercer des responsabilités en périnatalité et pouvant certifier d'au moins trois ans d'expérience, équivalent temps plein, en rapport direct avec le diplôme Master PMP. Un jury composé de personnes qualifiées et d'une majorité d'enseignants-chercheurs décide d'une validation totale, partielle ou d'un refus de validation après l'audition du candidat qui vient compléter le dossier, sans s'y substituer.

En cas de validation partielle, un plan de formation est établi. Les personnes peuvent s'engager quand elles le souhaitent et le peuvent dans le parcours complémentaire préconisé.

M2 VALIDATION DES ACQUIS : UE à valider pour les étudiants diplômés Cadre Sage-Femme entre 2003 – 2005
SEMESTRE 3 : PARCOURS COMMUN

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 1 EL NANCY	Investigation en santé publique-méthodes quantitatives	30	12	42	6	CT	6
UE 2 EL NANCY	Mises en œuvre des traitements de données quantitatives	5	25	30	3	CC	3
UE 3 EL NANCY	Investigation méthodes qualitatives – principes, outils	10	30	40	3	CT	3
UE 6 P DIJON	Qualité – risques – management	12	28	50	5	CT	5
UE 9 EL NANCY	Méthodes et outils de la qualité	20	15	35	3	CC	3
UE10 EL NANCY	Protocole investigation en santé publique	6	24	30	3	CC	3
UE12 EL NANCY	Statistiques de base	30	30	60	6	CC (20%) + CT (80%)	6
TOTAL		113	164	277	29		

ORIENTATION PEDAGOGIE EN SANTE

UE 7 P DIJON	Développement professionnel : de la compétence à la capacité	12	18	30	4	CT	4
TOTAL UE		125	182	307			

SEMESTRE 4 : PARCOURS COMMUN

UE	Discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 4 EL NANCY	Lecture critique, recherche documentaire et communication scientifique	10	20	30	3	CC (30 %) + CT (70 %)	3
UE 5 EL NANCY	Dépistage et santé publique	20	10	30	3	CC (25 %) + CT (75 %)	3
UE 6 EL NANCY	Planification en promotion de la sante	40	20	60	6	CT	6
UE 8 EL NANCY	Education pour la santé	40	20	60	6	CC	6
UE 11 P DIJON	Stage de formation à la recherche	10	32	42	6	CT	6
UE 10	STAGE (16 semaines)				21	CT	21
TOTAL S4		120	102	222	45		

M2 VALIDATION DES ACQUIS : UE à valider pour les étudiants diplômés Cadre Sage-Femme entre 2006 – 2011
SEMESTRE 3 : PARCOURS COMMUN

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 1 EL NANCY	Investigation en santé publique-méthodes quantitatives	30	12	42	6	CT	6
UE 2 EL NANCY	Mises en œuvre des traitements de données quantitatives	5	25	30	3	CC	3
UE 3 EL NANCY	Investigation méthodes qualitatives – principes, outils	10	30	40	3	CT	3
UE10 EL NANCY	Protocole investigation en santé publique	6	24	30	3	CC	3
UE12 EL NANCY	Statistiques de base	30	30	60	6	CC (20%) + CT (80%)	3
TOTAL		81	126	207	21		

SEMESTRE 4 : PARCOURS COMMUN

UE	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type évaluation ⁽¹⁾	Coefficient total
UE 4 EL NANCY	Lecture critique, recherche documentaire et communication scientifique	10	20	30	3	CC (30 %) + CT (70 %)	3
UE 5 EL NANCY	Dépistage et santé publique	10	20	30	3	CC (25 %) + CT (75 %)	3
UE 8 EL NANCY	Education pour la santé	40	20	60	6	CC	6
UE 11 P DIJON	Stage de formation à la recherche	10	32	42	6	CT	6
UE 10	STAGE (16 semaines)				21	CT	21
TOTAL		70	92	162	39		